

RAPPORT
ANNUEL
2024



LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES À IVRY-SUR-
SEINE

2024

AVANT-PROPOS

Les chiffres que vous découvrirez dans ce rapport annuel en matière d'égalité 2024 illustrent avec force les défis structurels auxquels nous devons faire face. À l'heure où 94 % des familles monoparentales sont encore dirigées par des femmes, celles-ci demeurent les premières victimes d'une précarité inacceptable. En 2023, plus de la moitié de ces familles vivait sous la moyenne du quotient familial, traduisant une réalité économique et sociale alarmante. Cette précarité s'aggrave encore par l'inégalité d'accès à des emplois stables et le poids du travail à temps partiel, qui affecte 21 % des salariées ivryennes contre seulement 10 % des hommes.

Face à ces injustices, notre municipalité affirme avec détermination son engagement pour une égalité réelle et concrète. Depuis 2009, notre réseau de lutte contre les violences familiales et intrafamiliales est un pilier de cette action. En 2025, il continuera à mobiliser des expertises de haut niveau pour soutenir les victimes et prévenir les violences. Plus récemment, la création d'une cellule de signalement au sein de nos services municipaux a traduit notre volonté de faire de chaque lieu de vie et de travail un espace de sécurité et de respect.

Cependant, nous ne nous limiterons pas à répondre aux urgences : notre responsabilité est aussi éducative. Nous devons attaquer les racines des inégalités en déconstruisant les stéréotypes sexistes dès le plus jeune âge. Le plan d'actions 2024-2026 pour l'égalité de genre prévoit une formation ambitieuse pour tous les professionnel·les de la petite enfance. Ce travail éducatif est la clé d'une société plus juste et égalitaire.

Ce rapport n'est pas qu'un simple constat. Il incarne un appel clair à une mobilisation collective et concertée. Ensemble, habitant·es, élu·es et acteur·rices locaux·ales, construisons une ville exemplaire où chacun·e, quel que soit son genre, pourra vivre dans la dignité, en sécurité et dans un épanouissement partagé. Notre ambition est celle d'une communauté forte et solidaire, unie autour des valeurs d'égalité et de justice sociale.

Nathalie Leruch

Maire adjointe en charge de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes-hommes

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
I. ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITÉ	7
1. ANALYSE DE LA SITUATION COMPARÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AGENT·ES DE LA COLLECTIVITÉ	8
2. STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS	12
3. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	20
II. L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES	32
1. SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE EN MATIERE D'INEGALITES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SUR LE TERRITOIRE IVRYEN	33
2. IVRY, UNE VILLE QUI INTEGRE L'EGALITE FEMMES-HOMMES DANS SES GRANDS PROJETS ET POLITIQUES PUBLIQUES	37
III. BILAN ANNUEL DU PLAN D' ACTIONS EN MATIERE D'EGALITE DE GENRE 2024/2026	82
1. S'ENGAGER PUBLIQUEMENT POUR PROMOUVOIR L'EGALITE	83
2. AGIR POUR UNE EGALITE PROFESSIONNELLE ET PROMOUVOIR L'EGALITE DANS LES PRATIQUES DE LA COLLECTIVITE	90
3. PROMOUVOIR UNE CULTURE DE L'EGALITE	99
4. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES	103
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	109
ANNEXES	110

INTRODUCTION

La loi du 4 août 2014 et son article 61 prescrivent aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitant·es de présenter préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire, les orientations et enfin les programmes de nature à améliorer cette situation¹.

L'article 1^{er} précise que « L'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions »². L'approche intégrée devient donc la règle dans la conduite des politiques publiques locales. Il s'agit de considérer la situation des femmes et des hommes avant la mise en place ou le réajustement de toute action.

Cette loi rappelle que la politique pour l'égalité entre les femmes et hommes définit des actions ayant pour objectifs de lutter contre les violences à l'égard des femmes, de prévenir et de lutter contre les stéréotypes sexistes, de lutter contre la précarité des femmes, de garantir l'égalité professionnelle et salariale et la mixité dans les métiers, de favoriser une meilleure articulation des temps de vie, un partage équilibré des responsabilités parentales, de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales, de garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création, à la production culturelle et artistique ainsi qu'à la diffusion des œuvres, de porter à la connaissance du public les recherches françaises et internationales sur la construction sociale des rôles genrés.

A première vue, les politiques publiques doivent respecter une certaine neutralité, alors pourquoi contribueraient-elles aux inégalités ?

Parce que ce n'est pas mécanique et que les rapports de dominations imprègnent nos modes de pensée et d'action, prendre en considération le critère des inégalités femmes-hommes dans la définition des politiques publiques réduirait ainsi leurs effets discriminatoires.

Si l'objectif de ce rapport est de recenser et de valoriser l'existant, il doit aussi être le point de départ de politiques locales intégrées. Pour ce faire, il est indispensable de renforcer le travail de collecte des données genrées en cours pour mieux identifier les spécificités du territoire ivryen et de faire une analyse des évolutions au cours des années.

¹ Legifrance. « LOI n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : Article 1 ». 5 août 2014 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029330832&categorieLien=id#JORFARTI000029331277>

² Legifrance. « LOI n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : Article 1 ». 4 août 2014 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=JORFARTI000029330833&cidTexte=JORFTEXT000029330832&categorieLien=id>

En effet, les données genrées mettent en évidence la persistance des inégalités femmes-hommes au sein de la collectivité territoriale : l'absence de mixité dans de nombreuses filières, la surreprésentation des femmes parmi les personnes travaillant à temps partiel et parmi celles qui prennent des jours enfants malades, etc.

Les années 2020 et 2021 ont été fortement impactées par la crise sanitaire et les périodes de confinement. L'année 2022 a été un début de retour à la normale.

La crise sanitaire a fragilisé la situation des femmes, elle a fait basculer dans la pauvreté un million de français-es, qui s'ajoutent ainsi aux 9,3 millions de personnes vivant déjà au-dessous du seuil de pauvreté.³ Les femmes sont les plus représentées parmi les plus pauvres de part des emplois plus précaires, des salaires plus faibles, des journées de travail plus longues et du travail non rémunéré (travail lié aux tâches ménagères, à la garde des enfants et au soin des personnes âgées ou en situation de handicap).

La crise sanitaire a aussi fragilisé la situation des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Les collectivités locales et les associations ont été en première ligne pour observer les conséquences de cette crise sur les dispositifs locaux, pour répondre aux besoins des ivryen·nes, mais aussi pour mettre en place des dispositifs d'aide actifs pendant les périodes de confinement.

En 2023, de nombreuses initiatives et actions en matière d'égalité ont été mises en place dans chaque direction.

Il faut noter que deux documents constitutifs ont été élaborés en 2023, le plan d'actions en matière d'égalité de genre⁴ tiré de la signature par la Ville d'Ivry de la Charte européenne en matière d'égalité dans la vie locale, et le plan d'action égalité professionnelle, obligatoire depuis la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Ces deux plans d'actions qui permettent à la Ville de déployer des actions à mettre en place pour réduire les inégalités, ont été adoptés en Conseil municipal début 2024.

La Ville se fixe dans ses deux plans des objectifs forts afin de progresser sur les questions d'égalité de genre à la fois en interne au sein de la collectivité et à la fois dans le cadre de ses politiques publiques. Sur ce point, la Ville a souhaité soutenir un plan d'actions en faveur de l'égalité de genre et non plus femmes-hommes afin de briser la binarité femmes-hommes excluant de nombreuses personnes. Il est fondamental d'inclure chaque personne qui vit des inégalités, des discriminations voire des violences en raison de son identité de genre.

Dès 2024, le rapport annuel en matière d'égalité permettra chaque année de réaliser un bilan des actions menées sur ces questions et apportera un nouveau diagnostic permettant de proposer de nouvelles actions ou axes de travail.

Pour conclure, ce rapport, qui intègre l'ensemble des données quantitatives et qualitatives disponibles, présente dans une première partie la façon dont l'égalité entre les femmes et les hommes se décline

³ Le Monde. La crise sanitaire a fait basculer dans la pauvreté un million de Français, qui s'ajoutent ainsi aux 9,3 millions de personnes vivant déjà au-dessous du seuil de pauvreté, 6 octobre 2020 : https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/10/06/un-million-de-nouveaux-pauvres-fin-2020-en-raison-de-la-crise-due-au-covid-19_6054872_3224.

⁴ <https://www.ivry94.fr/425/plan-d-actions-pour-l-egalite-de-genre.htm>

dans la **politique des ressources humaines**. Une seconde partie relate la mise en œuvre des objectifs d'égalité en termes de **politiques publiques locales**. Enfin, la dernière partie permet **un bilan annuel du plan d'actions 2024-2026** pour l'égalité de genre.

En conclusion, les perspectives de la Ville sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes sont précisées.

Evolution de la structure du rapport et de la méthodologie de travail

Dans ce contexte, le rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes a été retravaillé afin d'être un vrai levier pour diffuser les valeurs d'égalité de la ville et renforcer son attractivité. En retravaillant la forme, il pourrait concerner les habitant-es avec un format simplifié (par exemple, une infographie ou une version allégée).

Cette année une nouvelle structure est proposée, plus analytique et synthétique, qui devrait permettre une meilleure évaluation des politiques publiques ivryennes. Cette nouvelle structure permet d'intégrer les questions d'égalité de manière plus transversale, en sortant d'une logique où chaque direction est isolée dans ses problématiques, permettant ainsi d'appréhender ces questions à l'échelle de l'ensemble de ce qui est mené dans la collectivité. Elle permet d'être plus en adéquation avec la pratique du travail en partenariat ou en cohérence des directions et des services sur des projets liés à l'égalité.

En outre, ce nouveau plan permet de faire le lien avec les plans d'actions égalité professionnelle et égalité de genre 2024/2026, adoptés au conseil municipal du 8 février 2024. Le rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes permet ainsi de visibiliser les engagements et axes de travail de la Ville et d'y joindre les actions menées sur l'année. Cette structure qui propose un bilan annuel des actions des plans d'actions facilitera l'évaluation de ces derniers au moment de leur renouvellement.

Dans ce but mais également dans celui d'améliorer la qualité des données collectées et leur réelle pertinence à être dans ce rapport, le secteur lutte contre les discriminations a mené un travail avec chaque référent-e égalité. Ces réunions de travail ont permis de se questionner sur l'état des lieux des inégalités dans le domaine de chaque direction et sur l'étendue des projets qui pourraient être portés par les services afin d'avancer sur l'égalité femmes-hommes.

En outre, des documents de travail ont été élaborés afin d'aider les référent-es dans leur collecte de données et d'améliorer la qualité et pertinence des données collectées. Ces documents fluidifieront les changements de référent-es égalité dans les directions. Cette structure révèle une ambition d'analyse plus forte des données et repose sur la qualité de la récolte.

L'impact de ce travail mené en interne pourra être observé sur les prochaines années, avec des nouvelles données collectées et des nouvelles actions portées.

I. ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES
RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITÉ

1. ANALYSE DE LA SITUATION COMPARÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AGENT·ES DE LA COLLECTIVITE

La politique des ressources humaines menée à Ivry-sur-Seine s'attache à favoriser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et à mettre en œuvre des mesures tendant à réduire les écarts dans ce domaine en déclinaison des engagements du programme municipal et des axes du projet d'administration 100% Service Public.

En effet, le projet d'administration 100% Service Public engage une série d'actions en lien avec les orientations politiques fixées. Ces actions sont travaillées autour de 3 axes majeurs :

- Une administration qui soutient la participation citoyenne
- Une administration mobilisée pour le développement durable
- Une administration engagée pour l'égalité femmes-hommes

Comme précisé dans le projet d'administration, « *Ces axes nécessitent une mobilisation générale de l'administration et une évolution des comportements (que ce soit entre collègues ou vis-à-vis des citoyens et des usagers). Ils sont intégrés dans nos priorités, dans nos projets de direction et nos projets de service.* ».

L'ensemble des champs d'intervention sont concernés que ce soit l'accès à l'emploi public (recherche de mixité dans les emplois et la constitution des équipes), le déroulement de la carrière (accès à la formation, évolution de carrière) et la lutte contre les stéréotypes.

Bien que le cadre statutaire offre des garanties certaines pour assurer une égalité de traitement entre les femmes et les hommes, force est de constater que certaines de ses dispositions ainsi que des pratiques encore ancrées dans la société conduisent à créer des inégalités sur lesquelles la collectivité dispose de très peu de marges de manœuvre (différence de structure du régime indemnitaire selon les filières, impact des temps partiels sur la carrière et régime des congés familiaux).

L'évolution du régime indemnitaire lors de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) de 2019 à 2024 a néanmoins contribué à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en lissant les écarts entre filières.

Différents outils ont été mis en œuvre en 2024 :

- L'adoption du nouveau plan d'action égalité professionnelle femmes-hommes (2024-2026)

Ce plan d'actions égalité professionnelle a été voté en comité social territorial (CST) le 11 janvier 2024, et se décline en un objectif transversal et 3 axes spécifiques :

- Objectif transversal : renforcer la culture commune autour de l'égalité femmes-hommes, être un employeur inclusif.

- Axe 1 : Maintenir et développer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités.
 - Maintenir et développer le niveau statistique de la situation comparée des femmes et des hommes,
 - Promouvoir la mixité des métiers,
 - Garantir des conditions de recrutement égalitaire.
- Axe 2 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle/ familiale.
 - Encourager une meilleure répartition des congés familiaux (parents, proches-aidants) entre les hommes et les femmes dans la collectivité.
- Axe 3 : Prévenir et traiter les actes de violences, de harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
 - Poursuivre l'évaluation et la communication sur le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination de genre, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexistes,
 - Généraliser les campagnes de prévention sur les violences sexuelles et sexistes.

En 2024, un travail important sur les indicateurs a été entamé et se poursuivra en 2025. Ainsi, deux nouveaux indicateurs apparaissent dans ce bilan :

- Les arrivées et départs d'agent-es permanent-es par genre et par tranche d'âge
- La répartition des absences maladies par genre.

Leur développement sera à évaluer dans le temps.

Le plan de formation 2024/2026 a inclus les formations nécessaires à l'application du plan d'action égalité professionnelle, et notamment :

- La formation « recruter sans discriminer » est prévue pour les agent-es en charge du recrutement à la DRH,
- La formation « prévention des violences sexistes et sexuelles au travail »,
- Dès fin 2024, une nouvelle formation aura lieu à l'adresse des acteurs du dispositif de signalement.

Par ailleurs, des campagnes de communication sont à l'étude sur :

- Le dispositif de signalement des actes de violences, de discriminations, d'harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.
- Les violences sexistes et sexuelles.

- **L'index égalité 2023**

Par ailleurs, la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique a instauré la mise en place de la publication d'un index égalité femme-homme, dans la fonction publique territoriale. Les décrets d'application ont été publiés le 13

juillet dernier⁵ pour une publication sur le site de la Ville au 30 septembre et une information à la préfecture au 31 octobre.

La réglementation définit précisément le contenu de cet index qui a pour objectif de noter les collectivités territoriales sur quatre indicateurs précis :

- Indicateur 1 : Écart global de rémunération en équivalent temps plein entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, par filières et catégorie hiérarchiques équivalentes (noté sur 50 points),
- Indicateur 2 : Écart global de rémunération en équivalent temps plein entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent, par filières et catégorie hiérarchiques équivalentes (noté sur 15 points),
- Indicateur 3 : Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (noté sur 25 points),
- Indicateur 4 : Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations (noté sur 10 points).

La somme de ces indicateurs attribue donc une note à la Ville sur un total de 100 points. Les collectivités dont la note est inférieure à 75 points doivent proposer des actions de corrections dans un délai contraint (31 décembre 2024).

La ville d'Ivry-sur-Seine obtient la note de 86/100 pour l'année 2023.

La note et le détail par indicateur est, conformément aux obligations réglementaires, en ligne sur le site de la ville depuis le 30 septembre dernier.

Nous sommes donc au-dessus du seuil fixé par la réglementation (75/100). Ainsi, nous n'avons pas d'objectifs de progression à transmettre à la préfecture, ce qui n'exclut pas une volonté forte de maintenir les actions en faveur de l'égalité professionnelle à Ivry-sur-Seine.

⁵ Décret n° 2024-801 du 13 juillet 2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale.

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale.

86/100

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Contact :
dgcl-index@dgcl.gouv.fr

Score global		86/100
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires		47/50
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent		15/15
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)		17/25
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations		7/10

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

Ce résultat peut s'expliquer par la politique volontariste de la Ville en termes d'égalité de genre. Ainsi, depuis 2019, le RIFSEEP a été mis en place, avec parmi ses objectifs, la réduction des écarts de rémunération entre les filières à majorité masculines et féminines. Les notes obtenues aux deux premiers indicateurs, qui portent sur les écarts de rémunération sont de 47/50, pour les fonctionnaires et 15/15, pour les contractuels sur emplois permanents, ce qui peut démontrer l'efficacité de cette politique.

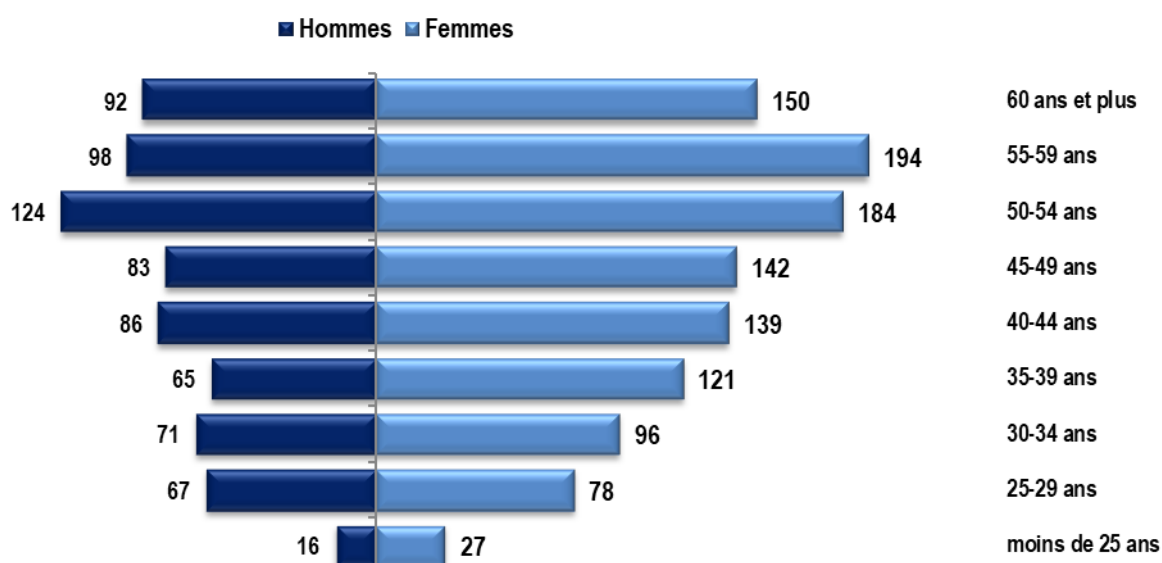
Toutefois, l'indicateur 3, « Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes », obtient une note de 17/25, donc moins égalitaire que les deux premiers. Il paraît à ce jour complexe d'évaluer de quelle manière faire évoluer cet indicateur, puisque les promotions sont basées sur des critères objectivés.

Enfin, le dernier indicateur concerne le nombre d'hommes et de femmes parmi les dix plus grosses rémunérations. Nous n'obtenons pas la note maximale sur ce point car 7 femmes sont concernées pour 3 hommes dans cette tranche de rémunération. Il est à préciser que les femmes représentent plus de 60% des effectifs et que, si ce résultat ne correspond pas aux objectifs de l'indicateur, il démontre une représentation des femmes, parmi les 10 plus hautes rémunérations, proportionnelle aux effectifs femme-homme de la Commune.

Le calcul de cet index est effectué selon une réglementation très précise. En effet, il se base sur les données RSU. Tout comme les différences de chiffres obtenues entre le bilan social et le RSU, les résultats de l'index égalité peuvent être différents des données genrées fournies ci-après. Enfin, l'index égalité porte sur l'année 2023, alors que les données de ce rapport sur 2024 (arrêtées au 30/09/2024).

2. STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

Pyramide des âges des agent-es permanent-es



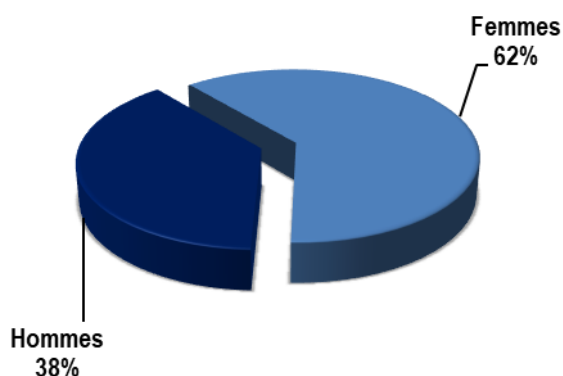
La pyramide des âges témoigne d'un vieillissement de l'effectif global, plus accentué sur l'effectif féminin, notamment sur les tranches des 50 à 59 ans. À noter également sur la tranche des 60 ans et plus le nombre important des femmes par rapport aux hommes.

En ce qui concerne l'évolution des chiffres par rapport à l'année dernière, 304 hommes avaient plus de 50 ans contre 526 femmes ; En 2024, 314 hommes contre 528 femmes. Les chiffres restent donc stables.

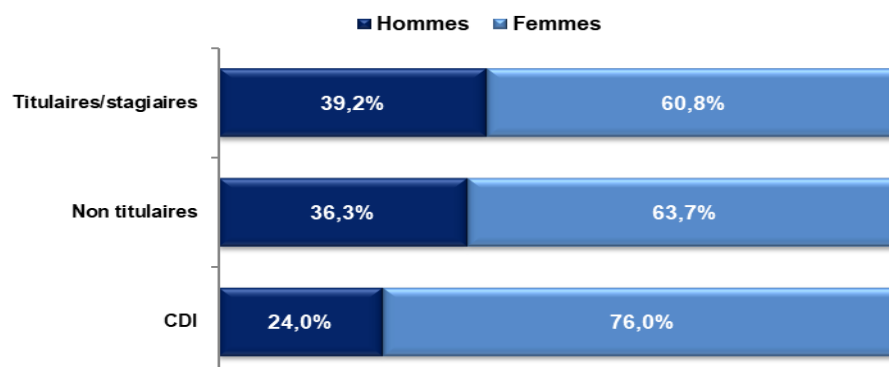
Répartition des agent-es permanent-es

- Par genre

La répartition des effectifs permanents est majoritairement féminine et reste à peu près identique depuis plusieurs années.

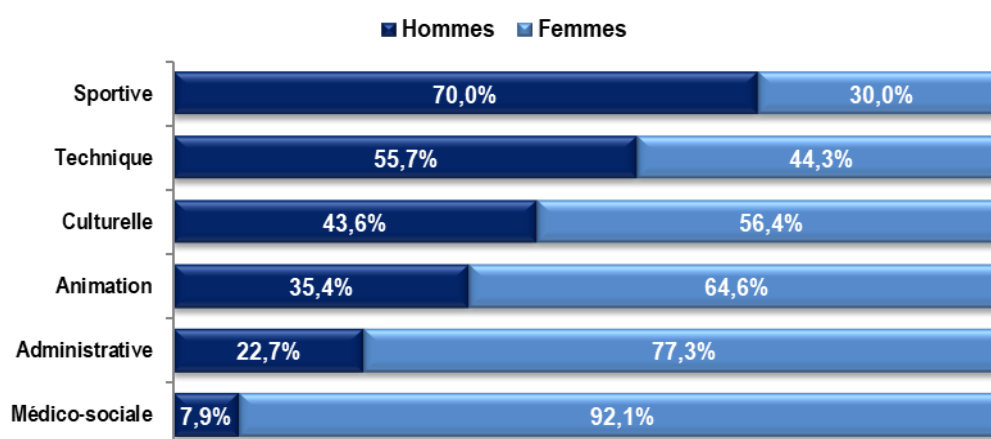


- Par statut et genre



La répartition femmes-hommes reste stable par rapport à l'année précédente, en ce qui concerne les titulaires. Celle des non titulaires montre une augmentation de la part des femmes de 4% en un an. Par ailleurs, alors qu'une nette augmentation de la part des agentes en CDI était apparue l'année dernière (+6%), elle a été réduite de 2% cette année. Les femmes restent largement majoritaires dans ce type de contrat.

- Par filière et genre

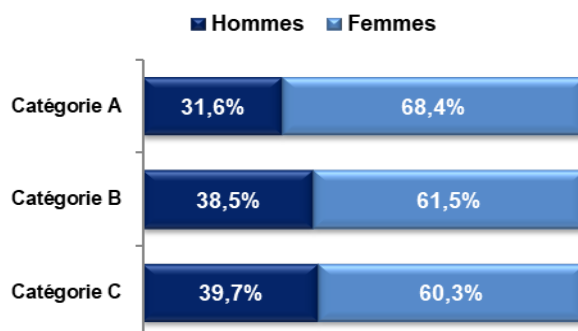


La proportion de femmes est supérieure dans toutes les filières à l'exception des filières technique et sportive où elles sont minoritaires mais néanmoins relativement bien représentées. Il est à noter que le taux de femmes dans la filière médico-sociale reste très élevé.

En ce qui concerne l'évolution des chiffres par rapport à l'année dernière, on constate une stagnation des données pour les filières technique, médico-sociale, administrative et animation. Ces trois dernières filières étant fortement féminisée et à l'inverse, la filière technique est très masculine. La filière sportive, qui est aussi très masculinisée, a perdu 6% de sa population féminine. Notons que

l'année dernière une augmentation de 6% des femmes avait eu lieu dans cette même filière. La mixité des métiers reste donc un point important à travailler.

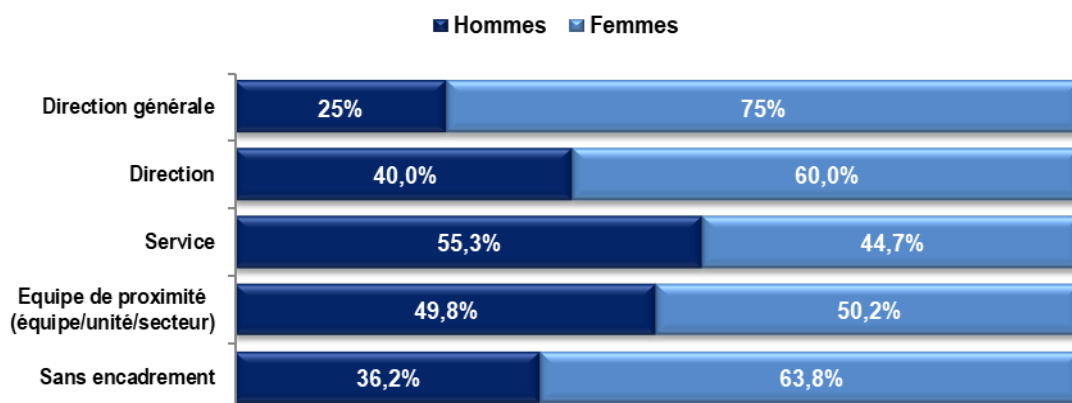
- **Par catégorie et genre**



Si la répartition des femmes et des hommes dans la catégorie B et C correspond sensiblement à la répartition globale des effectifs par genre, on constate une représentation plus importante des femmes dans la catégorie A. Les femmes sont majoritaires dans toutes les catégories.

En termes d'évolution, les chiffres restent stables en comparaison de l'année dernière.

- **Par fonctions et genre**



À Ivry, la place des femmes dans les emplois de Direction est supérieure au niveau requis à compter de 2017 par la réglementation (obligation issue de la loi du 04 août 2014 de porter à 40 % le taux des femmes aux emplois supérieurs de direction).

Par ailleurs, l'emploi de DGS a été occupé alternativement par une femme (1990 à 2006), un homme (2006 à 2015), puis une femme depuis 2016.

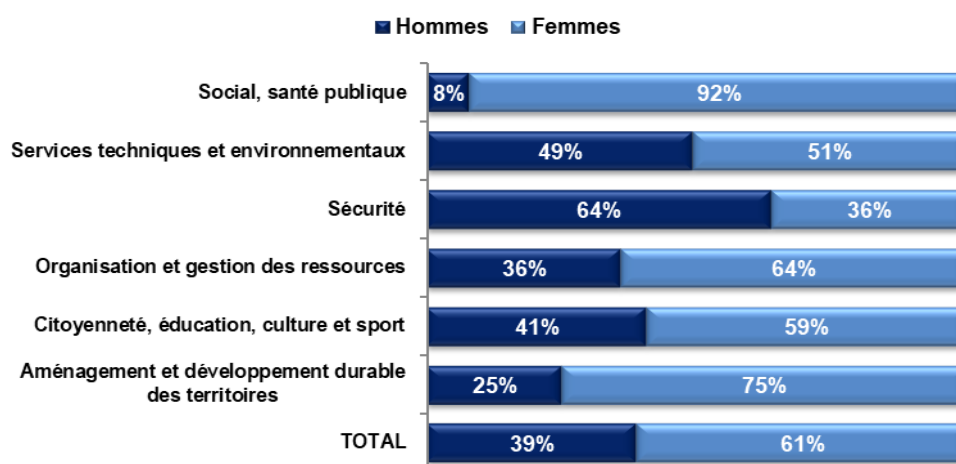
Une baisse de 15 % de la part des hommes en direction générale est remarquable. Toutefois, elle s'explique par le départ d'un DGA, Directeur général adjoint, qui sera remplacé début 2025.

Les postes de direction ont perdu 9% de leur effectif féminin, ce qui amène à une représentation femmes-hommes correspondant à l'effectif global de la Ville. Une attention doit toutefois être portée à l'évolution potentielle de ces chiffres lors des prochains recrutements de directeur-rices.

Les postes d'encadrant-es de service et d'équipe ont chacun évolué vers une baisse de 2% de la part des femmes par rapport à l'année dernière.

Relevons particulièrement, concernant les responsables de service, une baisse de 8% des femmes sur ces postes. En deux ans, elles sont donc passées de 55 à 44,7%. Il paraît nécessaire de porter une attention particulière à l'évolution de ces chiffres l'année prochaine afin de vérifier si ces postes sont en train de se masculiniser.

- Par champs d'action publique locale et genre



Les femmes sont nettement mieux représentées dans les champs d'action liés au social et la santé publique. Si la répartition totale reste identique à l'année dernière, des mouvements apparaissent parmi tous les champs d'action.

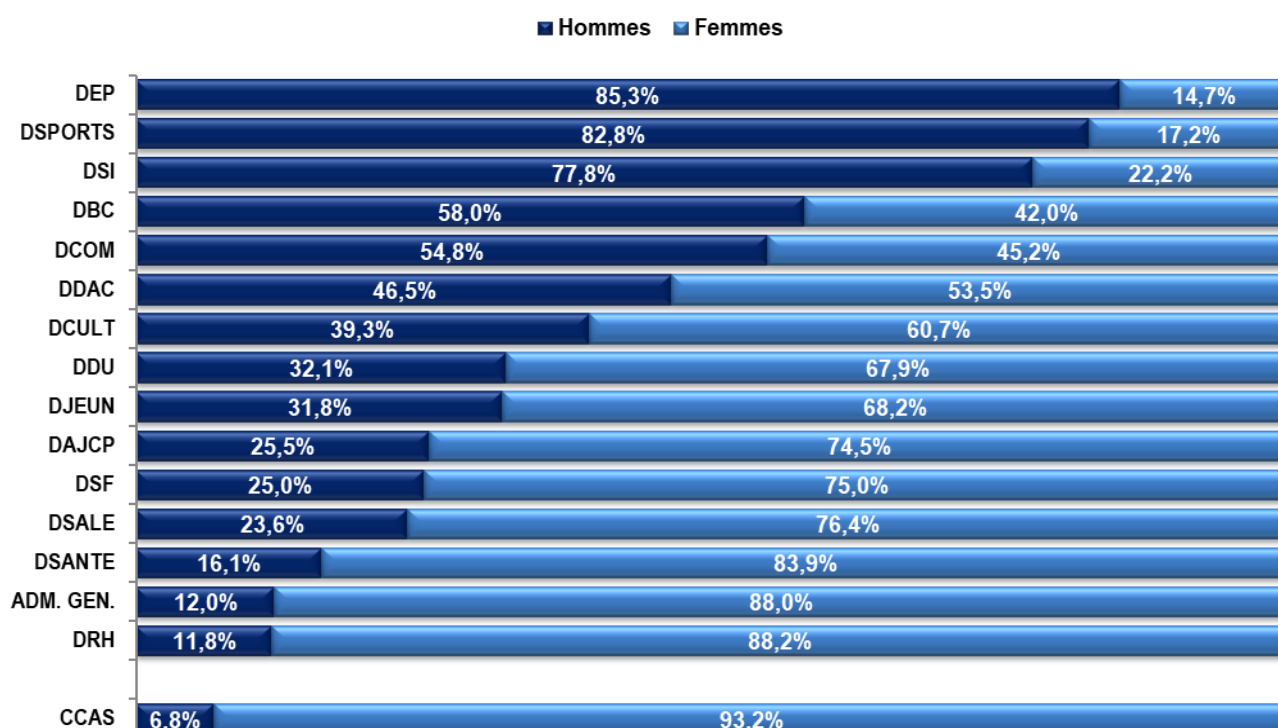
En effet, le domaine de la citoyenneté, éducation, culture et sport, représentatif au vu de l'effectif global, a connu une baisse de 4% de son taux de féminisation.

Par ailleurs, l'aménagement et développement durable des territoires, ainsi que l'organisation et la gestion des ressources, domaines tous deux fortement féminisés, ont connu respectivement une hausse de 17 et 4% de son personnel féminin. De plus, le domaine de la sécurité, déjà fortement masculinisé, perd 6% de son effectif féminin en un an.

Il est aussi à noter une hausse moindre (3%) des effectifs féminins dans les services techniques et environnementaux, ce qui tend vers un rééquilibrage femmes-hommes, toutefois, il sera à observer si cette évolution perdure dans le temps.

En parallèle, les secteurs du social et de la santé publique, fortement féminisés, a pu gagner 3% d'hommes dans son effectif.

- Par direction et genre



DEP : Direction des espaces publics
 DSPORTS : Directions des sports
 DSI : Direction des systèmes d'information
 DBC : Direction des bâtiments communaux
 DCOM : Direction de la communication
 DDAC : Direction de la démocratie et de l'action citoyenne
 DCULT : Direction de la culture
 DDU : Direction du développement urbain
 DJEUN : Direction de la jeunesse
 DAJCP : Direction des affaires juridiques et de la commande publique
 DSF : Direction des services financiers
 DSALE : Direction de la scolarité et des accueils de loisirs éducatifs
 DSANTE : Direction de la santé
 DRH : Direction des ressources humaines
 CCAS : Centre communal d'action sociale

On note, comme les années précédentes, une absence marquée de mixité dans les directions des espaces publics, des services d'informatique et des sports qui restent des directions majoritairement masculines.

Toutefois, il est à noter qu'à la DSI le taux de féminisation a augmenté de 6% en un an.

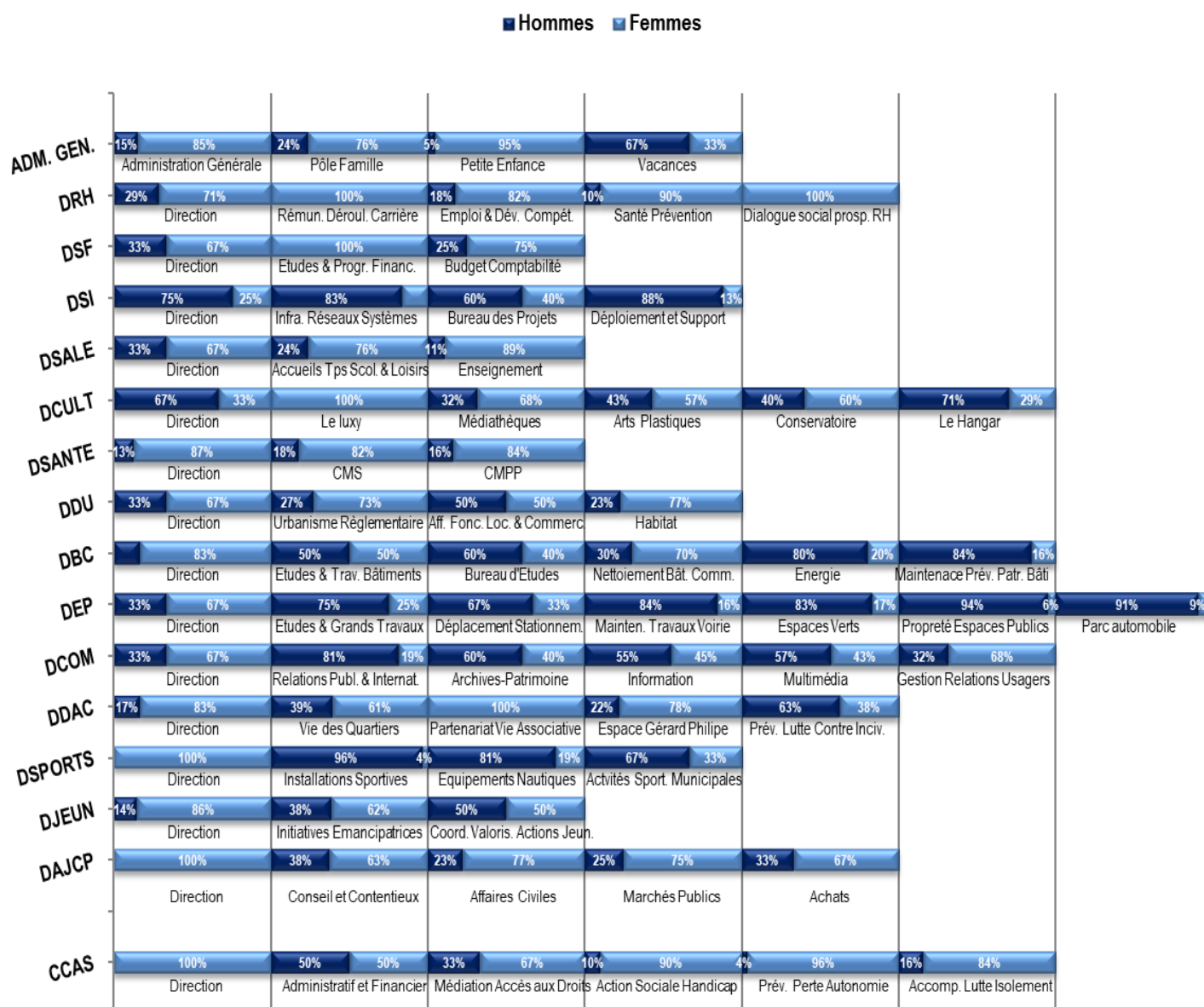
Par ailleurs, les directions de la santé, des ressources humaines, du CCAS et l'administration générale restent fortement occupées par des femmes.

L'administration générale a connu une hausse de 11% de ses effectifs féminins.

De plus, la DSF a augmenté de 9% son taux de féminisation.

La lecture des données par service et direction va permettre une analyse plus précise de ces évolutions.

- Par direction/service et genre



Concernant les directions ayant connu une variation importante en un an :

- Au sein de l'administration générale, c'est la direction générale qui a connu une augmentation de 6% de ses effectifs féminins, et le pôle famille qui a quant à lui connu une réduction de 5% du nombre de femmes. Par ailleurs, il est à noter le transfert du Parc automobile de la DG à la DEP, ce service compte 91% d'hommes. Ce transfert impacte donc fortement l'augmentation du taux de féminisation de l'administration générale.
- Au sein de la DSF, le service études et programmation financière est passé de 75 à 100% de femmes, de plus, le service budget et comptabilité a augmenté son taux de féminisation de 12%.

- Au sein de la DSI, le service infrastructure réseaux système est passé de 0% à 17% de femmes, et le bureau des projets a augmenté son taux de féminisation de 33 à 40%. Ces données montrent une réelle évolution pour cette direction dans l'intégration des femmes.

Si les chiffres des autres directions restent stables globalement, il paraît intéressant de pointer des évolutions fortes au sein de certains services :

- A la DBC, alors que l'unité de direction était exclusivement féminine l'année dernière, elle est à ce jour à 17% d'hommes. Cette évolution paraît intéressante au vu des effectifs à 58% masculins.
- A la direction des sports, toutefois, l'unité de direction reste à 100% féminine alors que les effectifs sont à 83% masculins. Le service installations sportives (96% d'hommes) garde des chiffres stables, alors que les services équipements nautiques et activités sportives municipales perdent respectivement 7 et 3% de leur effectif féminin déjà minoritaire.

3. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Recrutement/emploi

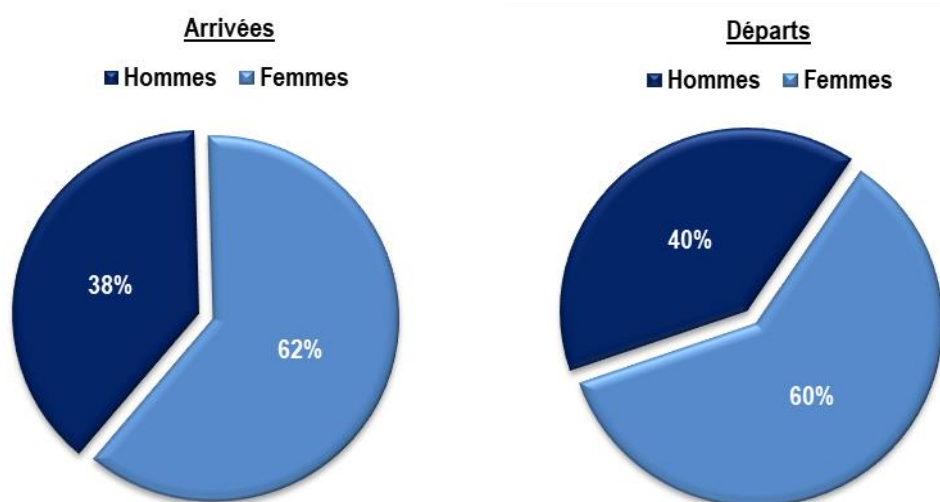
L'ensemble des process d'accès à emplois, notamment en termes de recrutement et de mobilité, est basé sur des critères non discriminants et veille à favoriser, quand cela est possible, la mixité des métiers et des équipes selon les différents emplois et niveaux de responsabilité, ainsi qu'à lutter contre les stéréotypes :

- Les avis et le contenu des annonces de recrutement, les intitulés des fiches de postes sont traduits en écriture inclusive, et s'adressent indistinctement aux hommes et aux femmes ;
- La présentation de l'organigramme prend en compte l'écriture inclusive pour l'intitulé des postes ;
- Les profils de poste sont déterminés de façon objective au regard des compétences nécessaires pour exercer les missions et de celles dont disposent les candidats, même si des caractéristiques liées à la nature des métiers peuvent sous-tendre un caractère plutôt masculin ou féminin parfois ;
- La mixité dans les équipes et les emplois est favorisée dès que cela est possible. La Ville s'attache ainsi par exemple à avoir une représentation féminine dans des métiers techniques (agent-es de nettoyage des espaces verts, les jardiniers, les peintres) ou de la surveillance de la voie publique et lutte contre les incivilités (équipes d'ASVP ou d'agent-es de proximité) et inversement à disposer d'une représentation masculine dans des métiers administratifs sur des postes de secrétariat, de gestionnaire RH ou comptable ou dans les métiers de la restauration et de la petite enfance, généralement composés davantage de femmes.

Cependant, en pratique, certains métiers peuvent connaître une surreprésentation genrée de par la nature des conditions de travail (forte pénibilité physique, par exemple) ou de par la nature même des missions (métiers du *care*, de l'entretien, de l'informatique...), et cela en raison de stéréotypes de genre et de préjugés fortement imprégnés dans les mentalités.

Ces problématiques sont traduites dans le plan d'action égalité professionnelle de la Ville et des actions sont donc prévues dans ce sens.

- Arrivée et départs d'agent-es permanent-es par genre

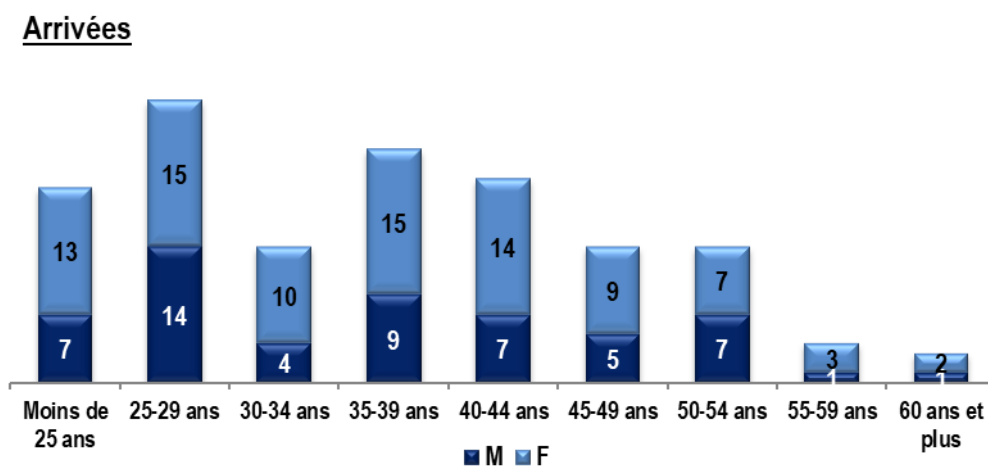


Les chiffres des arrivées dans la collectivité restent identiques à l'année 2023.

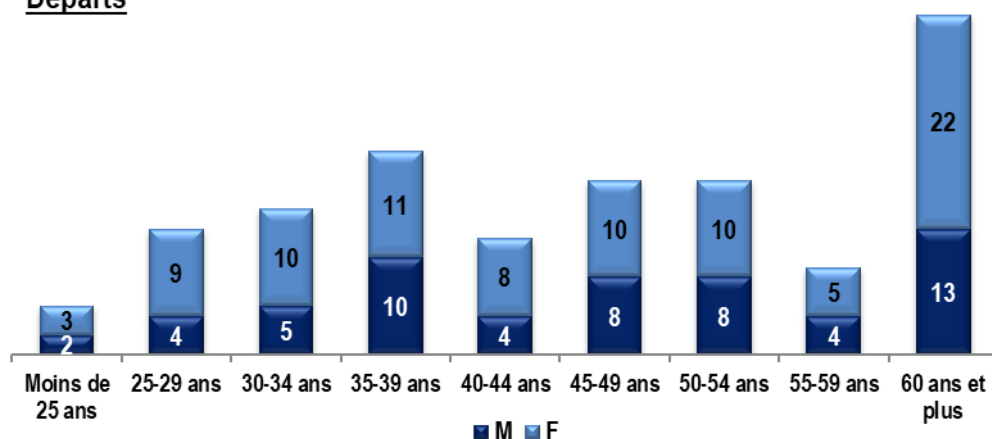
En ce qui concerne les départs, alors qu'un recul des départs des femmes avait eu lieu entre 2022 et 2023 (moins 6%), une légère augmentation de 3% a eu lieu en 2024. Aussi, les départs sont équilibrés en termes de genre par rapport à l'effectif global de la collectivité.

- Arrivée et départs d'agent-es permanent-es par genre et tranches d'âge

Cet indicateur a été ajouté aux données 2024.



Départs



Ces données nous permettent de vérifier s'il existe une différence par genre et âge dans les arrivées et départs de la collectivité. Or on constate :

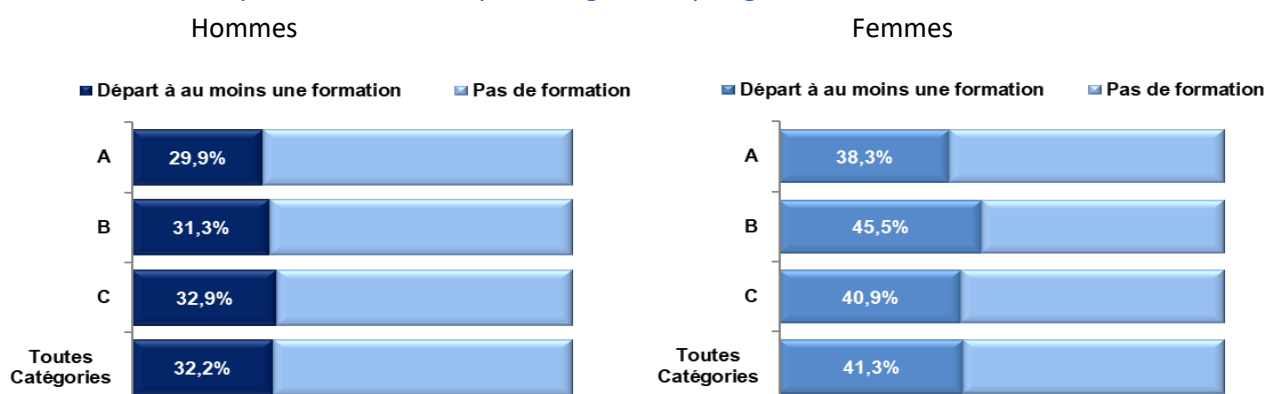
- Chez les moins de 35 ans : 60% de femmes dans les arrivées et les départs,
- Chez les 35 à 49 ans : 61% de femmes dans les arrivées et 56% dans les départs,
- Chez les plus de 50 ans : 57% de femmes dans les arrivées et 59% dans les départs.

A ce jour, cet indicateur valide donc que les départs et arrivées par âge et genre sont représentatifs en proportion de l'effectif global.

Formation professionnelle

Pour les formations organisées en intra, lors de la constitution des groupes d'agent-es, la mixité est favorisée dans la mesure du possible.

• Taux de départ en formation par catégorie et par genre



Alors qu'entre 2022 et 2023, les départs en formation avaient doublé pour presque toutes les catégories et les deux genres, le taux des départs en formation a baissé cette année pour toutes et tous, sauf pour les femmes de catégorie C dont les départs ont augmenté de 2%.

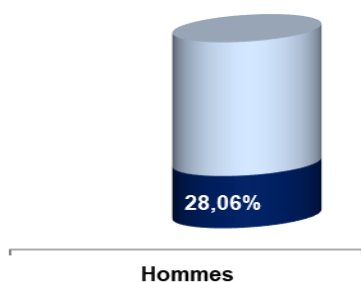
Si le taux de départ en formation toutes catégories confondues reste stable chez les femmes (moins 1%), le taux des hommes a quant à lui baissé de 9%.

Il paraît alors important de comprendre ces variations quant aux départs en formation.

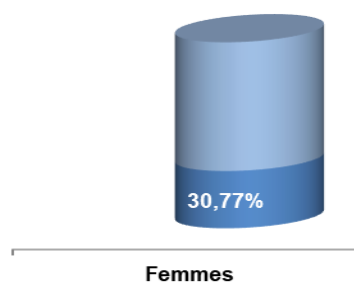
Déroulement de carrière

- Taux d'avancement d'échelon par genre

■ Non concernés au 30 septembre 2024
■ Avancement d'échelon

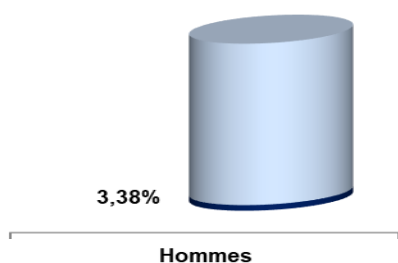


■ Non concernées au 30 septembre 2024
■ Avancement d'échelon

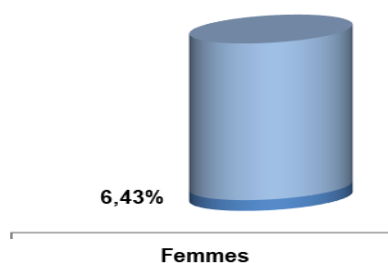


- Taux d'avancement de grade par genre

■ Avancement de grade
■ Non concernés en 2023



■ Avancement de grade
■ Non concernées en 2023



Les avancements de grade ci-dessus ont été réalisés en janvier 2024 au titre de l'année 2023.

Le taux d'avancement d'échelon a augmenté de 2% pour les hommes comme les femmes. Par ailleurs, le taux d'avancement de grade par genre a quant à lui baissé de 2% pour les deux genres. Les deux taux restent supérieurs pour les femmes.

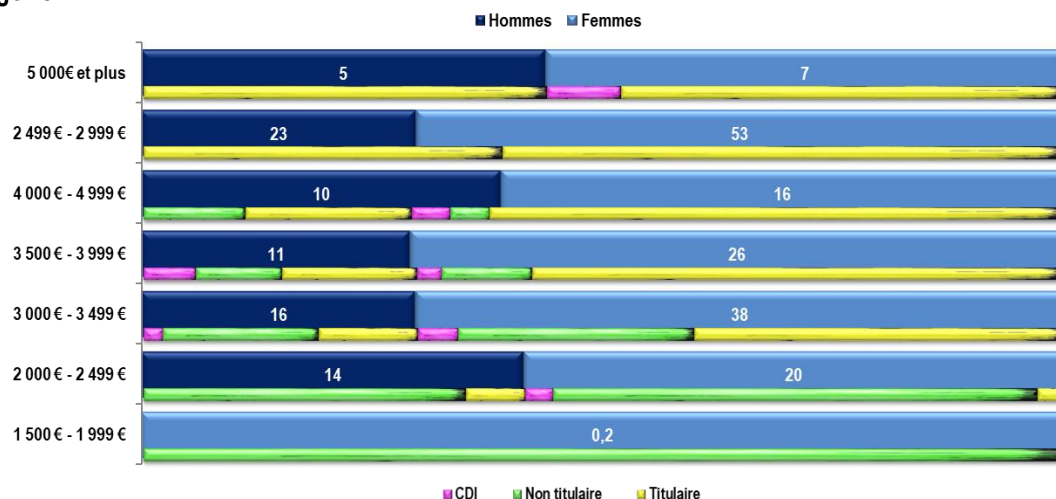
L'ensemble des agent-es est soumis aux mêmes règles de déroulement de carrière en termes d'avancement d'échelon, de grade ou de promotion interne, indépendamment de sa quotité de travail (temps complet, temps partiel, temps non complet).

La valeur professionnelle des agent-es servant de base aux propositions d'avancement ou de promotion interne, est déterminée au regard de critères communs et objectifs liés aux missions et responsabilités exercées.

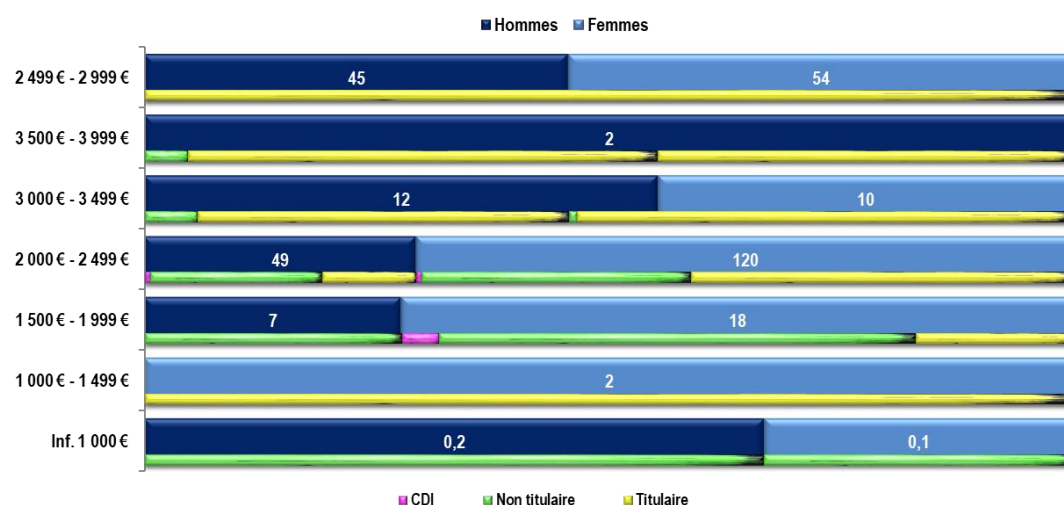
Rémunérations

- Répartition des salaires nets moyens en Équivalent Temps Plein des agent-es permanent-es par catégorie

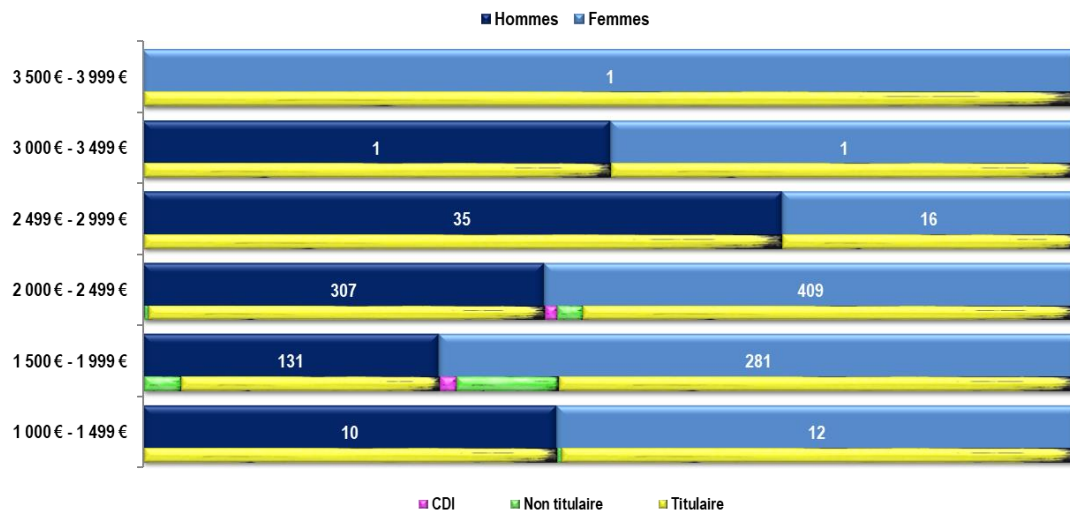
Catégorie A



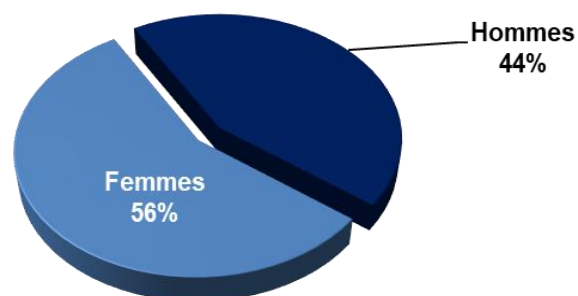
Catégorie B



Catégorie C



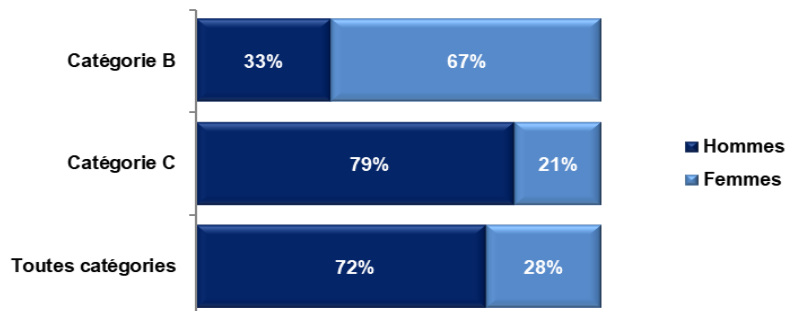
- **Catégorie A : Proportion de femmes et d'hommes qui gagnent plus de 5 000 €**



En 2023, 25% des hommes touchaient plus de 5000€, nous pouvons donc observer une nette évolution de cette part. Il paraît donc nécessaire de faire évoluer cet indicateur afin de clarifier à quel niveau et pour quelle raison nous constatons cette évolution.

- **Répartition des heures supplémentaires de fonctionnement payées par catégorie et par genre**

Ces indicateurs apparaissent comme importants dans l'évaluation de la parité professionnelle. En effet, ils montrent l'impact sur l'équilibre vie privée- vie professionnelle, mais aussi sur la rémunération, plus élevée avec la déclaration d'heures supplémentaires, si elles sont rémunérées.



Les chiffres restent globalement stables en comparaison de ceux de 2023.

On note globalement que les agents masculins de la ville, toutes catégories confondues, déclarent davantage d'heures supplémentaires que leurs collègues féminines. Ce phénomène n'est pas seulement ivryen.

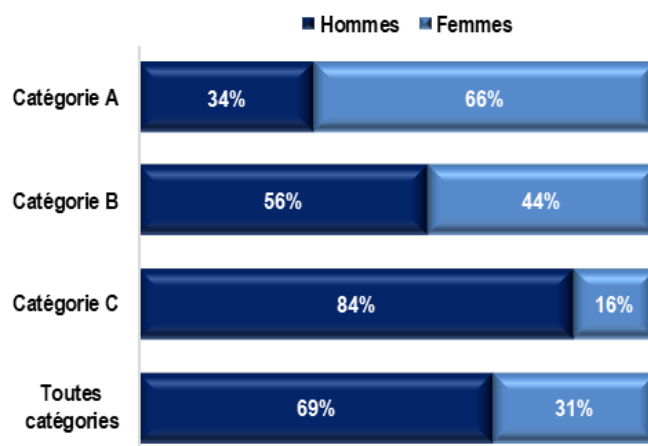
Certaines hypothèses peuvent être émises sur ce point en lien avec les constats des rôles genrés :

- Les femmes ont moins tendance à demander que leur travail supplémentaire soit rémunéré.
- La charge de travail et la gestion du foyer incombant généralement plus aux femmes, il est possible que pour certaines, effectuer des heures supplémentaires soit impossible.

Un travail sur la réalité des heures supplémentaires déclarées ou non serait intéressant à l'avenir, afin de pouvoir affiner l'analyse et donc les actions rectificatives à mener. Le plan égalité professionnelle prévoit cet axe de travail qui sera mis en œuvre en 2025.

• Répartition des astreintes et permanences par catégorie et par genre

Ces indicateurs permettent, comme pour les heures supplémentaires, d'évaluer l'impact sur l'équilibre vie privée- vie professionnelle et sur la rémunération. De plus, ils permettent aussi d'observer la présence de femmes dans certains postes à horaires atypiques.



À nouveau, les chiffres restent globalement stables en comparaison avec 2023.

On repère ici à nouveau une disparité femme-homme, toutes catégories confondues. De même, ce sont les agents de catégorie C qui montrent une disparité plus importante avec une surreprésentation masculine.

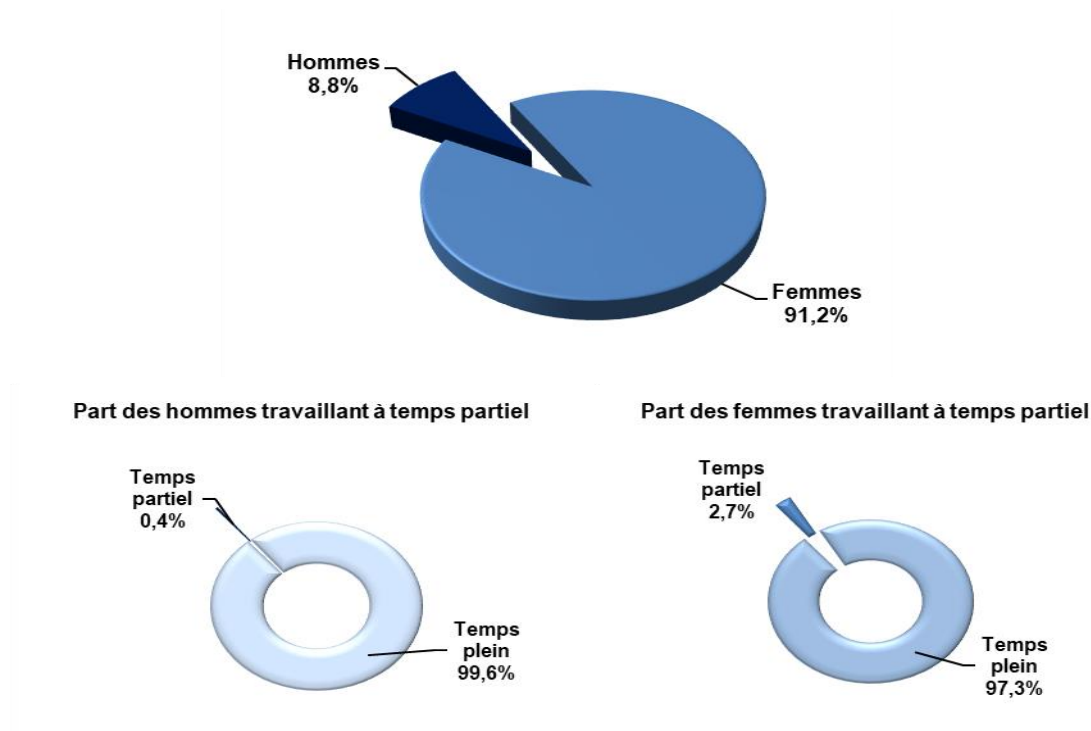
Une analyse sur les métiers concernés pourrait venir nourrir la réflexion sur la mixité des métiers à accompagner. Dans le cadre du plan égalité professionnelle, cet indicateur sera aussi développé en 2025.

Temps de travail et congés familiaux

Les dispositions du règlement intérieur relatives aux temps de travail et aux congés et absences donnent un cadre global identique pour tous les agent-es, qui peut faire l'objet de dispositions spécifiques liées aux nécessités et contraintes particulières de service. L'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle est ainsi appréciée au regard des spécificités de chaque service, en veillant à préserver un équilibre et de l'équité au sein des équipes dans l'attribution des différentes autorisations d'absence et dans l'organisation du temps de travail.

La prise des différents temps partiels ou congés familiaux existants (congé maternité, congé paternité, proches aidants...) n'entraîne aucune conséquence pour l'agent-e en termes de régime indemnitaire ou de déroulement de carrière. Cependant, il convient de noter qu'en application des règles statutaires, le montant des pensions de retraite est impacté par la prise de temps partiels ou de congés familiaux au cours de la carrière, ce qui de fait est constitutif d'une inégalité de genre indirecte dans notre société aujourd'hui.

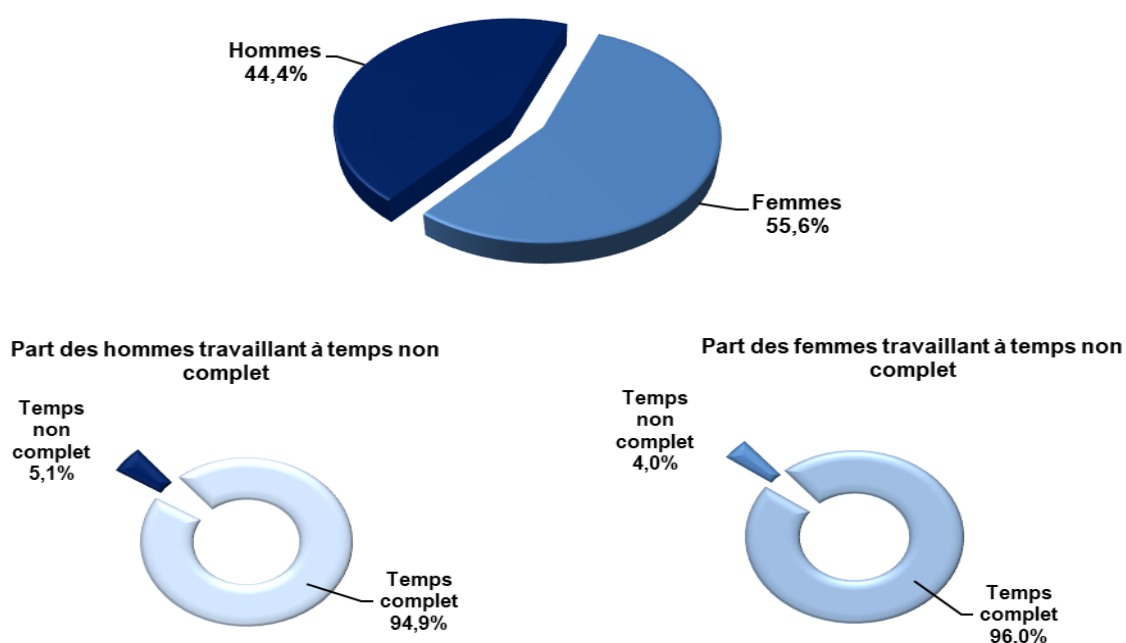
- Répartition des temps partiels



Les temps partiels, qui sont utilisés principalement sur une quotité de 80%, le sont très majoritairement par les femmes même s'ils sont ouverts aux hommes dans les mêmes conditions. Pour la moitié, il s'agit de temps partiels sur autorisation et pas seulement de temps partiels de droit.

En ce qui concerne l'évolution de ces données, il est à noter une augmentation de 2% d'hommes à temps partiel. Si le chiffre semble minime, il est toutefois à pointer dans le sens d'une évolution. Il sera nécessaire d'observer si les actions menées dans le cadre du plan d'action égalité professionnelle, accompagnent la poursuite de cette évolution.

- Répartition des temps non complets



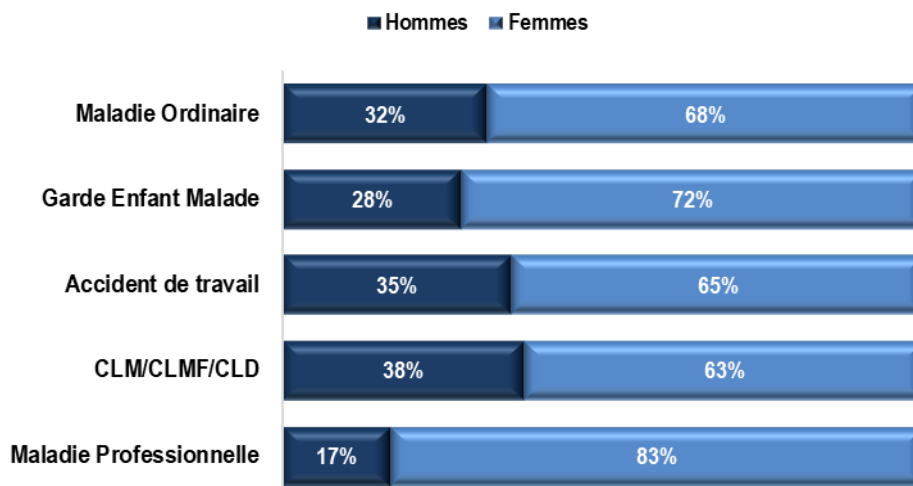
Les femmes et les hommes sont représentés à peu près au même niveau sur les temps non complets, la majorité correspondants à des emplois d'enseignement ou médicaux.

- Répartition des absences par genre

Cet indicateur est le second créé dans ce rapport 2024.

Il nous a paru important d'évaluer les absences ainsi que leur nature d'un point de vue genré, au-delà des jours de garde enfants malades. Ces derniers restent stables par rapport à 2023.

L'analyse de l'évolution des autres indicateurs dans le temps pourra commencer l'année prochaine.



CLM : congé longue maladie

CLMF : congé longue maladie fractionné

CLD : congé de longue durée

Ces chiffres nous permettent d’observer globalement que les absences pour cause de maladies concernent majoritairement les effectifs féminins de la Ville. Une analyse dans le temps sera donc nécessaire.

Toutefois, il apparaît une disparité remarquable en ce qui concerne les maladies professionnelles. En conséquence, il paraît important d’affiner cet indicateur en particulier, afin de comprendre le phénomène.

La prévention et lutte contre les comportements sexistes et les violences sexistes et sexuelles

Afin de prévenir et lutter contre les agissements sexistes et les violences sexistes et sexuelles, la Ville a mis en place en 2022 au sein de la direction des ressources humaines un dispositif de signalement des violences, discriminations, harcèlement moral et violences sexistes et sexuelles au travail.

Ce dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d’agissements sexistes est prévu par l’article 80 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et précisé par le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020. Depuis la compilation réalisée dans le Code Général des Collectivités Territoriales entré en vigueur le 1er juillet 2022, les menaces ou tout autre acte d’intimidation ont été rajoutés dans le dispositif.

A Ivry-sur-Seine, ce dispositif a été pleinement déployé après la formation des membres de la cellule en octobre 2021 et une communication auprès des agent-es en février-mars 2022. Une nouvelle session de formation des membres de la cellule s’est tenue en novembre 2024 et une nouvelle communication sera menée en 2025.

Le dispositif comporte une procédure de recueil des signalements, une procédure de traitement et de suivi des situations en pluridisciplinarité, ainsi que des procédures d'orientation vers les services ou structures de soutien et d'accompagnement et vers les autorités compétentes pour traiter les faits signalés.

Le rattachement à la DRH de ce dispositif permet un traitement pluridisciplinaire des signalements tout en assurant la nécessaire confidentialité des échanges et des informations traitées.

Ce dispositif à destination des agent.es de la Ville et du CCAS, permet à toute victime de violences physiques, verbales, violences sexistes et sexuelles, agressions sexuelles, viols, harcèlement moral, sexuel et discriminations, de le signaler. La victime est informée de ses droits et des démarches possibles, elle est orientée vers les professionnel·les compétent·es.

Le dispositif est présenté lors du module d'accueil des nouveaux·elles arrivant·es, dans la thématique « santé-prévention ».

La cellule peut être saisie par téléphone au 01 49 60 25 00 ou par mail à cellulesignalement@ivry94.

Bilan quantitatif :

- 2022 : 7 signalements, dont 5 entrants dans le cadre du dispositif, et 3 ayant fait l'objet d'une fiche de signalement et ayant donc été traités jusqu'au bout.
- 2023 : 9 situations traitées ayant fait l'objet de 13 signalements et de 24 entretiens individuels.
- 2024 : 7 situations traitées ayant fait l'objet de 7 signalements et de 7 entretiens individuels.

Dans le détail cette année, il y a eu 1 signalement pour harcèlement sexuel, 1 pour agression sexuelle et 5 pour harcèlement moral dont 1 avec violences.

Après étude, ces signalements ont donné suite aux qualifications suivantes : 4 situations qualifiées de conflictuelles, 1 situation menant à une absence de qualification (l'agent·e n'a pas souhaité donner suite à son signalement), 1 situation qualifiée de harcèlement sexuel et 1 d'agression sexuelle.

En proportion, il y a très peu de signalements pour des violences sexistes et sexuelles (2 en 2022, 0 en 2023 et 2 en 2024) par rapport aux types de situations traitées par le dispositif de signalement.

Les problématiques rencontrées :

- Postes vacants en DRH et au sein des membres du dispositif de signalement entraînant un certain manque de disponibilité des agents de la DRH pour traiter rapidement l'ensemble des situations ;
- La rédaction des comptes-rendu représentant une importante charge de travail ;
- Des difficultés « émotionnelles » pour les agent.es recueillant·es notamment lorsque sont traitées de nombreuses situations compliquées dans un laps de temps court ;
- Une méconnaissance encore forte de l'existence du dispositif par les agents de la collectivité.

Pistes d'amélioration :

- Pourvoir les postes vacants ;
- Sensibiliser sur les actes traités par le dispositif de signalement, en particulier en ce qui concerne les violences sexistes et sexuelles (agressions sexuelles, agissements sexistes, viols, harcèlements sexuels) ;
- Poursuivre le développement de la communication sur l'existence et la connaissance du dispositif ;
- Ouvrir le dispositif à des personnes hors-DRH pour améliorer la transversalité, la transparence et apporter de nouvelles visions (il est prévu que la chargée de mission Lutte contre les discriminations rejoigne prochainement le dispositif) ;
- Développer la formation des membres de la cellule (une formation a été menée le jeudi 21 novembre 2024) ;
- Réflexions à mener sur les moyens pour accélérer les processus internes au dispositif de signalement (rédaction des compte-rendu, réunions sur les situations, prises d'avis des membres sur les suites à donner aux différents signalements, rédaction des courriers/notes etc.).

II. L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'objectif de ce second volet est d'amener les collectivités territoriales à produire un diagnostic annuel sur les politiques publiques menées sur le territoire en termes d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour ce faire, les collectivités territoriales doivent identifier et rassembler les données quantitatives et qualitatives existantes, et au besoin, créer de nouveaux outils en définissant elles-mêmes un certain nombre d'indicateurs.

Ce second volet commence par un rapide état des lieux de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine, à l'aide d'indicateurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Nous pourrions lire par la suite les données issues des différents services en matière d'inégalités et les actions qu'ils mènent en faveur de l'égalité seront présentées.

1. SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE EN MATIERE D'INEGALITES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SUR LE TERRITOIRE IVRYEN

Situation économique et sociale en matière d'inégalités femmes-hommes à Ivry

La population d'Ivry-sur-Seine s'élève à 64 001 habitant·es en 2021⁶, avec une mixité quasi-parfaite entre femmes (49.8%) et hommes (50.2%). Près de la moitié de la population (48.1%) est âgée de 15 à 44 ans, indiquant une population relativement jeune.

La situation économique et sociale en matière d'inégalités s'apprécie selon divers critères.

Les compositions familiales

Tout d'abord, un déséquilibre marqué apparaît dans la composition des familles monoparentales. En effet, les données recueillies révèlent des disparités significatives entre les femmes et les hommes. Les données que nous fournissons sont celles du service Pôle Familles de la Ville d'Ivry, plus récentes que celles proposées par l'INSEE (2021).

Le service précise toucher la quasi-totalité des familles, en effet chaque famille s'inscrit soit au moment de l'inscription à l'école, à la restauration scolaire, et au périscolaire, soit pour une inscription à des activités sportives ou culturelles.

Le service précise que le nombre total de familles a beaucoup augmenté, du fait non seulement de la population grandissante (avec construction de nouveaux quartiers) mais également du fait d'avoir cette année menée un important travail de permanence pour toucher le plus de familles possibles.

On note que pour 2023/2024, les familles monoparentales représentent 29 % de la totalité des familles inscrites.

Sur un total de 1178 familles monoparentales, 94% sont composées d'une femme avec enfant(s). Ce chiffre, après avoir baissé entre 2021 et 2022 et de nouveau à la hausse de plus de 10% entre 2022 et 2023.

A cela s'ajoute que le quotient familial (QF) moyen des familles monoparentales dirigées par une femme avec enfant(s) est de 290, ce qui est relativement bas et indique une situation économique précaire.

De plus, 110 familles monoparentales dirigées par une femme avec enfant(s) sur 1013 ayant fait calculer leur QF ont un quotient familial à 10, signifiant qu'elles sont sans ressources. Cette précarité

⁶ Données les plus actuelles de l'INSEE sur 2021

est également visible dans le fait que plus de la moitié (588) des familles monoparentales dirigées par des femmes ont un QF inférieur à la moyenne.

Ces chiffres révèlent une vulnérabilité économique et sociale accrue des femmes cheffes de famille monoparentale. En effet il est important de relever que ces familles rencontrent un taux de chômage plus important, un taux d'occupation de postes à temps partiel plus important, des conditions d'hébergement plus précaires... et donc des difficultés financières plus importantes et un taux de pauvreté plus élevé.

Par ailleurs, il convient de noter que sur 2022/2023, le service du Pôle Familiales a reçu 217 familles, pour lesquelles des situations de violences physiques, sexistes et sexuelles ont été identifiées ; l'ampleur des violences intrafamiliales touchant principalement les femmes.

La population active

Si le taux d'emploi est sensiblement le même pour les hommes et les femmes, pourtant 21% des ivryennes salariées sont en temps partiel contre 10% d'Ivryens.

Pour rappel, les femmes restent moins représentées que les hommes dans certaines catégories socio-professionnelles, quand les hommes sont plus représentés chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (44% de femmes pour 56% d'hommes). De même, à Ivry les femmes représentent seulement 31% des artisan-es, commerçant-es et chef-fes d'entreprise (pour 69% d'hommes)⁷.

Les femmes sont principalement « employées » (24% des femmes appartiennent à la catégorie socioprofessionnelle « employé-es » pour 12% d'hommes) et représentent 67% des employé-es. Elles sont néanmoins sous représentées dans la catégorie socioprofessionnelle d'ouvrier-es représentant seulement 18% pour 82 % d'hommes.

Là encore, un des marqueurs d'inégalité est visible dans la répartition des femmes et des hommes dans les catégories socio-professionnelles. Ainsi, les femmes sont sous représentées dans certaines catégories socioprofessionnelles, notamment en tant qu'employeuse ou cheffe d'entreprise.

La scolarisation

La ville d'Ivry-sur-Seine, grâce à sa proximité avec Paris, dispose de nombreux établissements d'enseignement supérieur, tant publics que privés. Cette proximité a un impact significatif sur la scolarisation et le niveau de diplôme des jeunes de la commune.

5 250 jeunes sont scolarisés, les femmes étudiantes de 18 à 24 ans scolarisés représentent 67,6 % des personnes scolarisées, ce qui représente une augmentation d'environ 1 % par rapport à 2019 et les hommes de cette même tranche d'âge 62,3%⁸.

⁷ Chiffres les plus actuels de l'INSEE en 2021 à Ivry Sur Seine : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-94041#tableau-FOR_G1

⁸ Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024

Pour la tranche d'âge de 25 à 29 ans, Ivry-sur-Seine a enregistré une perte de 69 étudiants, ce qui réduit la part de la population scolarisée à 17,3 % (les femmes de cette tranche d'âge représentent 16,7% des personnes scolarisées, et les hommes 17,9%).

Pour les personnes de 30 ans et plus, la part de la population scolarisée est restée stable entre 2019 et 2021.

A ce propos, entre 2019 et 2021, la scolarisation a légèrement diminué, la part des hommes est en augmentation de 150 étudiants tandis que les femmes ont perdu 663 étudiantes. Cependant, l'analyse des diplômes les plus élevés parmi la population non scolarisée de 15 ans ou plus entre 2017 et 2021 montre des résultats encourageants pour les femmes.

Le pourcentage de femmes sans diplôme est passé de 27,4 % en 2017 à 24,1 % en 2021 (25,4% pour les hommes), ce qui est supérieur au taux national de 22,2 %. Parallèlement, le pourcentage de femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus est passé de 16,6 % en 2017 à 19,9 % (19,6% pour les hommes) en 2021, dépassant largement le pourcentage national de 10,6 %.

Malgré l'accès aux universités, la précarité étudiante augmente en France, touchant particulièrement les femmes. Selon l'Observatoire de la vie étudiante :

- 21 % des femmes se déclarent en situation de précarité économique, contre 19 % des hommes.
- La santé mentale est également impactée, avec 44 % des femmes ayant subi un état de détresse psychologique au cours du mois précédent l'étude, contre 26 % des étudiants en général.
- De plus, 38 % des étudiantes ont renoncé à des soins médicaux pour des raisons financières, par rapport à 29 % des étudiants.

La monoparentalité, le temps partiel et la précarité étudiante sont des phénomènes qui touchent majoritairement les femmes et donc sont des marqueurs d'inégalités entre les femmes et les hommes.

Historique et contexte des missions en faveur de l'égalité de genre à Ivry

Une délégation politique dédiée à la lutte contre les discriminations existe à Ivry-sur-Seine depuis 2011. L'élue en charge de cette délégation s'appuie sur une chargée de mission qui effectue un travail transversal sur les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+ au sein de la collectivité. Est suivi en priorité l'axe égalité et mixité, en particulier la lutte contre les violences faites aux femmes avec le développement d'un travail en réseau avec des professionnel·les de terrain et du monde associatif.

L'engagement d'Ivry-sur-Seine pour l'égalité entre les femmes et les hommes reste clair et fort. Cet engagement est ancien et se renforce au fil des années :

- Depuis 2009, la Ville soutient, organise et coordonne le réseau ivryen de lutte contre les violences familiales et intrafamiliales, constitué de professionnel·les de terrain régulièrement sollicité·es par des victimes de violences issues des domaines de la santé, du social, de la police, de la

justice, etc. Ce réseau a pour objectif de développer une expertise pour repérer, informer et orienter les victimes et d'améliorer leur accompagnement global.

- En 2015, la Ville a signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, de part cette adhésion, la Ville s'engage à élaborer un plan d'actions pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Un premier plan d'actions a été élaboré en 2018, dont un bilan a été réalisé en 2021 et 2022. Un nouveau plan d'actions d'égalité de genre a été élaboré en 2023 et adopté début 2024.

- En 2019, la Ville a signé la Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes. Les dix recommandations relatives à cette convention ont été mises en pratique à Ivry-sur-Seine en 2021.

- En 2019, un groupe « égalité » a été mis en place au sein de la collectivité, composé d'au minimum un·e référent·e par direction. Il a pour objectif de renforcer le traitement des inégalités et le travail transversal des questions d'égalité à la Ville.

- En 2020, le projet municipal a réaffirmé l'engagement de la Ville pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les discriminations multiples. L'égalité femmes-hommes est également un des trois axes prioritaires du projet 100% service public.

- En 2021, la Ville a signé un protocole d'engagement avec la Mission Hébergement Logement (MHL) du Département et s'engage à réserver 5 logements de son contingent de logements sociaux (logements relais) à des femmes victimes de violences en sortie d'hébergement d'urgence.

- En 2023, un nouveau plan d'actions en matière d'égalité de genre est élaboré, co-construit avec les services de la ville, les différents acteurs et actrices du territoire, tels que les associations notamment. Ce plan d'actions présente 4 axes de travail et plusieurs objectifs vers lesquels tendre en matière d'égalité.

- Le 8 février 2024, ce plan d'actions d'égalité de genre a été adopté au conseil municipal, ainsi que le plan d'actions en matière d'égalité professionnelle. La mise en œuvre de ces plans d'actions a débuté dès 2024 et se poursuivra les prochaines années.

2. IVRY, UNE VILLE QUI INTEGRE L'EGALITE FEMMES-HOMMES DANS SES GRANDS PROJETS ET POLITIQUES PUBLIQUES

Grandir à Ivry

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Le projet éducatif de territoire (PEDT) a pour objectif de fédérer les acteur·rices d'un territoire au service de tous les enfants, de leur épanouissement et de leur bien-être. A Ivry-sur-Seine, il concerne les enfants de 0 à 18 ans et prend donc en compte l'ensemble du développement physiologique, cognitif, social, culturel de l'enfant, depuis la petite enfance jusqu'à la sortie de l'adolescence et l'entrée dans la vie de jeune adulte.

Il donne une impulsion et fixe un cadre aux actions éducatives partenariales mises en œuvre sur tous les temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire). Il permet d'assurer une cohérence et une complémentarité des interventions de chacun, dans l'intérêt de l'enfant et de ses parents et permet donc de mobiliser les ressources et les moyens du territoire pour favoriser une continuité éducative.

Un des axes du PEDT porte sur l'égalité filles-garçons/ femmes-hommes. Cela se traduit de manière concrète dans les projets pédagogiques des accueils en crèche, accueils de loisirs éducatifs, dans leurs actions au quotidien auprès des enfants, mais également auprès de leur famille. Par ailleurs, il traverse aussi les projets transversaux entre accueil de loisirs et Education nationale et les rendez-vous de l'éducation, mais aussi tous les projets menés par la Ville en direction des jeunes.

La petite enfance

Le service petite enfance de la ville s'efforce d'intégrer les principes d'égalité entre les femmes et les hommes, et plus précisément entre les filles et les garçons, dans ses politiques et pratiques. Cette démarche vise à offrir des opportunités équitables et un traitement non discriminatoire à tous les enfants, indépendamment de leur genre, et ce dès leur plus jeune âge. De plus, le service veille à porter une attention particulière aux familles monoparentales et aux femmes victimes de violences lors des demandes de places en crèche. Ainsi, ces situations familiales sont prises en compte dans l'étude des demandes.

L'égalité filles-garçons dans le projet éducatif de la Petite Enfance

Depuis 2018, le Service Petite Enfance de la Ville définit l'égalité filles-garçons comme un axe de son projet éducatif devant découler sur des mesures spécifiques. Chaque structure décline ensuite le projet éducatif dans un projet pédagogique.

Le projet éducatif du Service Petite Enfance est largement imprégné de la pédagogie Pikler-Loczy (Pédiatre Emmi Pikler), qui s'appuie sur le « jeu libre » en mettant à disposition des enfants des jeux et des jouets, ce qui leur permet d'aller d'un jouet à l'autre au gré de leurs envies et non sur sollicitation

de l'adulte. Ainsi, on y trouve des espaces de motricité, de jeux d'imitation (cuisine, dinette, garage, déguisements, ...), et de motricité fine (puzzle, jeux de manipulation, pâte à modeler, ...). Les espaces et jeux sont en accès libre et donc proposés aux enfants sans distinction de genre.

« Les professionnel·les ne font pas de différence en ce qui concerne la question du genre fille garçon. A ce titre, aucune distinction ne se fait dans les propositions de jeux, jouets ou d'activités. Un petit garçon peut jouer à la poupée et une petite fille au garage. Il n'y a rien d'anormal, les enfants ouvrent le champ des possibles selon leurs envies. Cette expression participe à faire évoluer les regards sur l'image et le rôle des femmes et des hommes dans la société. »

Le 7ème des 10 grands principes pour grandir en toute confiance de la charte d'accueil du jeune enfant :

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité. »

La sensibilisation des professionnel·les à l'égalité

Les stéréotypes de genre se mettent en place dès le plus âge, prévenir la transmission des inégalités entre les filles et les garçons, passe par l'analyse fine des représentations et des pratiques professionnelles.

Les normes sexistes imprègnent notre société et impliquent une éducation et une socialisation genrée qu'il faut déconstruire pour parvenir à une égalité réelle. Pour créer une culture commune sur les questions d'égalité, il est nécessaire de former et de sensibiliser le plus grand nombre aux stéréotypes sexistes et les conséquences qu'ils produisent, rôles genrés dans la société, inégalités salariales, familiales, politiques, discriminations voire violences. C'est à travers la prise de conscience de chaque personne que les lignes pourront bouger, les adultes véhiculent inconsciemment des stéréotypes de genre qu'il est fondamental et urgent de déconstruire et d'interroger.

Le plan d'actions ivryen pour l'égalité de genre 2024-2026 prévoit, en priorité, de former les professionnel·les qui travaillent auprès des enfants et notamment les professionnel·les de la petite enfance. Ainsi, sur les trois prochaines années les professionnel·les des crèches municipales seront tous·tes formé·es à ces sujets.

Proportion filles/garçons parmi les enfants accueillis en 2023

Crèches	Filles	%	Garçons	%
Ada Lovelace	31	49%	32	51%
Rosa Bonheur	31	48%	33	52%
Maria Merian	34	59%	24	41%
Niki de Saint Phalle	34	59%	24	41%
Parmentier	19	56%	15	44%
Madeleine Bres	12	52%	11	48%
Total	161	54%	139	46%

La proportion des filles parmi les enfants accueilli-es en crèches municipales est de 54%, les garçons de 46%. L'an dernier c'était l'inverse : 46% de filles accueillies en crèches et 54% de garçons.

Lors des commissions d'attributions de places en crèches, l'équilibre entre les filles et les garçons est une préoccupation, sans pour autant imposer une répartition stricte. Les pourcentages sont réalisés au global, il peut parfois exister un déséquilibre dans certains groupes d'enfants (Petits, Moyens, Grands). Notons, que certaines places sont attribuées alors que l'enfant n'est pas encore né et que le Service n'a pas connaissance du sexe de l'enfant.

La prise en compte des familles monoparentales

En 2023, les familles monoparentales représentaient 23 % des familles accueillies en crèches municipales (24% en 2022). 100% des familles monoparentales étaient composées d'une femme en 2023 (97% en 2022).

La situation des familles monoparentales est regardée avec attention lors des commissions d'attribution de places en crèches. En effet, la situation de monoparentalité génère un déséquilibre et une certaine fragilité. La place en crèche devient alors une condition sine qua none pour que le parent puisse travailler, percevoir un salaire et subvenir aux besoins de sa famille. De la place en crèche dépend alors l'indépendance économique et sociale de la famille.

La prise en compte des situations de violences conjugales et intrafamiliales

Lors des coordinations, un regard attentif est porté sur les situations de violences conjugales. La plupart du temps, les situations ne sont pas connues lors de l'étude des demandes de places en crèche. La demande de place en crèche se fait de façon dématérialisée sur une plateforme, il s'agit d'un questionnaire administratif à remplir, peu de parents y indiquent d'autres informations que celles

demandées. Même s'il existe la possibilité d'apporter des éléments spécifiques dans la rubrique « commentaires » ou « situation particulière », écrire des éléments d'une situation personnelle complexe sur un formulaire administratif sur internet n'est pas facile.

La Direction Départementale de la Protection maternelle et infantile alerte ponctuellement le service petite enfance, lorsqu'une situation de violences conjugales est identifiée afin de soutenir la demande de place en crèche. Dans la mise en place à titre expérimentale d'un système de cotation (points) pour l'attribution de place en crèche, la situation de violences conjugales est prise en compte.

Nous constatons que certaines personnes libèrent leur parole auprès du responsable de la crèche ou auprès de la professionnelle référente de l'enfant. A ce moment, une information de premier niveau avec orientations est faite.

Une puéricultrice, conseillère technique, du Service Petite enfance est chargée de suivre le travail du réseau de professionnel·les de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales. Un point est fait en réunion de service pour tenir informé des avancées. Chaque responsable de structure dispose à la crèche de plaquettes d'orientation pour les victimes de violences intrafamiliales.

Scolarité et accueils de loisirs éducatifs

Les projets pédagogiques

Le projet pédagogique est écrit chaque année par le ou la responsable de l'accueil de loisirs. Ce document permet de définir les axes principaux de travail et les objectifs que se fixe chaque année l'équipe pédagogique. En prenant appui sur le projet éducatif de territoire, l'enfant est au centre des préoccupations, mais également la lutte contre les stéréotypes de genre afin de permettre un accueil le plus égalitaire possible à tous les enfants. Par des actions très concrètes les centres travaillent sur cet axe, notamment en mettant à disposition dès le plus jeune âge des jeux ouverts à tous et toutes, en permettant aux enfants de se déguiser en fonction de leur imaginaire et sans restriction.

Les animateur·rices essayent également de sélectionner des livres ou médias respectueux de l'égalité de genre. Dans ce sens, un travail, au sein de la direction de la scolarité et des accueils de loisirs, a été lancé pour travailler sur les bibliothèques d'école, afin de permettre une réflexion sur le mobilier mais également sur les ouvrages proposés afin de diversifier les livres et en proposer pour lutter contre les stéréotypes de genre.

Au sein de la Ville, une « malle égalité » est en cours de constitution pour permettre aux équipes de se saisir notamment avec les enfants de la question du genre. Les ouvrages proposent de renverser les codes des albums de fantaisie, de parler des tâches ménagères ou encore de discuter du genre.

Les rendez-vous de l'éducation

Les « rendez-vous de l'éducation » abordent avec les habitant·es des questions liées à l'éducation.

11 rendez-vous ont été proposés au cours de l'année scolaire de septembre 2023 à juin 2024. A chaque échange, il était demandé aux intervenant-es d'adapter leur discours à la diversité des publics et de prendre en compte la donnée du genre dans les éléments introduits. Par exemple l'anxiété, ou les violences éducatives ordinaires peuvent différer en fonction du genre de la personne.

Pour l'année en cours, 2024/2025, les rendez-vous de l'éducation ont été repensés pour permettre une réflexion transversale sur la ville.

Le premier rendez-vous, a été consacré à l'apprentissage de l'intimité chez les enfants et à la façon de parler et d'apprendre le consentement à son enfant. En effet, quand les enfants ont la capacité de comprendre le consentement et l'intimité, ils peuvent identifier les actes qui ne sont pas autorisés sur leur corps. Cela leur permet de prévenir les agressions et de verbaliser plus facilement qu'une agression vient de se produire.

En 2025, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, un rendez-vous de l'éducation sera proposé sur la question de l'éducation à travers le prisme du genre, des impacts sur les relations filles-garçons et femmes-hommes et des discussions autour de la déconstruction de chaque adulte à ses propres stéréotypes.

Projet Bibliothèque d'école

Cette année une réflexion a été lancée concernant les bibliothèques d'école.

Sur une commande de la direction de la scolarité et des accueils de loisirs éducatifs, un questionnaire a été envoyé à toutes les directions d'écoles et d'accueils de loisirs afin de connaître leur usage du lieu et comprendre les freins à l'utilisation des bibliothèques ou médiathèques.

Cette étude précède un projet plus vaste de travail sur les fonds documentaires proposés aux enfants. En effet plusieurs structures expliquent que les fonds sont anciens, parfois inadaptés aux enfants véhiculant des stéréotypes sexistes. Un travail de « désherbage » du fonds va être entamé l'année prochaine par les équipes.

Les projets de l'Espace Gérard Philipe

L'Espace Gérard Philipe propose tout au long de l'année des ateliers et expositions variés aux élèves de la Ville. Les questions d'égalité sont régulièrement abordées. Les années précédentes des ateliers « genrimages » en partenariat avec le Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir, centre sur l'éducation à l'image et ses enjeux, étaient proposés. Il s'agissait pour les enfants de se questionner : comment lire les images et comment lutter contre les stéréotypes de genre.

Cette année, l'Espace Gérard Philipe a proposé de mai à juillet 2024 des ateliers aux classes d'élèves d'Ivry, dans le cadre de l'exposition « Ivry fête les jeux ». Ces ateliers portaient sur l'égalité de genre dans le sport et ont été suivis par 16 classes élémentaires et 5 classes secondaires (environ 420 élèves, en presque parfaite parité).

Les séjours de vacances organisés par la collectivité

Pour l'année 2024, ce sont 919 enfants et jeunes de 4 à 17 ans qui ont pu bénéficier de séjours de vacances déployés sur la période des vacances de février et de l'été. Lors des commissions d'attribution, une parité est recherchée pour la constitution des groupes. Ce principe de parité est le premier critère d'attribution, qui peut parfois faire défaut en fonction des demandes avec une recherche d'équilibre pour avoir autant de filles que de garçons autant que possible.

La répartition par période et par genre pour l'année 2024 :

Période	Nombre de filles	Nombre de garçons
Février 2024	202	198
Juillet 2024	199	223
Août 2024	43	54
Total	444	475

Il y a donc 48.31 % de filles qui ont participé à un séjour de vacances contre 51.68 % de garçons en 2024.

Toutes les activités proposées et les thématiques abordées sont non genrées. Une attention particulière est portée sur ces questions étant donné que nos séjours s'ouvrent à tous·tes. L'offre doit permettre de faire participer tous les enfants sans aucune distinction. L'un des nombreux rôles de l'équipe pédagogique doit amener les enfants à la découverte. Lors des séjours, la capacité des enfants à faire de nouvelles découvertes à travers de nouvelles expériences et l'envie de passer un bon moment les poussent à dépasser les a priori sur une activité ou sur des stéréotypes associés à certaines activités. Les enfants et les jeunes sont invités à découvrir, participer, essayer, mais ne sont jamais forcés.

La Maison de la jeunesse

La maison de la jeunesse est un espace d'accueil, d'information et d'accompagnement ouvert à tous et toutes : collégien·nes, lycéen·nes, étudiant·es, demandeur·euses d'emplois, associations. Son public est âgé de 11 à 30 ans. Sont proposés :

- un espace d'information et de documentation sur tous les domaines de la vie quotidienne (études, stages, emploi, vacances, santé, loisirs...).
- des services gratuits (imprimantes, ordinateurs, accès Internet, aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation).
- une aide au montage de projets et un accompagnement collectif ou individuel par des référent·es projets jeunes.

Concernant la fréquentation, voici un tableau du nombre d'utilisateurs par dispositif et par genre :

Dispositifs	Filles	Garçons	Non genré	Non binaire
Stages	190	155		
Bafa	40	25		
Coup de pouce	7	6		
Coreus	17	10		
Tut tut (stage de code)	28	29		
Information jeunesse	248	203	11	1
Vacances scolaires	175	135		
Séjours été	11	12		

On note que les filles sont plus nombreuses dans la structure, avec un écart d'environ 135 personnes par rapport aux garçons.

La direction jeunesse, s'assure d'un environnement inclusif et équitable pour tous les jeunes. Elle identifie et rectifie les potentielles discriminations, en sensibilisant les jeunes.

La maison de la jeunesse a soutenu plusieurs jeunes dans leurs projets, notamment un collectif de jeunes du lycée Romain Rolland dans la création d'un évènement autour du 8 mars.

En outre, des associations portées par des jeunes sont également accompagnées par la Ville telles que Solidaritess, Proximité

Afin de garantir l'égalité, des fiches projets et actions sont élaborées en lien avec plusieurs axes du PEDT dont l'égalité de genre, qui est essentielle et prioritaire avant le lancement de chaque activité ou initiatives.

Les actions menées respectent les principes d'égalité entre tous·tes, notamment en matière de genre, origine, handicap... Un suivi et une évaluation des impacts en termes d'égalité sont menés, pour ajuster les pratiques si nécessaire. La référente égalité au sein de l'équipe de la direction jeunesse joue un rôle de vigilance et d'accompagnement pour que l'égalité reste une priorité, qu'elle soit respectée de manière concrète dans toutes les étapes du projet.

Pour chaque action, nous veillons à ce que les référent-es projets jeunes soient mixtes, avec une répartition équilibrée entre filles et garçons. Cette diversité dans l'équipe permet d'assurer une dynamique enrichissante et un accompagnement plus équilibré pour les jeunes.

La solidarité, l'accès aux droits et à la santé à Ivry

Le Centre Communal d'Action Sociale

La vocation du centre communal d'action sociale est de mettre en œuvre les politiques de solidarité, d'accès aux droits et d'accès à la santé. Dans ce cadre, elle intervient avec l'ensemble des acteurs institutionnels ou associatifs pour apporter une réponse adaptée aux besoins de la population ivryenne.

Service des retraité·es, Service Autonomie et Aide à la Vie Quotidienne et Service Accompagnement et Lutte Contre l'Isolement

Le service des retraité·es vise à renforcer le bien-être des personnes âgées en privilégiant leur maintien à domicile et leur autonomie. De nombreuses animations et de nombreux loisirs sont proposés à toutes et tous par les équipements culturels et sportifs de la Ville, par les Maisons de quartier ou par les résidences pour rompre avec l'isolement.

Les Résidences Autonomie comptent à novembre 2024, 34 femmes et 24 hommes, soit 59 % de femmes et 41 % d'hommes.

Concernant, le service Accompagnement et lutte contre l'isolement, on relève que les bénéficiaires de portage de repas se présentent comme suit : 106 femmes et 86 hommes générant un total de 192 bénéficiaires, soit 45 % d'hommes et 55 % de femmes.

Si les locataires des résidences et les bénéficiaires du portage de repas s'approchent d'une certaine mixité, d'autres missions d'aide à la personne recensent toujours plus de femmes que d'hommes.

Cette année encore, les bénéficiaires du service d'aide à domicile sont à 76 % de femmes pour 24 % d'hommes (232 bénéficiaires dont 176 femmes et 56 hommes). De même, les bénéficiaires du service de soins infirmiers à domicile représentent 60 % de femmes pour 40 % d'hommes (53 patient·es au total, dont 32 femmes et 21 hommes).

Secteur action sociale

Le secteur action sociale s'adresse à tou·tes les habitant·es majeur·es de la commune. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale, RSA, Aide Médicale de l'Etat et gère l'attribution de l'aide extra-légale facultative, Fonds Solidarité Energie et Commission sociale.

Par ailleurs, l'action sociale permet la domiciliation à toute personne sans domicile stable de bénéficier d'une adresse postale pour y recevoir son courrier et ainsi ouvrir ses droits. Il s'agit d'une obligation légale des CCAS envers toute personne ayant un lien avec la commune (activité professionnelle exercée sur la commune, enfants scolarisés sur la commune, habitant·es de la commune sans domicile fixe suite à une expulsion locative...). Les associations agréées peuvent également procéder à une domiciliation administrative. Pour Ivry, l'association Emmaüs Etape Ivryenne procède aux

domiciliations et propose également un accueil de jour. Sur les 269 domiciliations réalisées en 2024⁹, 57 % des demandes de domiciliation sont faites par des femmes. Les hommes isolés sont souvent orientés vers Emmaüs c'est pourquoi le nombre d'hommes est moins important au CCAS, bien que l'écart ne soit pas flagrant.

Le Centre Municipal de Santé Fanny Dewerpe (CMS)

Le CMS est une structure sanitaire de proximité, dispensant des soins de premier recours et, le cas échéant, de second recours et pratiquant à la fois des activités de prévention, de diagnostic et de soins, au sein du centre, sans hébergement, ou au domicile du patient. Il a pour vocation d'offrir l'accès aux soins pour toutes et tous, pratiquant ainsi les tarifs de secteur 1 et le tiers-payant. C'est une médecine de proximité. Il assure une prise en charge pluriprofessionnelle.

Le CMS a pour objectifs de :

- Faciliter l'accès aux soins pour toutes et tous ;
- Offrir des prestations indispensables à la prise en charge des différentes pathologies ;
- Lier le soin et la prévention ;
- Garantir la qualité et la sécurité des soins prodigués.

Acteur majeur de soins de premier recours sur la ville, il a pour vocation d'offrir l'accès aux soins pour toutes et tous, pratiquant ainsi les tarifs de secteur 1 et le tiers-payant. C'est une médecine de proximité.

Au niveau de l'offre de soins, le CMS propose plusieurs spécialités médicales, certaines spécifiques à la santé des femmes, comme le secteur gynécologique en activité constante et composé de gynécologues et de sages femmes.

Centre de planification familiale et d'information sexuelle sans rendez-vous tous les mercredis de 15h à 18h30 permet d'accueillir les usagers (mineurs, les non-assurés sociaux et les jeunes majeurs, ...) au sujet d'informations sur la sexualité et la contraception, du recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), pour des consultations gynécologiques, suivi des femmes enceintes, des entretiens sur les difficultés du couple et les problèmes familiaux, des entretiens préalables et postérieurs aux interruptions volontaires de grossesse.

En lien avec les établissements scolaires du territoire, des informations sur la sexualité et la contraception sont organisées et ont lieu au CMS ou au sein des établissements.

PLANNING FAMILIAL									
CONSULTATION AVEC INFIRMIERE ET SAGE-FEMME	2023			2024			EVOLUTION 2023-24		
	IVG	CONSULTATION		IVG	CONSULTATION		IVG	CONSULTATION	
		MINEURES	18ANS ET +		MINEURES	18ANS ET +		MINEURES	18ANS ET +
	20	29	97	19	6	77	-1	-23	-20
	TOTAL	126		TOTAL	83		TOTAL	43	

⁹ Chiffres du CCAS arrêtés au 31 octobre 2024

CONSEILLER CONJUGAL psychologue	2023				
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	%HOMMES	%FEMMES
	6	29	35	17	83
MINEURS	3	8	11	27	73
	2024				
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	%HOMMES	%FEMMES
	4	36	40	10	90
MINEURS	1	5	6	17	83
	EVOLUTION 23-2024				
	HOMMES	FEMMES			
	-2	7			
MINEURS	-2	-3			

DETAIL DES CONSULTATIONS DU CONSEILLER CONJUGAL					
Psychologue		2023	2024	EVOLUTION 2023-24	
VIOLENCES	CONJUGALES	70	68	-2	
	SEXUELLES	25	21	-4	
	MARIAGES FORCES	RAS	RAS	RAS	
DIFFICULTES RELATIONNELLES	FAMILLE	127	146	19	
	COUPLE	92	83	-9	
DIFFICULTES PSYCOLOGIQUES		249	234	-15	
TOTAL		563	552	-11	

La psychologue consulte au CMS ainsi que dans les maisons de quartiers d'Ivry (comme les autres psychologues de l'Antenne écoute).

Des antennes d'accueil et d'écoute sur le territoire ivryen sont tenues par des psychologues du CMS formées aux situations de violences conjugales. Plusieurs professionnelles du CMS font partie du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Les psychologues du CMS se déplacent dans les différentes maisons de quartiers de la ville où elles réalisent des consultations. Elles réalisent également des animations sur différents thèmes psychologiques ou sur des sujets actuels pouvant être en lien avec la santé mentale (exemple : le café Blabla ou le café des parents).

Le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (IST) d'Ivry-Vitry propose des permanences du lundi au vendredi, toute l'année. Les habitants peuvent même anonymement venir chercher informations et conseils sur leur santé sexuelle.

La prévention et le dépistage des IST visent au respect de l'autre, cela permet également de lutter contre les stéréotypes autour des personnes LGBTQI+ et contre LGBTQI+phobies.

CEGIDDIV	HOMMES	FEMMES	SANS	TOTAL	%HOMMES	%FEMMES
CONSULTATION	408	259	12	679	60	38
MINEURS	10	22	1	33	30	67
	HOMMES	FEMMES	SANS	TOTAL	%HOMMES	%FEMMES
CONSULTATION	420	280	15	715	59	39
MINEURS	6	23		29	21	79
	HOMMES	FEMMES	SANS			
CONSULTATION	12	21	4			
MINEURS	-4	1	-1			

Santé publique

A l'instar des missions de soins que peut apporter un centre de santé, les actions de prévention et de promotion de la santé sont la clé permettant au public éloigné du soin de les ramener vers le soin tout en veillant à ne stigmatiser personne. C'est le sens de la santé publique. Les actions de santé publique sont des missions transversales essentielles au « prendre soin » des usagèr-es.

Conscient des enjeux dans les différents secteurs de la santé, les missions de santé publique se développent et des partenariats avec les différentes instances de l'Etat : Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie. En lien avec les différents services de la ville, l'équipe de Santé Publique propose des animations durant lesquelles la population est sensibilisée aux différents cancers, l'alimentation, les infections sexuellement transmissibles, le mois sans tabac, etc... L'objectif essentiel de ces actions est de rapprocher du soin celles et ceux qui en sont éloignés.

La mairie d'Ivry-sur-Seine démontre un engagement fort dans la lutte contre les discriminations de genre à travers son programme "Octobre Rose 2024". Cette initiative, axée sur la sensibilisation au cancer du sein, illustre une approche multidimensionnelle de la solidarité et de la prévention. Du 1er au 14 octobre, la mairie a été illuminée en rose, symbolisant visuellement cet engagement. Diverses actions ont été organisées pour cette occasion :

- Un stand de prévention et de sensibilisation sur le marché le 1er octobre avec la présence de la Ligue contre le cancer et des démonstrations d'autopalpation avec un buste ;
- Une action de sensibilisation à l'association Ikambere le 8 octobre avec la chargée des actions de santé publique et un médecin ;
- Un "Village octobre rose" le 12 octobre devant la mairie.

Ce village a été pensé autour d'activités variées, incluant des stands de sensibilisation, et de prévention avec des démonstrations autour de l'autopalpation, des animations sportives et créatives (fabrication de ruban rose). Plusieurs acteurs et actrices ont participé à cet événement (CPAM, CMS, Ikambere, Maisons de quartier...).

En outre, une séance de cinéma thématique au Luxy autour du film « haut les cœurs » a été proposée.

La médiathèque a également participé à ce programme de sensibilisation avec une exposition sur le thème des femmes et du cancer du sein.

- La Maison de Quartier Ivry Port s'est elle aussi mobilisée le 24 octobre avec une animation de sensibilisation par un médecin du CMS, la chargée des actions de santé publique et la ligue contre le cancer.

Ces initiatives démontrent une volonté de toucher un large public à travers des approches diversifiées, alliant information médicale, activités ludiques et culturelles, dans le but de sensibiliser et de soutenir les femmes face à cette problématique de santé majeure.

Le Centre Médico Psycho-Pédagogique (CMPP)

Le CMPP est placé sous la responsabilité d'un-e médecin directeur·trice. L'équipe du CMPP est composée d'une équipe pluridisciplinaire qui regroupe plusieurs professionnel·les : médecins, pédopsychiatres, psychologues, psychomotricien·nes, orthophonistes, assistant·es de service social, agent·es d'accueil et agent·es sociaux·ales.

Le CMPP a pour principales missions de :

- Diagnostiquer et traiter les troubles exprimés de l'enfant ou de l'adolescent, tout en lui permettant de rester dans son lieu de vie habituel ;
- Fournir une prise en charge globale de l'enfant ou de l'adolescent en apportant les aides thérapeutiques et rééducatives adaptées à ses troubles ;
- Favoriser l'adaptation familiale, sociale, scolaire en prenant en compte les spécificités de chaque individu : accompagnement de la famille, prises en charge individuelles, en groupe, etc. ;
- Participer à l'orientation d'enfants ou d'adolescents, en fonction de leurs troubles (MDPH, autres services de soins...) ;
- Faciliter toute action d'intégration en milieu ordinaire : si la famille le souhaite, un travail de concertation peut avoir lieu avec les enseignants, les médecins, les travailleurs sociaux qui connaissent l'enfant, dans le respect du secret professionnel ainsi qu'une participation aux équipes éducatives.

Le travail en réseau avec les partenaires extérieurs directement concernés par l'enfant (institutions et services de la santé, de l'éducation, de la justice, du secteur social, médecins, paramédicaux...) se révèle très important.

Le CMPP accueille sans sectorisation, les enfants de 0 à 20 ans et leurs parents pour des soins psychiques sans opérer aucune forme de sélection dans le choix des enfants suivis, autres que les critères de priorité liés à l'urgence/gravité de la situation de santé précise.

Pour que chacun·e puisse avoir accès à des soins de qualité, le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) accueille une équipe pluridisciplinaire de professionnel·les de santé.

Les patient·es bénéficient d'une prise en charge globale par des psychologues, pédopsychiatres, orthophonistes et psychomotricien·nes qui pratiquent le diagnostic et le traitement des enfants dont l'inadaptation est liée à des troubles neuropsychiques ou à des troubles du comportement susceptibles d'une thérapeutique médicale, d'une rééducation médico-psychologique ou d'une rééducation psychothérapique ou psychopédagogique sous autorité médicale.

La raréfaction paradoxale de l'offre de soins pédopsychiatrique sur le territoire est attestée par les

listes d'attentes des différents services de soins publics recevant les Ivryen·nes.

Rappelons, qu'en France, chaque année 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, chaque année 1 enfant sur 7 est victimes de violences dans le sport, chaque semaine 1 enfant meurt victime de violences intrafamiliales, 52 000 enfants victimes de violences intrafamiliales pour lesquelles une plainte a été déposée.

Près de 400 000 enfants sont co-victimes de violences conjugales, 143 000 vivent dans un foyer où une femme a déclaré des formes de violences sexuelles et/ou physiques au sein de son couple, 42% ont moins de 6 ans. Les possibilités de suivi pour les enfants victimes ou co-victimes de violences sont très réduites car les consultations du CMPP sont saturées. Or, ces enfants ont besoin d'être suivis rapidement après les événements violents.

Les politiques d'accès au droit

L'Espace de Médiation et d'Accès au Droit (EMAD) est intégré au CCAS depuis le 1 janvier 2023. Il a pour mission d'accompagner et d'orienter les ivryennes et ivryens dans leurs démarches, les guider pour la défense ou le faire valoir de leurs droits dans un cadre de service public égalitaire et désintéressé.

Cet espace propose des permanences dans le domaine de l'accès au droit, de l'aide aux victimes, de l'orientation juridique et de l'accompagnement judiciaire au profit des victimes de discriminations ou d'atteintes au droit dans un cadre individuel, familial, parental ou professionnel. Il y a notamment des permanences pour les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales dispensées par des juristes du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

Bilan d'activité 2024 de l'Espace de Médiation et d'Accès au Droit

En 2023, 9 292 personnes ont été accueillies (chiffres au 30 septembre 2024) à EMMAD, le public accueilli est assez mixte mais accueille davantage de femmes puisque sur ces 9292 passages, 4991 sont des femmes pour 4301 hommes.

On note que près de 22 % des hommes ont entre 18 à 30 ans, 62% entre 40 et 60 ans et 16% ont plus de 60 ans. Pour les femmes, 41% ont entre 18 et 30 ans, 51% ont entre 40 et 60 ans et seulement 8% ont plus de 60 ans.

Plusieurs professionnel·les interviennent au sein de l'EMMAD : des avocats conseils, des avocat·es spécialisé·es en droit du travail et en droit des étranger·es, un conciliateur de justice, un notaire, une psychologue, une déléguée du défenseur des droits, des professionnel·les de la médiation familiale, ainsi que des associations spécialisées en droit de la consommation, en droit du logement, en droit du handicap, ainsi que le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

Bilan 2023 des permanences du CIDFF 94

La permanence du CIDFF 94 est assurée au sein de l'EMAD de la ville d'Ivry Sur Seine. Le public est aujourd'hui accueilli sur rendez-vous.

Le CIDFF 94 est membre du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Association loi 1901 créée en 1975, le CIDFF 94 remplit une mission d'intérêt général confiée par l'État en matière d'information des femmes et des familles dans les domaines juridique, économique, social et familial. Pour la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes, le CIDFF oriente et accompagne le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit et de l'aide aux victimes.

L'association participe aux actions en faveur de l'égalité des chances, à la lutte contre les violences faites aux femmes, à la lutte contre les discriminations. Au vu des résultats, il est utile de rappeler et de développer les champs d'actions du CIDFF qui se déclinent en 2 principales missions :

Accès au droit

La permanence juridique du CIDFF, service gratuit, s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent s'informer sur des démarches juridiques ou qui s'interrogent sur des questions de la vie quotidienne concernant notamment :

- le droit de la famille (mariage, PACS, divorce, autorité parentale, succession, surendettement, pension alimentaire, état civil...).
- le droit des biens, le droit du travail, le droit social, le droit pénal, le droit des étrangers, le droit à l'emploi...

Aide aux victimes

Le CIDFF du Val-de-Marne propose une information et un accompagnement. Ce service spécialisé propose un accueil, une écoute et un accompagnement juridique, social et psychologique particulièrement en direction des femmes victimes de violences :

- Informer et accompagner toute victime pénale tout au long de la procédure.
- Lutter contre les violences faites aux femmes – violences conjugales, intrafamiliales et violences spécifiques...

Activité et fonctionnement de la permanence

La permanence du CIDFF 94 est assurée au sein de l'EMAD d'Ivry-sur-Seine. Le CIDFF 94 assure des permanences chaque lundi et vendredi matin ainsi que le jeudi toute la journée. Le contexte sanitaire a fait évoluer les modalités d'accueil depuis 2020 pour instaurer un accueil du public uniquement sur rendez-vous : 10 rendez-vous sont programmés en journée complète et 5 en demi-journée.

768 entretiens ont eu lieu à l'EMAD sur l'année 2023 (contre 769 l'année précédente), soit une fréquentation similaire entre 2022 et 2023.

Il est à noter que le nombre d'entretiens n'est pas en corrélation avec le nombre de rendez-vous pris. En effet, on constate que quelques rendez-vous ne sont pas honorés malgré des relances téléphoniques effectuées par les agent-es d'accueil de la structure.

Cette année, 12,4 % entretiens se sont tenus par téléphone et 87,1% entretiens en rendez-vous physiques. Les rendez-vous physiques restent majoritaires sur cette permanence.

Les entretiens durent dans 18,4% des cas moins de 15 minutes, 64,5% des cas de 16 à 30 minutes, 16,2 % des rendez-vous durent 31 à 55 minutes et moins d'1% durent plus d'une heure. Il faut préciser que les agent·es d'accueil de la structure bloquent systématiquement une heure de rendez-vous pour l'aide aux victimes.

Parmi les usager·ères, 76% des personnes viennent dans le cadre d'un premier rendez-vous. Les personnes ont été principalement orientées :

- 51% des personnes ont pris connaissance du CIDFF par le service municipal,
- 29% par le tribunal ou structure d'accès au droit,
- 7% par des relations privées/bouche à oreille,
- 5% par l'intermédiaire de média / internet,
- 5% par une plaquette d'information
- 4% par des professionnel·les de l'action social

Les orientations proviennent également de partenaires et organismes sociaux, de la police, des unités médico-judiciaires (UMJ) de professionnel·les de santé, d'établissements scolaires...

Le profil des personnes consultantes

Le public reçu est majoritairement un public de femmes, 63.4% de femmes, 34.4% d'hommes et 2,2% de couples.

La tranche d'âge avec 32% la plus représentée est celle des 36-45 ans tout comme l'année précédente. La plupart des personnes reçues sont âgées de 26 à 55 ans. Le CIDFF a également reçu plus de 10% de personnes âgées de plus de 60 ans.

Du point de vue de la situation familiale, parmi les personnes reçues, 36,6% étaient en couple, 10,4% en cours de séparation, 12,7% déjà séparées et 37,2% vivaient seules. 32,9% nous ont déclaré avoir au moins un enfant à charge.

Concernant la situation professionnelle, la majorité avec 57.5% exerce une activité professionnelle au moment de l'entretien. Parmi les 39,8% des personnes sans emploi, nous retrouvons 23,5% de personnes retraitées, 9,2% de personnes en invalidité, 11,2% de personnes au foyer, 13,7% de personnes demandeuses d'emploi depuis moins d'un an et 7% de personnes percevant le RSA.

L'EMAD a pour spécificité d'accueillir uniquement des habitant·es d'Ivry-sur-Seine avec une tolérance pour la permanence du CIDFF concernant les femmes victimes de violences conjugales si elles viennent d'une autre commune.

Le CIDFF 94 peut être amené à recevoir des habitant·es d'Ivry-sur-Seine sur l'ensemble de ses permanences. Ainsi 781 entretiens réalisés en 2023 sur l'ensemble des permanences du CIDFF 94 ont concerné des habitant·es d'Ivry-sur-Seine.

Les demandes

Au cours de l'année 2023, la juriste a traité 1147 demandes d'information (contre 1525 en 2022) soit une légère baisse du nombre de demande par rapport à l'année précédente.

Ces demandes concernent principalement les domaines suivants :

- Droit de la famille (40% des demandes) : rupture du couple (14,6%), exercice de l'autorité parentale (7,7%), contribution à l'éducation et à l'entretien de l'enfant (4,4%), ...
- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles (25% des demandes) : violences conjugales et intrafamiliales (13%), violences faites aux enfants (0,8%), conséquences et suites judiciaires (5,4%)
- Droit du travail : exécution du contrat de travail (7,5%), la rupture du contrat (3%), ...

Mais également d'aide aux victimes, droit du logement, droits des étranger·ères, autres demandes...

Comme l'année précédente, le droit de la famille et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles restent les domaines les plus représentés. Les agent·es d'accueil de l'EMAD connaissent les spécificités du CIDFF et orientent les usagè·es en fonction de leurs demandes vers les différent·es intervenant·es de la structure.

Le public est satisfait de pouvoir obtenir dans notre antenne la remise de formulaires permettant de saisir le tribunal, tel que le formulaire de saisine du juge aux affaires familiales. Par ailleurs, des dossiers d'aide juridictionnelle, que la·le juriste peut aider à remplir, sont toujours disponibles.

Dans le cadre de ses missions d'aide aux victimes, le CIDFF a reçu et accompagné, sur la permanence d'Ivry-sur-Seine, 121 victimes d'infractions pénales (103 femmes et 18 hommes) représentant 173 entretiens, contre 106 victimes en 2022. Le nombre de victimes reçues sur cette permanence a augmenté par rapport à l'année précédente et nous pouvons également noter qu'un suivi a été mis en place pour certaines d'entre elles puisque 50 des 121 victimes ont consulté le CIDFF plusieurs fois.

Le CIDFF détaille de la manière suivante les infractions pour lesquelles les personnes sont venues :

- 71 cas de violences volontaires
- 3 cas de harcèlement dont une situation de harcèlement moral au travail
- 14 cas de viol
- 4 cas de vol simple
- 4 cas d'escroquerie ou abus de confiance
- 8 cas de menaces et/ou injures

Les victimes reçues peuvent être déjà ou non dans des démarches judiciaires et sociales. Pour 69 des 121 situations, un dépôt de plainte avait été réalisé. Il faut cependant avoir en perspective que le dépôt de plainte n'est pas nécessairement l'objectif souhaité des victimes que nous accompagnons.

Parmi les victimes accompagnées, nous avons reçu 72 femmes victimes de violences conjugales, ce qui représente la moitié des victimes reçues.

Les violences conjugales sont protéiformes. Ainsi, une même situation peut révéler des faits de violences physiques, psychologiques, économiques, sexuelles et administratives.

Les victimes reçues sur cette permanence ont été orientées vers les psychologues ou la travailleuse sociale du CIDFF quand elles le désiraient ainsi que vers tous les partenaires locaux qui pouvaient

répondre à leurs besoins. L'équipe est également en lien avec la psychologue du commissariat d'Ivry-sur-Seine. Lorsque la situation nécessite des mesures urgentes (plaintes, ordonnance de protection, relèvement...) les femmes victimes sont accompagnées au plus proche de leurs démarches, notamment par les contacts auprès de partenaires sociaux, du commissariat, dans l'aide à la constitution du dossier en vue de l'ordonnance de protection.

Le partenariat

L'EMAD accueille plusieurs associations et professionnel·les du droit tels que des avocats, des déléguées du Défenseur des droits, des associations spécialisées telles que l'ADIL 94, Léo Lagrange ou encore La Banque de France. Cela permet une facilité d'orientation pour chaque partenaire des personnes reçues vers les autres partenaires compétents.

Le CIDFF 94 fait partie depuis de nombreuses années du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, ce qui lui a permis de connaître les professionnel·les de l'action sociale, des maisons de quartiers, de l'EDS, des associations spécialisées, et tout autre membre du réseau.

Le CIDFF a animé en mai 2024 une formation à destination des membres du réseau violences intrafamiliales (VIF) sur les violences intrafamiliales en co-animation avec Tremplin 94.

Par ailleurs, le CIDFF avait animé en décembre 2023 deux journées de formations sur les violences conjugales, organisées par la chargée de mission Lutte contre les discriminations d'Ivry, à destination des agent·es de la ville tels que les professionnel·les du CCAS, les médiateur·ices sociaux·ales, et les référentes familles des maisons de quartier notamment.

L'accès à la langue et apprentissage du français

La coordination linguistique intègre la réflexion de lutte contre les discriminations et d'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, l'apprentissage du français est un vecteur d'émancipation qui concerne de nombreuses ivryennes. Les objectifs de cet apprentissage sont la reprise d'études, l'accès à des formations professionnelles, l'insertion socio-professionnelle et l'accompagnement socio-éducatif (l'éducation des enfants).

La coordination linguistique participe et met en place des actions et projets dans la perspective de lever les freins de l'insertion sociale et professionnelle des ivryen·nes allophones (personne dont la langue maternelle est une langue étrangère, dans la communauté où elle se trouve). Elle travaille en collaboration avec les associations et structures de formation de français du territoire afin de recenser les besoins non-couverts et animer le réseau de partenaires. Les données et constats ci-dessous ont été collectés auprès des associations partenaires et lors des permanences linguistiques.

Notons que la totalité des responsables de structures de formation qui travaillent avec la coordination linguistique sont des femmes.

Les freins à l'accès à la formation linguistique de français des femmes à Ivry

Globalement, si on prend en compte les motifs déclarés par les personnes en recherche d'une formation linguistique de français à Ivry, les principaux freins pour une entrée en formation sont le besoin d'un mode de garde des jeunes enfants et les horaires des cours à adapter à une vie de famille et/ou professionnelle. Si on met en lumière ces données, on constate que ces déclarations sont en très grande majorité faites par des femmes. Elles rencontrent donc plus de difficultés à intégrer une formation de français que les hommes. La majorité des apprenant-es inscrit-es en cours du soir sont des hommes, certains groupes sont d'ailleurs composés uniquement d'hommes.

En regardant plus en détails, lors des permanences linguistiques et des sessions d'inscription, la plupart des femmes cherchant des cours de français ne s'inscrivent pas à des cours commençant après 16h. Les raisons sont les suivantes : le sentiment d'insécurité dans l'espace public sur le trajet cours-domicile, le besoin d'aller chercher les enfants à l'école, de les accompagner aux activités extrascolaires et la priorisation des tâches ménagères et de la garde des enfants à leur domicile.

Pour répondre à ces facteurs d'inégalité entre les femmes et les hommes, la coordination linguistique a mis en place une garderie éphémère en partenariat avec la scoop E2S avec des places réservées aux familles inscrites aux ateliers socio-linguistique (ASL).

La garderie éphémère a pour objectifs de permettre aux femmes, le plus souvent en charge de la garde des enfants, d'avoir du temps libre pour effectuer diverses démarches (professionnelles, administratives, médicales).

L'objectif étant de proposer un accueil collectif des jeunes enfants, en âge de la marche et jusqu'à 4 ans, pour permettre aux familles ayant des besoins linguistiques en français de participer aux cours et de libérer du temps pour les démarches administratives. Des places d'urgence sont réservées aux enfants des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

En parallèle, des ateliers de conversation en français accueillant parents et enfants se poursuivent depuis 2022, notamment les ateliers de conversation et lecture à voix haute de la maison de quartier Centre-Ville Gagarine et de l'association GERMAE. Ces ateliers permettent aux familles d'apprendre la langue mais également de partager un moment d'échanges en français avec leurs enfants.

Par ailleurs, l'atelier socio linguistique Pré Emploi, mis en place depuis 2018 par la coordination linguistique et Première Urgence Internationale, est désormais porté par l'organisme de formation *M Formation* et la coordination linguistique. Cette formation linguistique, à visée professionnelle a été construite autour des souhaits et besoins des personnes accueillies en permanences linguistiques, à savoir : communiquer en français, être autonome dans ses démarches d'insertions sociale et professionnelle, accéder à une formation professionnelle pour monter en compétences. En sachant que 70% des travailleur-es pauvres en France sont des femmes¹⁰ et que les femmes immigrées parlant peu ou pas le français mettent plus de temps à accéder à un premier emploi que les hommes dans le même cas¹¹, nous pouvons en conclure que la vocation de la coordination linguistique à favoriser

¹⁰ source Enquête emploi, INSEE 2020

¹¹ source : L'insertion des immigrés, de l'arrivée en France au premier emploi, INSEE

l'accès à la formation linguistique des publics allophones rejoint la lutte contre les inégalités femmes-hommes.

Soulignons également la puissance de ces femmes qui, en plus de la charge mentale de l'agenda familial, des démarches administratives lourdes du droit de séjour et de résidence des étrangers, la barrière de la langue et l'intégration des codes socioculturels du pays parmi d'autres problématiques sociales, intègrent une formation plusieurs heures par semaine sur plusieurs mois pour pouvoir réaliser leurs projets et s'épanouir dans la société dans laquelle elles vivent.

Emancipation et participation citoyenne à Ivry

Les politiques culturelles à Ivry

Dans son projet de direction, La Direction des Affaires Culturelles (DAC) met en avant un objectif de lutte contre les stéréotypes genrés en lien avec les pratiques culturelles et artistique de chacun de ses services.

Dans sa mission de travail de coordination de ses services et de transversalité avec les autres directions dont la DDAC, la DAC doit notamment impulser des initiatives allant dans le sens de l'égalité femmes-hommes tout en laissant les équipements autonomes dans leurs choix de programmation culturelle. Dans ce sens, le référent à l'égalité femmes-hommes de la DAC doit s'informer des orientations prises à l'occasion des journées thématiques autour de l'égalité de genre pour transmettre cette information aux responsables de service.

Projets au long cours

L'année 2023-2024 a été marquée par l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024, événement autour duquel la DAC a organisé un ensemble de projets conjointement avec la Direction des Sports (DDS).

L'événement phare de cette collaboration, la résidence de la compagnie par Terre, s'est achevée en juin 2024 avec la présentation du film Underdog City au cinéma Le Luxy et par une restitution dansée sous la forme d'un « Soul Train » à Ivry en Fête 2024. Principalement constitué d'un public issu des quatre maisons de quartier de la ville, sa composition correspondait au profil habituel des participant-es aux projets danse (voir les inscriptions au Conservatoire), c'est-à-dire une composition exclusivement féminine parmi les 30 participantes.

Parmi les autres projets notables alliant sport et culture : la réalisation d'un hymne ivryen dont la direction artistique a été confiée au Concert Impromptu et dont une version chantée est interprétée par la chanteuse Laure Slabiak.

La mission de culture scientifique et technique (CST)

A travers ses actions culturelles et l'organisation de rencontres, la mission municipale de culture scientifique et technique met l'accent sur la place des femmes dans les métiers scientifiques en invitant des chercheuses de domaines variés, et en rattachant les grandes journées destinées à l'égalité femmes-hommes à des thématiques scientifiques et techniques.

Les missions de partage de connaissances scientifique se font principalement en direction de l'enfance puisque la culture scientifique est intégrée au parcours culturel au niveau CM1, mais des actions de médiations existent pour tous types de publics : seniors, publics en situation de handicap...

La mission de culture scientifique et technique a recours à des partenariats pour mener à bien ces actions, et notamment à l'intervention de scientifiques femmes qui sont encore sous-représentées dans ce domaine, les filières universitaires étant encore dominées par les hommes. Cette sous-

représentation trouve son origine dès l'école primaire d'après un rapport de l'Académie des sciences publié le 18 juin 2024. Une meilleure représentation des femmes dans les actions de la mission de la culture scientifique et technique peut aider à infléchir cette tendance.

Les médiathèques municipales

En 2024, la question de l'égalité femmes-hommes continue à se situer en filigrane de la programmation des médiathèques, le service proposant et favorisant l'intervention de spécialistes femmes dans sa programmation. Des rencontres en lien avec chacune des journées en faveur de l'égalité et contre les discriminations de genre sont toujours proposées. Globalement, le profil des usagè·es change peu par rapport à l'année 2023 en étant essentiellement féminin.

Public inscrit à la médiathèque en octobre 24 (avec abonnement en cours de validité)

Si le nombre d'inscrit·es aux médiathèques municipales d'Ivry a légèrement baissé en 2024 (6389 inscrit·es en 2024 contre 6928 en 2023), la proportion genrée reste la même que l'année précédente à un point près.

▪ Féminin (F)	3906	61 %
▪ Masculin (M)	2483	39 %

Cette proportion, on la retrouve logiquement dans la participation à la programmation culturelle du service.

Dans le cadre de la programmation culturelle des médiathèques :

- Répartition femmes-hommes en termes de public sur des animations-rdv réguliers :
 - Café littéraire 2024 : 85% femmes et 15% hommes
 - Ateliers de conversations : 70 personnes : 52 femmes / 18 hommes soit 74% / 26%
 - Partagez vos lectures : club de lectures pour adultes avec entre 2 et 8 personnes par séance. 1 homme sur 2 séances. 80 à 100% femmes selon les séances
 - 24 rendez-vous individuels informatique : 14 femmes / 10 hommes. 42% hommes

On note que les animations littéraires sont massivement fréquentées par les femmes.

- Répartition femmes-hommes en termes de public sur certains événements :
 - Apéro culturel littératures de l'imaginaire (SF, fantastique, fantasy) : 15 personnes : 8 femmes et 7 hommes, quasi 50% sur ce genre d'évènement
 - Rencontre autour du livre de Nicolas Bonnefoix : 52 personnes dont 25% d'hommes

Visibiliser le travail des femmes

Chaque année, la médiathèque propose un cycle de conférence sur un thème, en 2024, la thématique du travail. A cette occasion, un ensemble d'intervenantes spécialisées sont programmées. Au total, 14 intervenantes sont programmées de février à novembre 2024. Parmi elles, Maud Simonet sociologue pour une conférence populaire sur le thème *Travail gratuit : une exploitation féminine ?* dans le cadre du 8 mars ou Mejdaline Mhiri, journaliste, pour une intervention sur la thématique de la place des femmes dans le commentaire sportif, en lien avec la programmation sport/culture de la DAC et de la DDS.

Ainsi, 70% des intervenantes sont des femmes invitées, ce qui correspond à une volonté du service de faire des voix spécialisées qui sont encore trop peu mises en avant.

Proposant également une programmation culturelle constituée de spectacles, de concerts et de lectures de contes, les médiathèques ont programmé cette année 11 artistes ou compagnies composées majoritairement de femmes, et exclusivement de femmes concernant les spectacles jeunesse. Cette programmation est croisée avec d'autres enjeux d'inclusivité comme dans le cas de l'intervention de Karine Feuillebois, conteuse sourde, pour un spectacle jeunesse en LSF en février 2024, ou pour des spectacles abordant directement des sujets féministes comme avec la représentation de la pièce *La Révolte des bonnes* en janvier en collaboration avec le Théâtre Antoine Vitez.

Programmation en lien avec des thématiques féministes et/ou visant à réduire les inégalités :

- Medjaline Mhiri, journaliste, rencontre « Les femmes commentent le sport et alors ? » 14 mai 2024
- Lectures musicales des textes d'Angelas Davis, Toni Morrison et Audre Lorde, novembre 2024

Artistes femmes en résidence :

- Sophie Vissière, illustratrice, en résidence en mars 2024
- Roxane Terramorsi, groupe Minuit Soleil, septembre 2024

Conservatoire municipal de Danse et de Musique

Le conservatoire de musique et de danse s'attache avant tout à ouvrir à toutes et à tous un suivi pédagogique de qualité de l'enfance à l'âge adulte. Ainsi, toutes les formes de mixité sont recherchées.

Proportion femmes / hommes parmi les artistes de la programmation

Malgré une sous-représentation des femmes dans la programmation de spectacles musicaux en France, le Conservatoire a programmé au contraire davantage de femmes que d'hommes parmi les artistes en 2024.

- Femmes : 36
- Hommes : 32

Proportion femmes / hommes parmi les élèves/inscrit-es

575 femmes et 275 hommes

Le nombre d'inscrit-es et leur proportion genrée est quasi identique à l'année 2022-2023, si ce n'est une légère augmentation du nombre d'inscrits hommes (environ 20 inscriptions supplémentaires).

Répartition par discipline

- ⇒ Musique : 55% de femmes et 45% hommes
- ⇒ Danse : 97% de femmes et 4% d'hommes

Parmi les deux grandes disciplines enseignées au conservatoire, la proportion de femmes et d'homme est inchangée, elle est légèrement favorable aux femmes dans le cas de la musique, mais elle est presque totalement féminine dans le cas de la danse.

Proportion femmes / hommes parmi les enseignant·es

- Equipe pédagogique : 22 femmes et 23 hommes

En 2024, le service a rédigé une charte éthique en concertation avec les équipes administrative et pédagogique et les représentant·es des usagè·es

Un protocole de signalement des violences et harcèlements sexistes et sexuel·les (VHSS) a été élaboré au sein du Conservatoire et un·e référent·e VHSS a été désigné depuis la rentrée 2024 et sera chargé·e de mettre en place des actions.

En ce sens, un projet culturel autour de la libération de la parole des femmes et des violences sexistes et sexuelles sera travaillé en 2025 avec des publics de la Ville.

Cinéma Le Luxy

Le Luxy est un cinéma d'art et d'essai dont l'objectif premier est de défendre la culture pour toutes et tous à travers de nombreuses actions culturelles. Ces actions s'inscrivent largement dans un projet de sensibilisation à toutes les discriminations pour faire bouger les mentalités. Une attention particulière est portée à la mise en évidence des inégalités femmes-hommes et à la déconstruction des stéréotypes de genre.

Saison 2023-2024 (septembre à août) :

Sur 566 films projetés, 131 réalisés par des femmes (23%), 375 réalisés par des hommes (66%), 60 coréalisés par des femmes et des hommes (11%).

La proportion de films réalisés par des femmes diffusés au Luxy correspond à peu près à la proportion de films français réalisés par des femmes selon une étude du CNC en 2021 (26%).

Sur 129 séances-rencontres organisées :

- 37 avec des intervenantes femmes (29%)
- 61 avec des intervenants hommes (47%)
- 31 avec des intervenants mixtes (24%)

Dans le cadre de ces nombreuses séances événements, le Luxy s'efforce également de favoriser les interventions de femmes dont les voix sont minoritaires dans le milieu du cinéma.

La question de l'égalité femmes-hommes est régulièrement intégrée à la programmation du service, la souplesse de sa programmation lui permettant de faire des propositions en lien avec chacune des journées thématiques (8 mars, 17 mai, 25 novembre...). Ces projections sont généralement organisées en collaboration avec une association partenaire, comme dans le cas de la séance du 25 novembre 2024, consacrée au film « Les femmes au balcon » de Noémie Merlant, à laquelle est associée Femmes solidaires, association ivryenne, dans la continuité d'un femmage organisée le même soir. La tarification préférentielle du Luxy concernant les événements, 3€50 pour tous·tes, permet d'ouvrir cette proposition au plus grand nombre.

Galerie Fernand Léger

La Galerie Fernand Léger a pour objectif principal d'inspirer une réflexion sur le territoire et la mutation urbaine actuelle à Ivry. Le service contribue à donner de la visibilité à des femmes artistes. La galerie municipale d'art a pour spécificité la promotion d'artistes travaillant avec et dans l'espace public ivryen.

La galerie d'art municipale Fernand Léger, mettant en avant des réflexions artistiques autour de l'espace public, propose 3 expositions par an.

La première exposition de la saison 2024-2025 est dédiée au travail de Tami Notsani, artiste israélienne, un travail d'exhumation des archives photographiques de l'Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense (ECPAD) situé à Ivry-sur-Seine mettant en avant la présence des femmes dans l'armée à partir de la 1^{ère} guerre mondiale. Ce travail fait écho à l'expérience personnelle de l'artiste, dont le pays d'origine impose le service militaire aux femmes.

Le Hangar – Salle de musiques actuelles

Le Hangar propose de septembre à juin un large spectre de concerts de musiques actuelles : rock, reggae, rap, musiques électroniques... Un éclectisme et une exigence qui prennent également en compte la place des femmes sur scène.

La salle de musiques actuelles est à l'initiative d'une programmation visant à favoriser la présence de femmes sur les scènes de musiques actuelles. C'est le cas notamment à l'occasion de la collaboration du Hangar avec le festival « Les femmes s'en mêlent », qui programme des groupes au plateau majoritairement féminin ; et donc la programmation de la musicienne Mary Bell le 15 novembre 2024 au Hangar.

La visibilité des femmes sur scène et plus généralement dans le secteur de la musique professionnelle est encore loin d'être acquise, d'après le dernier rapport du Centre National de la Musique et les femmes artistes sont en moyenne deux fois moins visibles que leurs pairs masculins. Les activités du Hangar visent donc à infléchir cette tendance.

Confronté aux questions d'accueil de la parole de victimes de violences sexistes et sexuelles, le Hangar a sollicité en 2024 l'organisme La Petite pour former ses agent-es à accueillir ces victimes et à prévenir des situations de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles.

Les politiques sportives à Ivry

Dispositif enfant (3/12 ans)

En lien avec la politique éducative du territoire, le SASM propose dans le cadre des accueils de loisirs des activités aux enfants des écoles maternelles et élémentaires de la ville. Les activités de pratiques sportives (APS) sont proposées toute l'année les mercredis matin mais également en période de congés scolaires, été inclus.

L'organisation actuelle ne facilite pas la régularité de la pratique des activités proposées aux enfants sous forme de cycle. En effet, cette régularité est dépendante de la présence ou non des enfants dans les accueils de loisirs.

En 2023/2024 :

- APS (mercredis et midis, pour certaines écoles) : fréquentation moyenne de 6000 enfants ;
- APS congés scolaires (tous les matins dont été sauf vacances de fin d'année) : fréquentation moyenne de 2000 enfants par vacances.

La parité est atteinte pour les enfants en maternelle et la proportion est de 36% de filles pour 64% de garçons pour les enfants en accueil élémentaire.

Toutefois, il est constaté un manque de parité sur certaines activités. Ainsi, le service prévoit de sensibiliser l'ensemble des acteurs et actrices aux questions d'égalité et de mixité dans les activités sportives.

Animations sportives jeune : dispositif jeunes (11/17 ans)

Dans le cadre d'une politique sportive fortement axée sur la dimension sociale, préventive et citoyenne du sport, la ville initie un projet d'animation dans les quartiers avec comme vecteur éducatif et pédagogique la pratique sportive. Ainsi le secteur activités physiques et sportives (APS) jeunes a pour vocation de proposer et développer des APS en faveur des jeunes filles et garçons, dans les différents quartiers de la ville à travers deux dispositifs :

- Les ASQ (Animations Sportives dans les Quartiers) dispositif mis en place l'année (mercredis, soirs et vacances scolaires)
- « Si t'es sport » dispositif estival

APS JEUNE	Femmes	% Femmes	Hommes	% Hommes	Total
18 ans et plus	8	14,04%	49	85,96%	57
11/17 ans	79	28,83%	195	71,17%	274
Si t'es sport	83	34,16%	160	65,84%	243
TOTAL	170	29,62%	404	70,38%	574

Les activités sportives sont variées (sports collectifs, sports de raquettes, sports de combat et activités nautiques). Le secteur APS jeune favorise la découverte de nouveaux sports (kinball, ultimate, ...).

Les filles ont une pratique d'APS qui ne s'oriente pas forcément sur tous les sports. L'équipe éducative fait en sorte de proposer des APS répondant à ce public.

La question de l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les violences faites aux femmes et la lutte contre les discriminations sont abordées pendant les animations de façon informelle.

En outre, une animation spécifique a été proposée par la fondation Alice Milliat sur la thématique « égalité et inclusion dans et par le sport, prévention des stéréotypes de genre et du sexisme dans le sport ».

Cet évènement a rassemblé 64 jeunes (60% de garçons et 40 % de filles).

Activités physiques et sportives adulte

Dans sa volonté de promouvoir les APS, la ville propose à la population ivryenne et non ivryenne de plus de 18 ans de pouvoir pratiquer des activités sportives de loisirs, détente et découvertes. A l'année (de septembre à juin) le dispositif « **pass'sports** » permet principalement la pratique des activités fitness, sports collectifs et musculation.

L'été, une déclinaison est proposée, à savoir « **l'été sportif** ».

APS ADULTE	Femmes	% Femmes	Hommes	% Hommes	Total
18-25 ans	3	75,00%	1	25,00%	4
26-40 ans	46	86,79%	7	13,21%	53
41-60 ans	72	92,31%	6	7,69%	78
61 ans et plus	20	80,00%	5	20,00%	25
TOTAL	141	88,13%	19	11,88%	160

ÉTÉ SPORTIF	Femmes	% Femmes	Hommes	% Hommes	Total
18-25 ans	1	50,00%	1	50,00%	2
26-40 ans	16	88,89%	2	11,11%	18
41-60 ans	50	89,29%	6	10,71%	56
61 ans et plus	18	78,26%	5	21,74%	23
TOTAL	85	85,86%	14	14,14%	99

On note une fréquentation de femmes bien plus importante que d'hommes sur ces deux dispositifs (88% et 85% de femmes).

D'autres dispositifs adultes sont proposés :

- « Sport et insertion », animations sportives proposées en lien avec la mission locale. Les effectifs hommes/ femmes sont équilibrés dans l'ensemble.
- « Sport et accompagnement social », en lien avec Emmaüs et dont la majorité des participants sont des hommes.
- « Passeport santé », en lien avec le CMS, petit groupe composé à 100% de femmes.

- « Sport séniors » en lien avec le CCAS, groupe composé à 93% de femmes et 7% d'hommes.

Les événements sportifs

Tout au long de l'année le service des activités sportives municipales propose et participe à plusieurs événements sportifs. Dans ce cadre la mixité est respectée.

La vie associative sportive

Concernant la vie associative sportive, des conventions pluriannuelles d'objectifs sont établies entre la Ville et certaines associations. Un des objectifs opérationnels est de favoriser la pratique des sports des femmes et favoriser la mixité.

USI Omnisports

Répartition des adhérent-es 2023/2024

Toutes les demandes auprès de l'agence nationale du sport (ANS) utilisent les critères éligibles comme la féminisation du sport ou rendre l'accès aux pratiques sportives aux femmes.

Répartition par section sportive

Sections USI Omnisports	2023/2024				
	Femmes	%Femmes	Hommes	%Hommes	Total
AIKIBUDO	11	31,43%	24	68,57%	35
AQUAGYM	161	97,58%	4	2,42%	165
ATHLETISME	120	43,32%	157	56,68%	277
BADMINTON	71	33,81%	139	66,19%	210
BASKET-BALL	151	35,87%	270	64,13%	421
BOXE	83	38,97%	130	61,03%	213
CYCLOTOURISME	13	16,05%	68	83,95%	81
DANSES URBAINES	124	83,22%	25	16,78%	149
ENFANTS	137	46,44%	158	53,56%	295
ESCRIME	52	38,81%	82	61,19%	134
GENERATION TROIS	267	85,58%	45	14,42%	312
GYMFORME	170	89,47%	20	10,53%	190
GYMNASTIQUE	50	100,00%	0	0,00%	50
JU JITSU BRESILIEN	8	17,02%	39	82,98%	47
JUDO	123	35,55%	223	64,45%	346
KARATE	5	83,33%	1	16,67%	6
LUTTE	13	9,92%	118	90,08%	131
MONTAGNE-ESCALADE	100	44,25%	126	55,75%	226
NATATION	194	55,27%	157	44,73%	351
PARAPENTE	11	21,57%	40	78,43%	51
PLONGEE	37	35,92%	66	64,08%	103
RANDONNEE	42	66,67%	21	33,33%	63
ROLLER	105	65,22%	56	34,78%	161
TAEKWONDO	82	43,39%	107	56,61%	189
TAI JI QUAN	66	72,53%	25	27,47%	91
TENNIS	154	29,67%	365	70,33%	519
TENNIS DE TABLE	23	23,96%	73	76,04%	96
TIR A L'ARC	28	48,28%	30	51,72%	58
TRIATHLON	23	29,11%	56	70,89%	79
VO-THUAT	22	41,51%	31	58,49%	53
VOLLEY-BALL	19	24,68%	58	75,32%	77
YOGA	227	88,67%	29	11,33%	256
TOTAL	2 692	49,53%	2 743	50,47%	5 435

La fréquentation globale est parfaitement paritaire. Toutefois, alors que certaines sections se rapprochent de la parité : athlétisme, natation, boxe, escalade, escrime, roller, randonnée, tir à l'arc... ; d'autres restent très peu mixtes, notamment les pratiques de gym, danse, yoga sont très majoritairement fréquentés par des femmes.

La vie associative à Ivry

Il y a actuellement 349 associations à Ivry. Ces dernières ne sont pas répertoriées par thématiques dans les logiciels, ce qui rend difficile leur catégorisation. Toutefois, certaines associations parmi les associations ivryennes mènent des actions de promotion de l'égalité de genre, Femmes Solidaires, le Collectif Ne Rougissez Pas !, Lallab, Cui Cou, Ikambere, le collectif TPBG, Tam.. Ces associations participent notamment aux journées internationales du 8 mars, 17 mai et 25 novembre.

La vie associative en faveur de l'égalité de genre repose sur le travail en relais et en réseau d'associations dédiées à cette cause sur le territoire ivryen. D'autres associations dont l'objectif principal n'est la promotion de l'égalité de genre ou la lutte pour les droits des femmes sont néanmoins sensibilisées et participe à la promotion de l'égalité ; par exemple, l'association la Pagaille, à travers notamment leurs évènements ou des ressources (violentomètre, drapeaux LGBT+...) mises à disposition.

Un partenariat fort est tissé entre la Ville et les associations, qui sont accompagnées et soutenues par la collectivité dans le cadre de leurs actions.

La défense de l'égalité de genre n'est pas un critère dans l'attribution des subventions municipales aux associations. Cette année, néanmoins, ont été ajoutées sur les demandes de subventions deux rubriques :

- « Avez-vous réalisé des actions en faveur de l'égalité de genre cette dernière année ? »
- « Pensez-vous mener des actions en faveur de l'égalité de genre cette année ? »

Pour les 127 demandes de subventions par les associations à la Ville pour 2025, chaque association a pu remplir deux rubriques. En plus d'une réponse « oui », « non », les structures ont la possibilité de détaillé ces réponses.

En outre, notons, que les associations sont dirigées par 166 hommes et 176 femmes.

Certaines associations ainsi que le service Partenariats Vie Associative qui les accompagne, disposent de plaquettes d'orientation pour les victimes de violences mais également d'outils comme le violentomètre qui sont mis à disposition du public mais aussi lors d'évènements publics.

FOCUS sur certaines associations

- *Femmes solidaires*

Femmes Solidaires est gestionnaire de la Maison des Femmes, un lieu de solidarité, d'échanges, de culture, d'émancipation, d'apprentissage, de sensibilisation.

Les objectifs de l'association sont de proposer un lieu d'accueil inconditionnel, sécurisé, de confiance et de respect ; de promouvoir l'égalité femmes-hommes ; de lutter contre les violences faites aux femmes ; de développer l'autonomie, l'estime de soi, la solidarité, le vivre ensemble ; de se cultiver, s'épanouir, s'exprimer, échanger, apprendre ensemble ; de créer des ateliers de sensibilisation, des événements grand public.

Cette association est soutenue par la Ville dans ses projets et dans la gestion de la Maison des Femmes. Femmes Solidaires mène régulièrement des projets en partenariat avec divers services de la Ville et en direction des habitantes. En outre, l'association s'engage fortement dans le cadre des journées internationales des 8 mars, 17 mai et 25 novembre.

- *Ne Rougissez Pas : Les femmes tissent des liens – projet d’ateliers participatifs*

En 2024, l’association a fait une demande de financement à la ville pour l’élaboration d’un projet d’ateliers participatifs, les objectifs étant :

- Impulser une rencontre auprès de deux groupes de femmes, issus de quartiers prioritaires, pour leur permettre de transmettre leurs expériences, leurs connaissances et leurs témoignages et de se rencontrer à travers différents temps créatifs.
- Développer démarche de réflexion et de création collective accessible à toutes autour d’ateliers artistiques : co-crée avec ce groupe de femmes de A à Z des productions graphiques pour valoriser leurs parcours et leurs expériences à travers la réalisation collective d’un objet pour pouvoir diffuser ce contenu à plus grande échelle sur le territoire et toucher un public plus large d’ivryennes et d’ailleurs.
- Promouvoir l’éducation artistique et culturelle en transmettant une pratique artistique et des savoir-faire artisanaux : penser l’art comme un vecteur d’émancipation et de découverte mais aussi comme un médium de transmission sur des notions essentielles comme l’émancipation des femmes et l’égalité pour tous-tes.

Les ateliers participatifs ont permis de faire émerger une exposition interactive qui a valorisé les productions réalisées, avec les groupes de femmes des Maisons de Quartier du Petit-Ivry et d’Ivry-Port. L’exposition a montré l’ensemble des productions textuelles, graphiques et photographiques faites par ces femmes sur la ville d’Ivry-sur-Seine. Ces réalisations permettront la création et diffusion en mars 2025 d’une cartographie sensible et poétique des femmes d’Ivry. Des structures partenaires du collectif mettant au cœur de leurs actions la place ou la représentation des femmes étaient mises en avant dans des kakémonos graphiques.

- *Lallab*

Lallab est une association féministe et antiraciste dont le but est de faire entendre les voix et de défendre les droits des femmes qui sont au cœur d’oppressions sexistes, racistes et islamophobes.

Lallab a proposé, d’octobre 2023 à juin 2024, à raison d’un samedi par mois, au sein de la Maison de quartier Petit Ivry, des programmes « Pouvoir ». Les programmes Pouvoir sont deux programmes d’éducation populaire conçus par l’équipe de Lallab pour développer le pouvoir d’agir et renforcer la confiance des participantes face aux discriminations sexistes, racistes et islamophobes.

Les objectifs de ces programmes sont de :

- Relier les usagères aux institutions, associations et structures locales,
- Renforcer le pouvoir d’agir des participantes face à des situations discriminantes,
- Acquérir et partager des savoirs et concepts liés au travail ou à la santé / sexualités,
- Développer un réseau puissant de solidarité entre femmes ancré dans le territoire d’Ivry-sur-Seine,
- Permettre aux participantes de naviguer sur le marché du travail et de l’emploi et en cas de discriminations,

- Faire participer les femmes, les communautés, les expert.es, les entreprises, les autorités publiques et toutes les parties prenantes pour partager les bonnes pratiques en matière de création de lieux de travail et de soin inclusifs.

Le premier **Programme #1 « Éducation et travail »** permet d'acquérir tous les outils nécessaires pour appréhender sereinement un milieu professionnel qui peut être discriminant. Le second **Programme #2 « Santé et Sexualité »** a été conçu pour reprendre le pouvoir sur soi et son corps à travers les questions de santé et de sexualité.

Les programmes s'adressent à des femmes à la croisée de discriminations multiples. Une garderie est mise en place afin de permettre de mettre tout en œuvre pour rendre les programmes les plus accessibles possibles. Les interventions sont pensées et construites avec des personnes expertes et concernées par les thématiques abordées. Les contenus et rythmes de formation sont adaptés aux publics participants et aux besoins de chaque structure d'accueil.

Pour cette année, les programmes ont été mis en place à la Maison de quartier Petit Ivry, pour 9 journées ; le programme « travail et éducation » a rassemblé 23 participantes et le programme « santé et sexualité », 17 participantes, tout au long de l'année.

La vie des quartiers à Ivry

La politique de la Ville

Dans le cadre des appels à projets, la Préfecture ne demande pas de remplir de cotations sur l'égalité, une colonne existe toutefois dans le tableau de programmation depuis 2024, mais aucun élément n'a été encore donné pour apprécier les projets sous cet angle.

En outre, le nombre de porteurs de projet formés sur la question d'égalité de genre n'est pas connu, puisque les subventions, octroyées dans le cadre d'appel à projet, ne portent que sur un ou plusieurs projets de l'association et pas sur la totalité de leurs actions. En outre, la Ville n'est pas destinataire des bilans annuels de fonctionnement ou des bilans des actions des subventions de la préfecture, ainsi nous ne sommes pas en mesure de fournir de telle donnée.

Le contrat de ville qui a été signé à la fin de l'année est piloté et écrit par l'intercommunalité. L'égalité de femmes-hommes est un principe de mise en œuvre du contrat de ville au même titre que la participation citoyenne.

Est écrit dans le contrat sur le sujet : *« Promouvoir l'égalité femmes / hommes et lutter contre toutes les formes de discriminations. Les stéréotypes et les normes sociales limitatives entravent souvent la pleine participation des personnes concernées, et notamment des femmes, dans tous les domaines de la vie. Ainsi, les orientations et actions concrètes engagées sur le territoire devront garantir l'égalité des chances et d'accès aux dispositifs, la mixité des personnes accompagnées ainsi que l'inclusion et le respect de la diversité des publics concernés. »*.

Le contrat de ville contient également les engagements des partenaires signataires et notamment l'Etat, est écrit dans le contrat de ville à ce propos : sur la thématique « égalité femmes/hommes », transversale à l'ensemble des orientations susvisées : *« L'État s'engage : à soutenir sur le programme 137 « égalité entre les femmes et les hommes », dans le cadre du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027, les projets s'inscrivant dans les 4 axes suivants : la lutte contre les violences faites aux femmes, la santé des femmes, l'égalité professionnelle et économique, la culture de l'égalité, à inscrire son action dans le cadre des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) de l'éducation nationale par des actions spécifiques sur cette thématique d'égalité femmes/hommes (expositions, forums, théâtre...) ainsi que dans le cadre de l'éducation à la sexualité à destination des élèves ».*

En complément des actions précitées, l'État s'engage à cofinancer sur le programme 147 « politique de la ville » des actions spécifiques en matière d'égalité femmes/hommes au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire Grand Orly Seine Bièvre (GOSB) dans le cadre de l'appel à projet annuel du contrat de ville, en concertation avec les collectivités locales et les autres partenaires du contrat de ville.

Dans l'appel à projet 2024 écrit conjointement par la Préfecture et l'Intercommunalité, l'égalité femmes/hommes apparaît comme une des priorités (au même titre que l'emploi, la transition, l'accès aux soins, la réussite éducative, l'accès à la culture, l'accès aux droits etc.).

Est écrit dans l'appel à projet 2024 à ce sujet : *« Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes : Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle et la note du 7 août 2019 relative à l'expérimentation d'un budget intégrant l'égalité femmes-hommes, chaque demande de subvention doit être instruite en s'assurant de la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans la conception du projet et dans sa mise en œuvre. Au-delà du développement des actions de promotion de l'égalité et de la recherche de la parité dans les publics bénéficiaires, il convient de s'assurer de la place des femmes tout au long du processus de conception et de mise en œuvre de l'action ainsi que dans les instances de gouvernance de la structure. Une attention particulière sera portée aux dossiers répondant à ces critères. ».*

Les Maisons municipales de quartier

Les Maisons de quartier agissent pour l'égalité femmes-hommes à travers des actions spécifiques, mais aussi par des animations socio-culturelles qui luttent tout au long de l'année contre l'isolement et les violences.

Les Maisons de quartier jouent un rôle de renfort et de relais majeur, un véritable mouvement de solidarité s'est construit autour des Maisons de quartier pour informer, aider et accompagner les plus fragiles.

D'une manière générale, toutes les Maisons de quartier font le constat d'une très forte fréquentation de femmes. Par conséquent, elles créent une certaine solidarité entre les femmes, ce qui peut favoriser l'égalité à travers des groupes de paroles et de la sensibilisation. Par exemple, toutes les Maisons de quartier proposent des activités en lien avec la lutte contre les discriminations et de la documentation

sur les violences faites aux femmes. Sur ce point, les référentes familles font partie du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

La surreprésentation des femmes au sein des Maisons de quartier questionne toutefois l'absence de mixité concernant la prise en charge de la vie de famille et de la vie de quartier. Pour ne pas réactiver des stéréotypes de genre et aller vers une égalité réelle, les Maisons de quartier cherchent à redéfinir la place des hommes et des pères de famille au sein de leurs animations socio-culturelles. Pourtant, les interactions entre la sphère privée et la sphère publique qui se jouent dans les Maisons de quartier sont encore marquées par une répartition des rôles genrés. Les référentes familles sont toutes des femmes, ce qui prouve l'ancrage des femmes dans la sphère familiale dans les mentalités. De la même manière, les bénévoles qui s'investissent le plus dans la vie des quartiers sont souvent des femmes.

Si la fréquentation genrée précise de chaque activité n'est pas toujours connue, les animations regroupent plus de femmes que d'hommes. A travers des temps d'échange entre femmes, ces activités rompent avec l'isolement en créant de la solidarité et du lien entre elles.

Les Espaces Publics Internet (EPI) constituent une exception dans toutes les Maisons de quartier car ils sont majoritairement fréquentés par des hommes.

Il faut noter que toutes les Maisons de quartier s'impliquent lors des journées internationales, du 8 mars, journée pour les droits des femmes et le 25 novembre, journée de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (voir partie 3 Bilan du plan d'actions égalité de genre).

Quartier Petit Ivry

La Maison de quartier met en place plusieurs projets dans ce sens :

- Chant : projet mené en partenariat avec le Hangar d'Ivry et l'artiste Samira BRAHMIA. Les femmes du quartier s'expriment à travers le chant et la musique. Une représentation a eu lieu à l'occasion des fêtes de fin d'année. Un album est en cours de production autour des recettes du monde. Participation : 12 femmes.
- Loisirs créatifs : à raison d'un atelier par mois, un groupe de seniors se retrouve autour d'une animation créative menée par une bénévole. Participation : 20 femmes.
- Théâtre : Organisé tous les mardis (hors vacances scolaires), le théâtre est un moyen d'expression et de liberté pour un groupe de femmes qui, au fur et à mesure, prennent confiance en elles avec pour résultat la réalisation de deux pièces de théâtre sur des thèmes tels le harcèlement et les violences faites aux femmes et une participation au festival d'Avignon. Participation : 25 femmes et 3 hommes.
- BLA BLA THE : à raison d'une fois par semaine, autour de différents thèmes : bien-être, visites culturelles, projets sur le quartier... Ce temps de partage et de convivialité permet aux femmes de se poser et d'échanger, de proposer des sorties et des ateliers à thème. Participation : 35 femmes, 4 hommes.
- Culture du cœur : La maison de quartier Petit Ivry souhaite permettre aux habitant.es du quartier qui n'ont pas les moyens de sortir au théâtre, cinéma, musées etc... de profiter de ce

dispositif qui œuvre pour permettre un égal accès pour tous et toutes aux pratiques culturelles et sportives. Participation : 25 femmes et 12 hommes.

- Groupe de parole : 3 rencontres ayant pour visée de libérer la parole, se lâcher et surtout partager quelque chose avec les autres. En présence de spécialistes (psychologue et thérapeute) de l'association TAM avec qui l'équipe de la maison de quartier travaille à l'année autour des thèmes (la violence faite aux femmes, l'égalité femmes-hommes, etc..). Participation : 20 femmes, 5 hommes.
- Sport pour elles : 1 fois par semaine (hors vacances scolaires) des séances de sports destinées spécifiquement aux femmes ont été mises en place. 16 femmes, 2 hommes.
- Permanence d'écoute : L'association TAM assure, une fois par mois, une permanence d'écoute pour ceux qui en éprouvent le besoin. C'est 100% des femmes qui ont été présentes pour l'instant. Participation : 30 femmes

Quelques données concernant les ateliers et évènements :

- Groupe de soutien à la parentalité avec une psychologue du CMS. Participation : 59 femmes et 1 homme.
- Prévention santé avec la Ligue contre le cancer et le CMS. Participation : 19 femmes.
- Commissions familles : 37 femmes.
- Semaine Bleue. Participation 40 femmes, 10 hommes.
- Action dans le cadre d'Octobre Rose. 15 femmes.

Ces données sont non équivoques quant à la participation des femmes et leur fréquentation grandement majoritaire de la Maison de Quartier, de leur investissement quant aux démarches sociales, familiales, et de proximité.

Quelques associations qui fréquentent la maison de quartier :

- Cui&cou : propose régulièrement des ateliers de couture et cuisine, cette association est gérée par 3 femmes et compte 15 adhérent·es dont un homme.
- Les tambours d'Ivry : un atelier proposé avec une participation régulière d'une dizaine d'enfants (mixte) et d'une vingtaine d'adultes (majorité de femmes).
- Ecole des adultes qui propose des ateliers d'apprentissage du français (voir le paragraphe sur la coordination linguistique).
- Agir pour le futur : développer des actions pédagogiques en direction des jeunes à travers des ateliers ludiques, association gérée par 3 femmes.
- Lallab, association féministe et antiraciste qui propose des programmes d'éducation populaire avec création d'un réseau de femmes solidaires, de partenaires, formation à la recherche d'emploi, apprentissage du fonctionnement du corps et des besoins, réflexions autour de stratégies collectives et adaptées pour faire valoir les droits des femmes et lutter contre les violences sexuelles et sexistes.

- KDF : association qui propose des permanences juridiques pour permettre l'accès à leurs droits aux usager·ères. Ainsi, cette permanence permet notamment d'accompagner des personnes sur les questions de droits des étranger·ères et de lutte contre les violences faites aux femmes.
- TAM : Permanence d'écoute et groupe de parole, qui s'investie régulièrement autour des journées internationales de sensibilisation du 8 mars, journée des droits des femmes, et 25 novembre, journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

Quartier Centre-Ville Gagarine

Une fréquentation majoritairement de femmes reste constatée au sein de la maison de quartier, et dans leur participation aux activités et événements.

En revanche, la présence d'hommes a légèrement augmenté et a évolué dans la typologie de fréquentation. Avant la présence des hommes était plus ponctuelle, lors des sorties ou d'événements. Désormais les usagers ont intégré des ateliers réguliers. Certains ateliers à l'origine exclusivement fréquentés par des femmes sont aujourd'hui plus mixtes.

En outre, une légère augmentation dans la présence d'hommes s'explique aussi en raison de nouvelles activités sur la structure : brico-déco, collectif événement, apprentissage du français, aventure motrice, english tea-time, cours d'arabe, atelier jeux et création.... La présence d'hommes reste tout de même assez faible.

Par ailleurs, concernant les bénévoles intervenants au sein de la Maison de quartier, on note que la proportion d'hommes a augmenté, restant tout de même bien inférieur à la part de femmes bénévoles : 48 femmes et 24 hommes.

Dans ces projets, la Maison de quartier tend à :

- Visibiliser les femmes ;
- Valoriser les femmes (usagère de la maison de quartier) ;
- Sensibiliser à l'égalité ;
- Réfléchir à comment agir collectivement.

Par ailleurs, une affiche du 3919 et des plaquettes d'orientation relatives à la lutte contre les violences au sein du couple sont toujours présentes dans les locaux de la maison de quartier et une nouvelle installation, dans le hall d'accueil, a vu le jour : « le violentomètre » pour sensibiliser et alerter sur les comportements violents au sein du couple.

Quartier Ivry Port

En 2024, ce sont 90% des femmes usagères et participent aux activités et sorties de la maison de quartier, pour les permanences écrivains publics, on note une parité femmes-hommes dans la prise de rendez-vous pour des démarches administratives, l'espace public internet quant à lui est fréquenté à 60% d'hommes et 40% de femmes.

On remarque ici aussi que ce sont majoritairement des femmes qui prennent leurs places dans la maison de quartier. Cette répartition est encore plus marquante en termes d'engagement réel et quotidien avec une immense majorité de femmes.

Comme expliqué sur les précédents rapports égalité, la présence statistique et physique beaucoup plus importante de femmes peut s'expliquer avant tout par un espace public très masculin sur le quartier.

La maison de quartier permet un espace de rencontre, de partage, d'expression et d'émancipation.

Les horaires d'ouverture de la structure, sur des horaires de travail assez « classiques », impactent également sur une présence beaucoup plus forte des femmes, dans un quartier au sein duquel les femmes travaillent encore beaucoup moins que les hommes.

Concernant les intervenant-es dans la Maison de quartier, on note pour les écrivain-es public 4 femmes (5 en 2023) et pour les activités sportives 3 femmes pour la danse orientale, sport pour elle et le yoga et 1 homme pour sport pour enfant.

Les projets et ateliers menés dans la Maison de quartier

Depuis l'ouverture de la maison de quartier en 2017, un travail est mené par la maison de quartier pour encourager les femmes du quartier à prendre du temps pour elles, en levant les freins qu'elles peuvent rencontrer dans d'autres lieux, comme, par exemple, la garde d'enfants.

Sur ce point, la maison de quartier Ivry-Port accueille depuis 2020 une garderie éphémère, portée par la SCOP e2s, en parallèle d'ateliers sociolinguistiques. Ce système de garde d'enfants a été réfléchi pour favoriser la prise de temps pour des parents pour prendre des cours de français ou pouvoir réaliser des démarches administratives.

Très concrètement, le quotidien nous montre que l'immense majorité des bénéficiaires de ces créneaux sont des femmes, des mamans qui peuvent sur ces créneaux (2 matinées par semaine / 12 enfants par créneaux / 2 sessions par an) se libérer de leurs rôles pour prendre du temps pour elles.

Les problèmes de garde restent dans l'ensemble un vrai frein à la participation, l'implication et l'engagement de femmes dans leur quotidien.

Afin de poursuivre la dynamique menée au long court, plusieurs ateliers sont réfléchis pour favoriser la rencontre et l'expression des femmes du quartier.

- Sans tabou

Le groupe de parole Sans Tabou a débuté en 2018 d'une volonté d'un groupe de femmes du quartier de pouvoir échanger autour des questions de la maternité. La maison de quartier a donc mis en place un groupe de parole, avec une régularité d'une fois par mois avec la sage-femme sexologue Alice Rocq-Havard. Ces temps d'échanges ont permis l'édition d'un livret courant 2019 intitulé *Sans Tabou*.

Ce groupe de parole continue de se réunir depuis, avec la volonté de faire évoluer les formes de rendus. Une dizaine de femmes participent à ce groupe.

Entre-temps, une association s'est créée à partir de ces temps d'échanges pour aborder les questions liées notamment à l'excision.

- Danses orientales

A la suite d'ateliers de danses orientales mis en place à partir de 2017 au sein de la maison de quartier Ivry-Port, le spectacle *Nous, Cléopâtre* a vu le jour fin septembre 2022, avec une représentation au théâtre d'Ivry Antoine Vitez.

Ces ateliers et ce spectacle ont l'objectif de « favoriser la confiance en soi et l'émancipation, d'encourager une expression personnelle et collective à travers la danse et permettre aux femmes de prendre leur place dans l'espace public ».

- *Remise en forme / Sport pour elles*

Les ateliers « Sport pour elles » existent à la maison de quartier Ivry-Port depuis 2017. Ces ateliers ont été réfléchis avec la direction des sports, initialement pour favoriser la pratique sportive aux personnes les plus éloignées de la pratique sportive, aux personnes ne s'autorisant pas cette pratique. Et ce quelle qu'en soit la raison.

Depuis, les envies autour de la pratique sportive au sein de la maison de quartier semblent avoir évolué et cette pratique est pensée différemment.

Ce sont 5 cycles qui ont été mis en place pour cette année 2023-2024, avec une alternance entre de la remise en forme, du cardio boxing et du Pilate.

Et enfin, la Maison de quartier, met à disposition dans ses locaux et à l'accueil des outils et ressources en lien avec l'égalité, les droits des femmes et la lutte contre les violences telles que le livret sans tabou, le jeu "Histoires et Luttres de Femmes ", des Violentomètres, des plaquettes pour orienter les victimes de violences intrafamiliales.

Les Espaces Public Internet

La création d'un Espace Public Internet (EPI) par quartier faisait partie, avec le site internet et intranet, du premier schéma directeur des nouvelles technologies de l'information et communication (SDTIC). Il s'agissait avant tout de combattre la fracture numérique en permettant aux usager·ères individuels ou aux associations d'avoir accès à internet tout en les initiant à l'outil informatique et à internet.

Fréquentation genrées de 2021 (pas de chiffres avant cela) :

EPI	nb pers différents	fréquentation par âge								par sexe		
		Pourcentage								pourcentage		
		3/11 ans	12/15 ans	16/20 ans	21/25 ans	26/35 ans	36/60 ans	+de 60 ans	TOTAL	Féminin	Masculin	TOTAL
Monmousseau	298	26%	32%	11%	3%	5%	18%	5%	100	38%	62%	100
Ivry-Port	529	16%	19%	8%	4%	6%	22%	26%	100	27%	73%	100
Petit-Ivry	450	17%	21%	7%	4%	7%	23%	21%	100	31%	69%	100
Centre-ville/Gagarine	200	16%	18%	9%	4%	6%	22%	25%	100	37%	63%	100
Total	1477	18%	22%	8%	3%	6%	22%	21%	100	32%	68%	100

On note que les maisons de quartier sont très majoritairement fréquentées par des femmes pourtant les EPI sont eux majoritairement fréquentés par des hommes. Le chargé de mission espace public internet remarque que les femmes sont majoritairement présentes aux ateliers proposés (initiation à l'information, sensibilisation aux dangers d'internet...).

Il note une implication à l'éducation plus forte que pour les hommes.

Les comités de quartier

Le comité de quartier est un espace d'échange, de réflexion et d'information, dédié à la construction de projets entre la Ville (élu-es et administration) et les habitant-es qui le désirent. Ivry dispose de six comités de quartier. Dans leurs activités, les référent-es exercent un rôle en faveur de l'égalité femmes-hommes notamment en veillant à l'égale participation des femmes et des hommes dans la prise de parole et les sujets traités, en participant à la réflexion de politiques publiques et projets en faveur de l'égalité de genre.

Par ailleurs, les référent-es de quartier utilisent l'écriture inclusive dans leurs supports de communication externe et jouent un rôle de relais pour transmettre aux habitant-es des comités de quartier les informations relatives aux initiatives en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations proposées par les services municipaux, notamment celles du Secteur Droits des Femmes et Lutte contre toutes les discriminations.

Les informations présentées ci-dessous se limitent aux réunions et ateliers des comités de quartier. Les référent-es de quartier travaillent aussi sur des réunions informelles avec un large spectre d'habitant-es. Il peut s'agir de rencontres autour des composteurs, de rencontres sur site pour une

problématique précise ou encore de parcours avec des parents d'élèves, des fêtes de quartier, etc. Lors de ces activités, il n'y a pas de relevé de statistiques.

Les démarches participatives citoyennes :

Etat des lieux sur la proportion femmes-hommes dans la fréquentation des réunions participatives.

Quartiers Petit Ivry et Louis Bertrand :

- *Comité de quartier Petit Ivry du 02/02/2024* : 37 personnes dont 27 femmes ; prise de parole environ équivalente entre le nombre d'homme et de femme ; temps de parole équivalent.
- *Caravane Citoyenne Petit Ivry du 12/03/2024* : environ 15 habitant.es (majorité de femmes habitant.es mais équivalent femmes-hommes si les agent-es municipaux-ales sont compté-es).
- *Comité de quartier Petit Ivry du 15/03/2024* : 45 personnes dont 32 femmes (présence d'une garde d'enfants sur place) ; prise de parole environ équivalente entre le nombre d'homme et de femme (temps de parole davantage en faveur des hommes).
- *Caravane Citoyenne Petit Ivry du 16/03/2024* : environ 7 habitant.es (majorité de femmes mais majorité d'hommes les agent-es municipaux-ales sont compté-es).
- *Comité de quartier Petit Ivry-Louis Bertrand du 30/04/2024* : environ 26 personnes (8 hommes et 18 femmes) ; majorité de femmes qui ont pris la parole (temps de parole majoritairement femmes).
- *Réunion Publique Louis Bertrand du 11/09/2024* : environ 30 personnes (18 hommes et 12 femmes essentiellement côté ville) ; présentation donc essentiellement le présentateur avait la parole.
- *Comité de quartier Louis Bertrand du 24/09/2024* : environ une cinquantaine de personnes (environ 30 hommes contre 20 femmes) ; prise de parole et temps de parole difficile à évaluer compte tenu du format atelier.

Monmousseau-Vérillot :

- 2 déambulations en mars dans le cadre de la Caravane Citoyenne sur les secteurs Hartmann et Carnot-Vérillot : grande majorité de femmes parmi les participant-es.
- Réunion publique de présentation de l'étude de science participative Expo'ped à la Maison municipale de quartier en mars : majorité de femmes parmi les participant-es.
- Ateliers de préparation de la fête de quartier : répartition équilibrée entre femmes et hommes parmi les participant-es.
- 1^{ère} réunion publique de concertation sur le sentier des Herbeuses et la rue de la Paix en mai : répartition équilibrée entre femmes et hommes parmi les participant-es.
- Lors de la réunion publique du mois de septembre 2024 : 60% de femmes. Il a été remarqué que si les femmes seules prenaient la parole, celles venues avec leur conjoint ou leur fils s'exprimaient moins et leur conjoint ou leur fils s'exprimaient davantage et parfois aussi au nom de leur « binôme ».

Marat-Parmentier :

- 1 point fixe dans le cadre de la Caravane citoyenne sur la Cité Jean-Baptiste Renoult le 3 mars 2024 : majorité de femmes parmi les participant-es

- 1 déambulation dans le cadre de la Caravane citoyenne sur le secteur Marat le 5 mars 2024 : répartition équilibrée entre femmes et hommes parmi les participant-es. Plus de prises de parole de femmes.
- 1 comité de quartier dans le cadre de la Caravane citoyenne le 8 mars 2024 : répartition équilibrée entre femmes et hommes parmi les participant-es.
- 1 point fixe dans le cadre de la Caravane citoyenne sur la Cité Jean-Baptiste Renoult 11 octobre 2024 : majorité de femmes parmi les participant-es.
- 1 comité de quartier dans le cadre de la Caravane citoyenne le 16 octobre 2024 : majorité de femmes parmi les participant-es.

L'Espace Gérard Philipe (EGP)

L'Espace Gérard-Philipe est un lieu dédié à la connaissance de la ville et de ses politiques municipales et qui permet également de valoriser la citoyenneté et la participation de la population.

Il participe d'une démarche d'éducation populaire en proposant des expositions, des rencontres-débats, des temps d'accueil et d'animation pour les groupes (public scolaire, jeune, adulte...) lors de temps thématiques et d'ateliers participatifs.

L'EGP a élaboré son projet de service entre novembre 2023 et octobre 2024, ce qui a permis de faire le bilan des activités du service en matière d'égalité de genre. Le travail a été conduit à l'échelle du service, et avec la chargée de mission lutte contre les discriminations. Il a permis d'identifier la contribution importante du service sur les axes du plan d'action égalité de genre. Le projet de service prévoit la poursuite des actions déjà engagées et des axes du plan d'égalité.

Les questions d'égalité de genre est sujet central des discussions au sein de l'équipe de l'Espace Gérard Philipe. Ces sujets peuvent être abordés ouvertement au quotidien. Une vigilance particulière est portée aux temps de paroles et aux prises de décisions.

L'intégralité des expositions sont rédigées en écriture inclusive.

En outre, une attention particulière est portée aux choix des intervenant-es afin de garantir une représentation inclusive pour chaque évènement proposé à l'EGP.

La fréquentation de l'équipement (données récoltées jusqu'en octobre 2024) :

- *Les expositions* : il y a eu 1357 visiteur·euses libres venant visiter les expositions dont 624 femmes et 733 hommes.
- *Les évènements* : il y eu 35 évènements et initiatives avec une fréquentation totale de 1011 personnes dont 648 femmes et 363 hommes.
- *Interne ville* : il y a eu 74 réunions avec des personnes hors service avec une fréquentation totale de 370 personnes dont 201 femmes et 169 hommes.
- *Les ateliers* : il y a eu 68 ateliers à destination de divers publics avec une fréquentation totale de 1138 personnes dont 590 femmes et 548 hommes.
- *Total* : l'équipement a accueilli 4001 personnes dont 2044 femmes et 1852 hommes en 2024.

Projet spécifique en faveur de l'égalité :

- *Jeudi 6 juin 2024* : Rencontre – débat avec la Fondation Alice Milliat sur le rôle des politiques publiques dans la promotion de l'égalité de genre dans le sport. *(9 femmes, 9 hommes)*

En outre, l'Espace Gérard Philipe mène chaque année des actions dans le cadre des journées internationales des 8 mars, 17 mai et 25 novembre (voir partie 3 bilan).

L'espace public à Ivry

Favoriser les déplacements et l'occupation de l'espace public et lutter contre le sentiment d'insécurité

Si l'espace public appartient à toutes et tous, les usages des femmes et des hommes sont très différents. La tendance est à l'occupation de l'espace par les hommes quand les femmes « s'occupent ». Elles marchent sans s'arrêter, pour amener les enfants d'un lieu à un autre, les faire jouer, faire les courses, etc. Elles vont jusqu'à élaborer des stratégies d'évitement selon les lieux et l'heure du jour et de la nuit.

Pour lutter contre les stéréotypes et les violences sexistes, le Plan d'actions ivryen pour l'égalité de genre 2024-2026 propose de promouvoir un espace public non sexiste et sûr pour toutes et tous. Il s'agit d'encourager l'appropriation de l'espace public par chaque personne et d'identifier les lieux qui posent problème.

En ce sens, l'ensemble du service Prévention et Lutte Contre les Incivilités, présent autant dans l'espace public qu'en milieu scolaire, veille à sensibiliser les Ivryen·nes de tout âge à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les violences.

La présence d'agent·es en uniforme sur l'espace public, dont 4 médiateurs et 4 médiatrices sociaux·ales, des ASVP (5 agentes et 10 agents), des agent·es de proximité (4 agentes et 5 agents), des gardien·nes de parc et cimetières (9 agents) peut contribuer à réduire le sentiment d'insécurité éprouvé dans l'espace public et donc à rééquilibrer l'occupation de l'espace public entre femmes et hommes.

En outre, de nombreuses interventions dans les établissements scolaires menées par le service médiation sociale – de la primaire au lycée – abordent très souvent la place des femmes dans l'espace public et/ou dans la société. De nombreuses sollicitations des équipes pédagogiques soulèvent cette problématique, les agent·es se forment de plus en plus sur la question afin d'affiner leurs actions. De même, les médiateurs·rices sociaux·ales montent également des interventions aux abords des établissements scolaires, lors des journées thématiques afin de sensibiliser le plus grand nombre d'élèves.

Le responsable des actions de prévention et de médiation est un membre actif du réseau violences intrafamiliales, et le service, un partenaire fort dans la lutte contre les violences intrafamiliales. Il participe au suivi de situations et à l'orientation des victimes vers les services compétents.

Par ailleurs, l'éclairage public joue un rôle crucial dans la sécurité et le confort des habitant·es, en particulier des femmes, lors de leurs déplacements nocturnes. La Ville a mis en place une stratégie d'éclairage intelligente et adaptée pour répondre à ces enjeux. Le Service Maintenance Travaux Voirie veille à ce que toutes les rues soient éclairées la nuit, y compris certains squares fermés, pour éviter les zones d'ombre insécurisantes. L'éclairage est renforcé sur certaines places pour créer des centralités rassurantes. L'éclairage public utilise des lanternes LED avec un système d'abaissement progressif de l'intensité lumineuse, passant de 100 % de l'allumage jusqu'à 21h, à 60 % de 21h à 23h, puis à 30 % de 23h à 6h, et revenant à 100 % de 6h jusqu'à l'extinction. Ce système permet de concilier sécurité, respect de la biodiversité et économies d'énergie, avec un allumage et une extinction, réglés

automatiquement selon le calendrier solaire. Par ailleurs, la ville a établi un partenariat avec l'application UMay, permettant de signaler les lieux où les personnes rencontrent un sentiment d'insécurité, notamment pour des raisons d'éclairage insuffisant. Cette approche participative permet à la municipalité d'ajuster et d'améliorer continuellement son dispositif d'éclairage public.

Le service souligne également le fait qu'une bonne signalétique renforce le sentiment de sécurité des femmes dans l'espace public. En effet, lorsqu'une femme semble perdue, cela peut la rendre plus vulnérable et augmenter son sentiment d'insécurité.

En outre, ce service intègre le genre dans l'installation et l'entretien de bancs publics. En effet, les assises sont essentielles aux personnes qui pratiquent des activités d'accompagnement de jeunes enfants ou de personnes âgées. Ce sont le plus souvent des femmes. Ainsi, leur lieu d'installation et leur état général conditionnent l'utilisation qu'elles en font. Le mobilier urbain est alors pensé dans une perspective inclusive et sécurisante, par exemple les lieux d'installation et la disposition des bancs publics permettent de créer des zones de convivialités.

De la même manière, l'aménagement des cheminements et trottoirs est étudié pour chaque projet de façon à concevoir un espace public accessible à tous y compris aux poussettes et personnes à mobilité réduite. Les trottoirs larges favorisent davantage le sentiment de sécurité, à l'inverse des trottoirs étroits. De manière générale, les projets font le plus possible l'objet de concertation avec les habitant·es, entre autre pour permettre aux femmes d'exprimer directement leurs besoins.

Plus généralement, la création et l'aménagement d'espaces publics jouent un rôle majeur vers une égalité réelle. Par exemple, les projets en cœur d'îlots sont nombreux à Ivry car ils font se côtoyer sphère publique et sphère privée, ce qui évite la résidentialisation. Cette dernière peut créer des espaces clos générant un sentiment d'enfermement et d'insécurité lorsqu'on les traverse. Ainsi, un réseau de cheminements piétonniers permet de desservir les habitations et de circuler à pied à l'intérieur des cœurs d'îlots ouverts, ce qui assure une surveillance « naturelle » par la présence continue d'habitant·es.

Aussi, le Service Propreté des Espaces Publics contribue à réduire le sentiment d'insécurité des femmes et donc à partager plus équitablement l'espace public. Par exemple, le nettoyage régulier des zones de tension que constituent les tunnels, les rampes d'accès, les impasses étroites et les zones sombres évite une désertion de ces zones par les femmes. L'installation d'une première sanisette à Ivry est une avancée tant les femmes et les hommes ne sont pas égaux face à la présence de lieux d'aisance. C'est une question d'hygiène et de dignité élémentaire pour les femmes sans abris.

En parallèle, le Service Déplacement Stationnement s'attache, d'une part, à promouvoir l'usage du vélo, vecteur d'émancipation, notamment pour les familles disposant d'une seule voiture pour le foyer ; d'autre part, à améliorer l'état des parkings municipaux pour réduire le sentiment d'insécurité potentielle.

Depuis décembre 2023, la RATP a mis en place sur toutes ses lignes de bus la « descente à la demande ». Ce dispositif consiste à offrir la possibilité à toute personne qui le souhaite de descendre entre deux arrêts de bus afin de la rapprocher de sa destination. Ce service, qui se montre particulièrement pertinent lorsque les arrêts sont éloignés, comme dans les zones pavillonnaires et les

zones les moins denses d'Île-de-France, est mis en place à partir de 22h00 »¹². Cela permet à la personne qui a sollicité l'arrêt de descendre seule (le/la chauffeur·euse du bus s'en assure), permettant ainsi aux femmes notamment de ne pas se faire suivre dans la rue. A Ivry-sur-Seine, ce dispositif concerne deux lignes de bus : le N31 et N133.

Féminisation de la dénomination des places, voies urbaines et équipements publics

Cette année encore, la ville s'attache à renforcer la visibilité des femmes dans l'espace public à travers ses choix en matière de nouvelles dénominations de rues et des équipements publics. En effet, la part des espaces publics ivryens portant des noms de femmes est aujourd'hui estimé à 15% (21% lorsque cela est rapporté aux seuls équipements portant des noms de personnes). Il est à noter que depuis 2011 la Ville a procédé à 51 dénominations de femmes sur le territoire ivryen.

Parmi les dénominations votées en 2024 :

- Allée Aoua Keïta (allée piétonne entre les rues Jean Mazet et Maurice Gunsbourg dans le cadre de la ZAC Ivry Confluences),
- Rue Gabriela Mistral (entre la rue Molière et la voie ferrée dans le cadre de la ZAC Ivry Confluences),
- Allée Katherine Johnson (espace public entre les rues Saint-Just, la place Janis Joplin et la rue Gagarine dans le cadre de la ZAC Gagarine-Truillot),
- Allée Flora Tristan (espace public entre l'avenue de Verdun et la rue Olympe de Gouges dans le cadre de l'opération Point P),
- CMPP Jeanne Aubry (ex-école Casanova),
- Salles Pauline Léon et Claire Lacombe (Espace Robespierre),
- Résidence Miriam Makeba (avenue Henri Barbusse),
- Cité administrative Denise Milleroux (cité administrative Saint-Just),
- Groupe scolaire Olga Bancic (futur groupe scolaire Gagarine-Truillot).

Les écoles

Au même titre que pour les noms de rues, un travail autour de l'évolution des noms d'écoles est mené à Ivry. Il est à noter que le nombre d'écoles portant le nom d'une femme a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, avec 10 établissements sur 29, en raison de la fermeture de l'école Danielle Casanova.

Par ailleurs, la Ville intègre un critère de genre pour rééquilibrer l'appropriation de l'espace par les filles et les garçons dans les cours d'école et s'engage à réfléchir à l'amélioration de ses infrastructures scolaires en intégrant des perspectives de genre dans les cahiers des charges. Le Service Enseignement, avait constaté que les espaces de jeux de ballons étaient disproportionnés, reléguant ceux et celles qui ne jouent pas au ballon (au football souvent) – pour la grande majorité, les filles – sur les bancs, sur le pourtour de la cour. Les actions entreprises incluent une réorganisation de l'espace dans les cours d'école pour éviter que le centre ne soit systématiquement occupé par les garçons, permettant ainsi aux filles de s'approprier l'espace. Cela concerne également l'introduction de nouveaux sports, comme

¹² <https://www.ratp.fr/groupe-ratp/newsroom/bus/ile-de-france-mobilites-avec-la-ratp-generalise-le-dispositif-de-descente>

le double Dutch - sport remarqué comme plus mixte - qui permettent aux filles de prendre plus de place dans ces environnements. Cette problématique d'égalité des usages est spécifique aux écoles élémentaires, les usages des cours d'écoles maternelles étant plus mixtes.

En ce sens, un séminaire a été organisé en interne, avec les agent-es de la direction de la scolarité et des accueils de loisirs éducatifs ainsi qu'avec les agent-es de la direction des sports, pour aborder la mixité dans le sport et réfléchir à rendre les pratiques sportives plus inclusives pour tous·tes les enfants.

III. BILAN ANNUEL DU PLAN D' ACTIONS EN MATIERE **D'EGALITE DE GENRE 2024/2026**

Cette dernière partie permettra de dresser un premier bilan annuel du plan d'actions en matière d'égalité de genre à Ivry.

Pour rappel, ce document provient de la signature en 2015 par la Ville d'Ivry-sur-Seine de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, qui prévoit la mise en place, par les collectivités signataires, d'un plan d'actions pour adopter des actions concrètes en faveur de l'égalité de genre. A Ivry, un premier plan d'actions en matière d'égalité femmes-hommes avait été adopté et mis en œuvre entre 2018 et 2020. Puis un second plan d'actions en matière d'égalité de genre a été élaboré en 2023 et adopté lors du Conseil municipal du 8 février 2024.

Chaque direction de la Ville est donc concernée par la mise en œuvre de ce plan d'actions qui prévoit 4 axes de travail pour lutter contre les inégalités de genre à Ivry. Ainsi, plusieurs services de la Ville ont dressé le bilan de leurs actions menées en 2024 dans le cadre du plan d'actions, de ces axes et objectifs de travail.

1. S'ENGAGER PUBLIQUEMENT POUR PROMOUVOIR L'EGALITE

Pour rappel, la collectivité use de sa voix et de son influence pour promouvoir activement l'égalité des genres dans les débats sociaux, politiques, économiques, et de sensibiliser un large public à l'égalité. Elle veut également mettre en valeur l'importance de l'égalité dans l'espace public, mais aussi attirer l'attention de tous et toutes sur ces problématiques cruciales et encourager la mobilisation citoyenne en faveur du changement.

Engager une mobilisation lors des journées internationales et lutter contre les stéréotypes sexistes

La Ville souhaite engager une mobilisation lors des journées internationales du 8 mars, du 17 mai et du 25 novembre qui sont des dates internationalement reconnues et retenues pour afficher publiquement l'engagement, respectivement pour les droits des femmes, contre les LGBTQI+phobies, et contre les violences sexistes et sexuelles.

Cette année encore, Ivry-sur-Seine s'est donc mobilisée lors de ces journées, rejoignant ainsi le mouvement national et international de lutte pour l'égalité de genre.

A l'occasion du 8 mars 2024, 28 actions ont été menées, par la Ville et ses partenaires associatifs, 5 actions ont été menées dans le cadre du 17 mai (dont 1 menée en interne, à destination des agent-es de la commune) et 13 actions menées dans le cadre du 25 novembre (voir annexe).

Afin de préparer au mieux la coordination des événements autour de ces journées, des réunions de préparation sont organisées en amont.

Voici quelques données chiffrées concernant la participation aux différentes réunions de préparation :

8 mars :

- 1^{ère} réunion de préparation du 8 mars : Pas de données chiffrées sur la participation,
- 2^{ème} réunion de préparation du 8 mars : 23 participant-es dont 17 femmes et 6 hommes.

17 mai :

- Réunion de préparation du 17 mai : 25 participant-es dont 18 femmes et 7 hommes.

25 novembre :

- 1^{ère} réunion de préparation du 25 novembre : 16 participant-es dont 13 femmes et 3 hommes.
- 2^{ème} réunion de préparation du 25 novembre : 23 participant-es dont 19 femmes et 4 hommes.

Ces réunions regroupent une partie des agent-es des directions de la Ville (Direction de la démocratie et de l'action citoyenne, de la jeunesse, de la culture, des sports, de la communication, ...), des associations ivryennes (Femmes Solidaires, TAM, Ne Rougissez Pas !, Lallab, ...), des syndicats ainsi que des élu-es.

Il est constaté qu'une majorité des personnes impliquées dans ces réunions sont des femmes. En effet, ce sont en moyenne 77% de femmes qui participent à ces réunions de préparation.

Concernant les actions menées dans le cadre des journées de mobilisation, voici des données quantitatives de quelques actions :

8 mars :

- Les maisons de quartier Ivry-Port et Centre-Ville ont mené un *atelier conscientisant avec une animation sur les stéréotypes* qui a touché 35 personnes. Le public reçu était très mixte tant en termes d'âge que de genre. La mobilisation des jeunes par la direction jeunesse a porté ses fruits puisque 14 jeunes étaient présent-es lors de l'atelier dont 4 garçons.
- Le mardi 5 mars, l'atelier *genrimage* organisé au sein de l'Espace Gérard Philipe à destination des agent-es a rassemblé 30 personnes dont 27 femmes et 3 hommes.
- Le groupe de parole, organisé par l'association TAM au sein de la maison de quartier Petit Ivry le mardi 5 mars a regroupé 12 femmes âgées de 25 à 86 ans (cet évènement était dédié exclusivement aux femmes).
- Le 8 mars, la médiation autour de l'exposition « Sororité décoloniale » organisée en présence de l'artiste Halima Guerroumi a touchée 30 jeunes habitué-es de la maison de la jeunesse, 60 jeunes scolaires collégien-nes, 10 adultes ainsi que l'ensemble de l'équipe de la direction.
- L'association *Ne Rougissez Pas !* dénombre un total de 158 bénéficiaires pour son cycle d'exposition : « Les femmes se ménagent. Balayons les idées reçues », dont 16 enfants, 20 jeunes, 109 adultes et 13 senior-es, de 6 à 70 ans - 144 ivryen-nes, 3 du Val de Marne, 7 de Paris et 4 d'Ile-de-France.

17 mai :

- Le Vendredi 17 mai, la « sensibilisation des agent-es aux LGBTQIA+ phobies » organisée au sein de l'Espace Gérard Philipe a touché 22 personnes dont 16 femmes et 6 hommes.
- Le jeudi 30 mai, le cabaret drag organisé à l'EGP avec le collectif *Drag King Factory* a réuni 85 personnes dont 59 femmes et 26 hommes.
- Le Mardi 11 juin, l'évènement « rencontre – débat sur la représentation des luttes LGBTQIA+ auprès des jeunes » avec le collectif *TPBG Ivry*, le *Mag Jeunes* et la référente égalité et professeure au collège Romain Rolland a rassemblé 26 personnes, dont 19 femmes et 7 hommes.

25 novembre :

- Le lundi 25 novembre, entre 90 et 100 personnes de tous âges et genres se sont rassemblées au *femmage* organisé par l'association Femmes Solidaires. L'évènement, qui s'est déroulé sur la Place Voltaire, comprenait plusieurs temps :
 - Un temps de recueillement pour les victimes de féminicides en 2024 ainsi qu'une prise de parole de l'association Femmes Solidaires à travers leur manifeste ;
 - L'inauguration du premier « banc rouge » sur le territoire ivryen, symbole de mémoire, de solidarité et d'engagement contre les violences sexistes et sexuelles ;

- Le dévoilement d'un patchwork mémoriel réalisé par les usagè·es de la Maison de la Jeunesse et de la maison de quartier Centre-Ville – Gagarine, le groupe égalité du lycée Romain-Rolland et l'association Femmes Solidaires ;
 - Une performance de la chorale du collège Molière autour du titre *He hit me (and I felt like a kiss)* du groupe The Crystals.
- Le mercredi 27 novembre à 18h30, l'évènement « agir contre le validisme et les violences sexistes et sexuelles » organisé à l'Espace Gérard Philipe avec le collectif *les Dévalideuses* a mobilisé 17 personnes dont 14 femmes et 3 hommes. Cet atelier a permis d'aborder les discriminations et violences vécues par les personnes en situation de handicap et d'échanger autour des violences sexistes et sexuelles dont elles sont victimes 4 fois plus victimes que les autres femmes¹³.
 - Le projet « Les femmes tissent des liens » du collectif Ne Rougissez Pas ! a regroupé 10 femmes usagères de la maison de quartier Petit Ivry. Le collectif a également travaillé avec des usagères de la Maison de quartier Ivry Port (nous n'avons pas eu les données au moment de l'écriture du rapport). Cette action était dédiée exclusivement aux femmes.
 - Le samedi 30 novembre, l'association TAM a organisé un groupe de parole dédié aux femmes. 8 femmes étaient présentes sur cet évènement.

Pour finir, la Ville en partenariat avec 13 boulangeries d'Ivry a permis la distribution, par les boulangeries, de violentomètres imprimés sur les sacs de baguettes de pain. Ces 32 000 sacs de pain ont été distribués à partir du lundi 25 novembre et pour une semaine environ.

Le violentomètre est un outil simple et utile pour sensibiliser aux violences conjugales en "mesurant" si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et comporte ou pas des violences. En les diffusant sur les sacs de pain, la volonté était de pouvoir toucher le plus grand nombre de personnes. Sur les sacs étaient présents les numéros utiles en cas de violences tels le 3919, numéro d'écoute et d'orientation national, ouvert 24/24h et 7/7j pour toute victime, témoin ou professionnel·le.

Les campagnes de communication

La Direction de la Communication est attentive depuis plusieurs années à ne pas véhiculer de stéréotypes dans ses différents supports. L'application des principes d'écriture inclusive est mise en œuvre selon le périmètre défini dans le guide de la communication inclusive et les choix iconographiques traduisent également ces enjeux : mixité des représentations, non emploi des illustrations véhiculant des stéréotypes ou des clichés, mise en visibilité de la diversité et de l'inclusion... Les pages « rencontre » du journal Ivry ma Ville ont une vigilance particulière à la parité dans la mise en avant des élu·es. Quant à l'évènementiel, une attention est portée à la composition des tribunes et prises de paroles afin d'assurer une mixité des prises de paroles (parfois les contraintes protocolaires et les désignations de représentant·es par des partenaires empêchent cette mixité). Le nappage des tables lors des rencontres a notamment été pensé afin de répondre aux problématiques des personnes en jupes.

¹³ Chiffres marquants NousToutes : [Parlement européen, Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, rapport sur la situation des femmes handicapées dans l'Union européenne, \(A6-0075/2007\) \(29 Mars 2007\)](#)

Le site internet de la ville dispose de pages dédiées à l'égalité de genre et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, offrant des informations pratiques et des ressources utiles aux citoyen·nes.

Le calendrier municipal est construit sur 3 séquences récurrentes avec des supports de communication en déploiement sur l'espace public et dans les accueils et les équipements municipaux, soit une trentaine de lieux de diffusion :

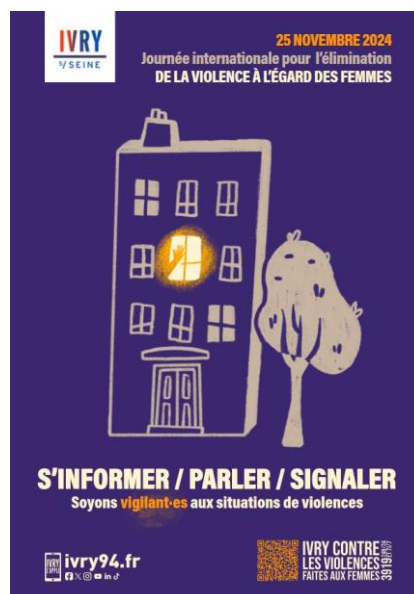
- ✓ Journée internationale pour les droits des femmes (8 mars) : en 2024 : 20 affiches A3 + 600 programmes, le fronton sur façade de l'Hôtel de Ville, une invitation numérique, des posts sur les réseaux sociaux, un clip vidéo pour diffusion avant les projections du cinéma municipal Le Luxy, 100 tee-shirts aux couleurs de la campagne « noms des femmes dans l'espace public » Cette année la campagne a été axée sur la visibilité des femmes dans l'espace public, notamment à travers le prisme des dénominations des espaces publics.



- ✓ Journée internationale de lutte contre les LGBTphobies (17 mai) : en 2024 : 20 affiches A3 + fronton sur la façade de l'Hôtel de Ville, 400 programmes intégrant la présentation de drapeaux des communautés LGBT+ et des informations pratiques/contacts, des posts sur les réseaux sociaux et une invitation numérique.



- ✓ Journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes (25 novembre) : en 2024 : 80 affiches A3, 400 programmes/guide des bonnes pratiques, une invitation numérique, des posts sur les réseaux sociaux, le fronton sur façade de l'Hôtel de Ville, 1 cigogne générique pour scénographie des initiatives, l'impression de 32 000 sachets à pain avec le violentomètre pour diffusion dans 13 boulangeries partenaires.
 Cette année la campagne s'est axée sur la thématique de *tous et toutes concernés par les violences sexistes et sexuelles* à travers l'utilisation de verbes d'action qui s'est accompagné de la diffusion d'une partie informative (numéros utiles et bons gestes à adopter si l'on est victime ou témoin de violence) directement intégrée dans le programme.



Ces initiatives se traduisent par la production et la diffusion de divers supports de communication : affiches, programmes, frontons sur l'Hôtel de Ville, posts sur les réseaux sociaux, pages dédiées aux questions de l'égalité de genre et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et actions spécifiques comme la production de supports pour chaque campagne et la mise à disposition de numéros utiles et informations pratiques.

S'engager contre la précarité menstruelle

La précarité menstruelle est une situation vécue par toute personne qui éprouve des difficultés financières à disposer de suffisamment de protections périodiques pour se protéger correctement pendant ses règles ».

Pour rappel :

- *4 millions de femmes en France font face à la précarité menstruelle en 2023,*
- *Parmi les personnes les plus touchées, on retrouve les jeunes et les mères célibataires.*
- *Les protections périodiques sont assurément des dépenses incontournables, incompressibles.*
- *En moyenne, une personne débourse dans sa vie autour de 2 000 euros, pour acheter des protections périodiques.*
- *Les règles restent un sujet encore très tabou aujourd'hui dans nos sociétés, beaucoup de filles doivent rater l'école pendant leurs règles, et représentent aussi un sujet tabou dans le milieu professionnel.*
- *Plus de la moitié des salariées ont des règles douloureuses, et plus d'un tiers déclare qu'elles ont un impact négatif sur leur travail.*

La Ville d'Ivry-Sur-Seine s'est engagée dans son plan d'actions en matière d'égalité de genre à lutte contre la précarité menstruelle.

On trouvera ci-dessous quelques actions qui ont été menées en ce sens sur le territoire.

Plusieurs services de la Ville distribue des protections périodiques en cas de besoin (CMS, certaines maisons de quartier...), certains services tels le CCAS mettent à disposition des protections périodiques dans les toilettes. Cette année, la maison de la jeunesse a installé dans ses toilettes un distributeur de protections hygiéniques.

Dès 2025, la Ville souhaite s'organiser pour proposer une offre plus large de mise à disposition de protections périodiques dans des accueils de la Ville. En outre, elle souhaite proposer des sensibilisations autour des règles, de leur tabou, de la précarité menstruelle...

Sur le territoire, certaines associations distribuent des protections périodiques lors de distribution de colis alimentaires. Dans ce sens, l'association Femmes Solidaires qui s'engage contre la précarité menstruelle met à disposition des protections périodiques dans ses locaux à la Maison des Femmes mais également lors d'évènements publics. Ainsi, lors de la distribution des colis organisée par la Ville pour les étudiant-es le 12 décembre, des protections périodiques ont été également distribuées.

L'association Femmes Solidaires organise également régulièrement des collectes de protections périodiques pour appeler à l'aide collective pour lutter contre la précarité menstruelle.

Par ailleurs, depuis 2022, le Département du Val-de-Marne équipe les collèges de distributeurs de protections périodiques. Les collèges de la Ville d'Ivry-Sur-Seine ont progressivement été équipés, deux derniers collèges n'avaient pas encore été équipés, la Ville a fait le lien pour permettre l'équipement de ces collèges. Début 2025, tous les collèges de la Ville seront équipés de distributeurs de protections périodiques dans les toilettes, permettant ainsi à tous les collégien·nes d'avoir accès à des protections périodiques gratuitement.

Certains collèges ont mis en place, au moment de l'installation des distributeurs, de la sensibilisation dans les classes pour les collégien·nes autour des règles, leur tabou, les protections périodiques et la précarité menstruelle.

2. AGIR POUR UNE EGALITE PROFESSIONNELLE ET PROMOUVOIR L'EGALITE DANS LES PRATIQUES DE LA COLLECTIVITE

Dans ses plans d'actions en matière d'égalité, la Ville souhaite notamment :

- Créer un environnement inclusif, exempt de discriminations et de stéréotypes de genre, permettant à chacun et chacune d'accéder à ses droits et de s'épanouir pleinement dans son parcours professionnel.
- Questionner des pratiques de chaque service en interne pour toujours tendre vers l'égalité.
- Travailler la mixité des métiers pour renforcer la diversité au sein de ses équipes, ce qui conduira à des prises de décisions plus inclusives.

En ce sens, la Ville a notamment entamé un travail de formation de l'ensemble des agent-es de la collectivité à différentes thématiques favorisant l'égalité de genre. De même, elle s'appuie sur son « groupe égalité » afin de travailler les questions d'égalité en transversalité et en collectif.

Questionner nos pratiques en matière d'égalité : réflexions autour de la mixité au sein de nos équipes

Précédemment, la partie « égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines de la collectivité » nous a permis de constater qu'en fonction des secteurs, la proportion femmes – hommes de certaines directions était parfois très déséquilibrée.

La Direction des Systèmes d'Information (DSI)

Au sein de la Direction des Systèmes d'Information, la proportion femmes-hommes est très déséquilibrée mais a tendance à évoluer, notamment sur 2024. Sur les 26 postes pourvus actuellement, 6 sont des femmes pour 20 hommes contre 4 femmes pour 20 hommes en 2023.

Concernant les postes occupés, deux agentes de la Direction sont à des postes administratifs : une Assistante de Direction et une responsable Administrative et Financière, alors qu'un homme sur les 20 est gestionnaire administratif.

Concernant la partie technique, Projets et Réseaux, elle est plutôt essentiellement masculine (19 hommes et 4 femmes). On peut donc observer une association des missions administratives faites majoritairement par les femmes et technique davantage liée aux hommes.

Afin de favoriser la mixité dans les équipes, la Direction porte une attention particulière à l'équilibre femmes-hommes. Lors des recrutements, à compétences et expériences égales les candidates seront préférées pour améliorer l'équilibre et la mixité.

A retenir au niveau national¹⁴ :

- 50 % des femmes quittent le secteur du numérique avant 35 ans (comparé à 20% pour les autres secteurs),
- 46 % des femmes travaillant dans la tech ont été victimes de comportements sexistes (contre 38 % dans le reste des secteurs).

Mise en place d'actions spécifiques en 2024.

La DSI a partagé une sensibilisation aux agent·es et fait part des actions de communication menées par la référente du Groupe égalité femmes-hommes de la Ville, avec :

- Diffusion des comptes-rendus de réunions annuelles et sensibilisation des initiatives menées en ce sens ;
- Message d'information avec les liens du dispositif : documents ressources, dispositifs, rapport ;
- Intervention en réunion de Direction de la chargée de mission Lutte contre les discriminations et en charge du pilotage du groupe égalité pour étoffer les opérations en cours.

Le numérique reste un enjeu décisif pour l'égalité de genre. Le Haut Conseil à l'Egalité (HCE) a publié en 2023 un rapport sur « la femme invisible dans le numérique, le cercle vicieux du sexisme ». Ce document met en lumière la place minoritaire des femmes dans le numérique et la présence d'une culture sexiste de ce milieu, d'où l'importance de travailler sur les enjeux d'égalité dans ce secteur. Seulement 29% des employé·es de ce domaine sont des femmes et ce chiffre baisse à 16% sur des postes plus poussés et techniques.

Le Service Petite Enfance

Le Service Petite Enfance de la collectivité présente également un important déséquilibre en termes de mixité professionnelle. Sur un total de 64 agent·es, seuls 2 sont des hommes, occupant des postes de direction et technique. Les 62 autres postes sont donc occupés par des femmes.

Sur les postes de direction des crèches d'Ivry, de fait, ils sont très majoritairement occupés par des femmes, une crèche est dirigée par un homme, sachant que la ville dispose de 7 équipements Petite enfance, 6 crèches et 1 Relais Petite Enfance (anciennement RAM – Relais Assistants Maternels).

A l'image de la société, certaines directions de la ville sont organisées de manière très genrées. La Direction des Systèmes d'Information et le Service Petite Enfance en sont effectivement le reflet. Cette absence de mixité dans ces directions est bien souvent le résultat de stéréotypes forts pesant sur les femmes et les hommes et leurs soi-disant capacités et compétences. En fonction de son genre, chaque jeune est en réalité orienté plutôt vers telle filière ou métier. Sur ce point, la Ville tente de mener des

¹⁴ Rapport – La femme invisible dans le numérique : le cercle vicieux du sexisme, novembre 2023
https://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce-parster-rapport-la_femme_invisible_dans_le_numerique-vdef.pdf

sensibilisations des jeunes, par exemple, la mission de culture scientifique mène de nombreuses actions pour mettre faire connaître les femmes scientifiques et permettre aux jeunes filles de se projeter.

D'autres services sont confrontés à des problématiques et des freins techniques, par exemple, le service Prévention et lutte contre les incivilités (PLCI) précise ne pas pouvoir recruter de femmes sur les postes de gardien·nes de parc manquant de vestiaires femmes. Sur ce point, la Ville, dans son plan d'actions en matière d'égalité professionnelle mis en place début 2024 s'est engagé à travailler sur ces freins techniques à la mixité. Dans l'exemple donné, le service PLCI a changé de locaux fin 2024, ce qui permettra à l'avenir d'avoir plus de vestiaires.

Ainsi, la collectivité vise à promouvoir une plus grande diversité et à casser ce système au sein de ses services, à travers ses politiques de recrutement mais également à travers des actions de sensibilisation. Dans cette perspective, certaines directions et services de la Ville mènent des actions pour travailler à cette mixité, par exemple, le service Vacances.

Le Service Vacances

La politique de recrutement suit la même démarche que la constitution des groupes d'enfants, à savoir un équilibre homme-femme par séjour. Sur l'année 2024, ce sont 97 animateurs et animatrices qui ont été recrutés pour encadrer les séjours de vacances.

Ci-dessous les nombres d'animateurs et d'animatrices recrutés pour l'année 2024 :

Périodes	Animatrices	Animateurs
Hiver 2024	18	15
Juillet 2024	25	26
Août 2024	6	7
Total	49	48

Avant une période de séjours de vacances, un séminaire est organisé avec l'ensemble des équipes pédagogiques. Ce séminaire a pour objectif principal de fournir un espace de travail propice à transmettre les valeurs éducatives de la Ville d'Ivry-sur-Seine, afin que celles-ci, puissent ruisseler sur les différents projets pédagogiques des séjours. Pour ce faire, les agent·es du service vacances s'appuient sur le PEDT de la ville, dans lequel un axe sur l'égalité est inscrit.

Pour l'année 2024, lors du séminaire d'été, les « FRANCAS », association d'éducation populaire conventionnée avec la Ville, sont intervenus, sur les questions de lutte contre les discriminations. Cette intervention a permis d'appréhender les formes de discrimination, d'identifier ses formes quotidiennes et ses conséquences. L'action basée sur les échanges entre pairs a permis de questionner les représentations, les préjugés et les stéréotypes. Dans un cadre sécurisé, l'intervenant a aidé les participant·es à réfléchir à leurs propos et à leurs actes au sein de leur environnement.

L'action "Lutte contre les discriminations" prépare les équipes à se responsabiliser en connaissant les voies de recours, en réaffirmant le rôle protecteur de chacun. Elle contribue ainsi au bien-être collectif et individuel, à la promotion de la diversité et de l'égalité.

Les formations menées à la Ville pour monter en compétences sur les questions d'égalité de genre

Cette année la chargée de mission lutte contre les discriminations et le service formations de la DRH ont mené un important travail de plan de formations sur les questions d'égalité de genre pour les années à venir. La Ville s'est engagée dans ces deux plans d'actions – égalité professionnelle et d'égalité de genre 2024/2026 – à former largement les professionnel·les sur ces questions. Ainsi, les professionnel·les de l'éducation seront formé·es sur les stéréotypes de genre et leurs impacts notamment ; des professionnel·les d'accueil (accueils de la Ville, Pôle familles, ...) sur l'accueil des victimes de violences intrafamiliales ; les professionnel·les de la Culture sur la prévention et la prise en charge des violences sexistes et sexuelles... Plus globalement, un travail est en cours sur la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein de la collectivité.

Séminaire de la Direction de la démocratie et action citoyenne (DDAC)

Le 11 décembre 2024, la direction de la démocratie et de l'action citoyenne a organisé un séminaire à destination de ses agent·es, sur le thème des LGBTQIA+phobies, c'est-à-dire autour notamment des discriminations liées à l'orientation sexuelle, à l'identité ou l'expression de genre.

Le choix de ce sujet est le fruit d'une réflexion de plusieurs années. Le 17 mai au même titre que le 8 mars et le 25 novembre sont des journées portées par la municipalité, fait rare pour une commune, et pour autant, parmi les agent·es qui portent des actions dans le cadre de ces journées internationales certain·es ont pu faire part du manque de connaissance de cette discrimination, d'un besoin de ressources et d'outils pour l'aborder.

La DDAC comporte essentiellement des agent·es de terrain et de contact qui permettent une écoute des habitant·es et travaillent notamment sur le lien social, les difficultés et les conflits rencontrés dans le quartier. Il est donc nécessaire pour les agent·es de cette direction d'être outillé·es sur ces sujets, afin de pouvoir mieux accompagner.

Lors de ce séminaire, les agent·es étaient invité·es à se questionner, dans le cadre d'un théâtre forum, sur l'homophobie et la transphobie notamment dans le cadre du travail. Plus généralement, les échanges permettaient une prise de conscience, tout en étant nourris de chiffres et de définitions ; de tenter de déconstruire des stéréotypes existants et de trouver collectivement des solutions pour lutter contre les LGBTQIA+phobies.

UMAY

Dans le cadre du partenariat avec l'application UMay qui lutte contre le harcèlement de rue, plusieurs sessions de sensibilisation ont été à nouveau organisées cette année à destination des agent-es de la Ville. Pour rappel, en 2022 et 2023, des sessions avaient déjà été organisées pour les médiateur-rices sociaux-ales, des agent-es de Maisons de quartier, des agent-es des lieux culturels (conservatoire, galerie Fernand Léger, le Hangar, ...).

En 2024, 8 agents des équipements sportifs ont été formés, 7 agent-es de l'Espace Gérard Philipe, 1 agent de Maison de quartier, 1 agente du conservatoire de musique, 1 agente de la médiathèque du Centre-Ville.

Espace Gérard Philipe et journées internationales

Dans le cadre des journées internationales portées par la Ville, l'Espace Gérard Philipe et le secteur Lutte contre les discriminations organisent des sessions de sensibilisation à l'heure du déjeuner à destination des agent-es de la Ville.

Ainsi, à l'occasion du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, un atelier genrimages a été organisé le mardi 5 mars à destination des agent-es de la Ville. Cet atelier a été mené avec le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir qui propose une dimension d'éducation à l'image et de lutte contre les stéréotypes liés aux représentations sexuées dans l'audiovisuel. Participation 27 femmes et 3 hommes.

A l'occasion du 17 mai, journée contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie, une sensibilisation portée par la chargée des publics de l'EGP, la chargée de mission lutte contre les discriminations et l'apprentie sur les mêmes missions a été proposée le vendredi 17 mai aux agent-es. Cet atelier sous forme de jeux principalement permettait d'aborder, de découvrir et d'échanger autour de dates et chiffres clés, évolution des discriminations des personnes LGBTQI+, enjeux et inclusion des personnes LGBTQI+ au travail... Participation 16 femmes, 6 hommes.

Formation sur le repérage et l'accueil des victimes de violences conjugales

Les 7 et 13 décembre 2023, deux sessions de formation d'une journée complète ont été proposées aux professionnel·les du service action sociale du CCAS, des Maisons de quartier et de la médiation sociale. Cette formation a été menée par une juriste du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), association partenaire de la Ville et menant des permanences d'accès aux droits et d'aide aux victimes à l'EMAD. Cette association est membre du Schéma départemental de lutte contre les violences au sein du couple et spécialisée dans la prise en charge et l'accompagnement des situations de violences intrafamiliales.

La formation avait pour objectifs de traiter :

- Cadre et ampleur du phénomène des violences : comprendre et connaître la réalité de ces violences ;
- Définition des différentes formes de violences conjugales et du mécanisme de l'emprise ;

- Les conséquences des violences ;
- La prise en compte des enfants vivant dans le contexte des violences conjugales ;
- Poser le cadre juridique pénal existant et le cadre juridique hors champs pénal ;
- Accueillir et orienter : posture professionnelle et les partenaires.

Sur les deux sessions, 28 agent·es ont été formé·es.

Formation des agent-es de la direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs

- *Formation attachement*

Durant l'année 2023/2024, la direction de la scolarité a proposé aux agents des écoles maternelles une formation (en interne) sur la théorie de « l'attachement » et les besoins de l'enfant. 173 agent·es des secteurs technique et pédagogique ont été formé·es à ce sujet. Ils·elles ont pu ainsi échanger ensemble sur des situations rencontrées avec les enfants. Cela a également permis d'aborder la question des stéréotypes liés aux genres « comme les garçons ne pleurent pas », « les filles sont moins fortes en foot », ...

- *Formation de la direction au plan d'actions en matière d'égalité de genre*

Afin de favoriser sa connaissance sur la ville et son adhésion par les équipes, un temps de présentation par la référente égalité de la DSALE a été proposé à la direction de la DSALE le mardi 14 mai, précédé d'un retour sur les actions de l'année précédente.

- *Formation de la direction aux stéréotypes de genre et consentement*

Le 4 juin 2024, en partenariat avec la chargée de mission lutte contre les discriminations, un temps de séminaire a été proposé aux membres de la direction afin d'aborder les stéréotypes de genre, et le consentement.

Une réflexion collective a été ensuite amorcée pour proposer une formation sur ces questions aux animatrices et animateurs sur la ville.

- *Atelier sur la mixité dans le sport et réflexion autour de l'inclusion dans les pratiques sportives.*

La chargée de mission Lutte contre les discriminations et la référente égalité de la DSALE, cheffe de projet politiques éducatives ont tenu un atelier autour de la mixité dans les activités sportives lors du séminaire organisé le 12 mars entre la DSALE et la Direction des sports sur la pratique sportive à Ivry chez les enfants.

Les présentations aux services du plan d'actions en matière d'égalité de genre 2024/2026

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions d'égalité de genre 2024/2026, il est nécessaire de faire connaître le plan au plus grand nombre des services de la Ville afin de favoriser sa connaissance sur la ville et son adhésion par les équipes, qu'il puisse être un outil utilisé par chaque service dans le

cadre de ses missions et dans le but de proposer le plus largement possible des politiques publiques en matière d'égalité de genre.

Ainsi, la chargée de mission LCD, en charge du plan d'actions égalité de genre dans les politiques publiques et la référente égalité de la DRH en charge du plan d'actions égalité professionnelle ont présenté leurs plans respectifs aux directeurs et directrices en comité de direction CDAC le 30 mai 2024.

Le plan d'actions égalité de genre a été également présenté à l'équipe du service Petite enfance le 12 septembre 2024. Ont été aussi abordés les différents outils et actions en matière d'égalité sur la Ville ainsi que les besoins et observations du service sur ces sujets.

Le plan d'actions a également été présenté le 6 septembre 2024 à l'équipe de la Direction des systèmes d'informations suivi de nombreux échanges autour des différentes actions menées autour de l'égalité de genre et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Les formations à destination de la Direction de la culture

Au sein de la Direction de la Culture, plusieurs services ont émis le besoin d'être formés sur la prévention et prise en charge des situations de violences sexistes et sexuelles. La question de la formation a été mise en avant par le projet d'établissement du Conservatoire Municipal de Danse et de Musique qui a travaillé cette année à un protocole de prévention et prise en charge des violences et harcèlement sexistes et sexuels (VHSS). Par ailleurs, confronté à des situations de violences, notamment dans le cadre d'événements accueillant du public, Le Hangar, salle municipale de musiques actuelles, a également émis ce besoin.

Ainsi, un travail a été mené en interne afin de proposer aux agent·es des services de la culture, accueillant du public des formations de prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ces formations seront menées par l'association La Petite, spécialisée dans la prévention de ces violences et de la lutte contre les stéréotypes de genre dans le domaine de la culture. L'ensemble des agent.es de la direction sera concerné par cette formation à terme. Trois sessions de formations ont été menées en 2024, avec La Petite, les 17, 18 et 19 décembre sur les fondamentaux des violences sexistes et sexuelles. Des agent·es du conservatoire, du Hangar, de la galerie Fernand Léger et du Luxy étaient inscrit·es¹⁵.

Les objectifs généraux de cette formation sont :

- Identifier et qualifier les violences
- Comprendre les processus favorisant les violences dans les arts et la culture
- Agir à l'échelle individuelle et structure pour la prévention des violences de genre.

¹⁵ Pas de données exactes vu la date des formations au moment de l'écriture du rapport

Les formations pour le groupe égalité

Les référent-es égalité du Groupe égalité ont suivi une journée complète de formation le 29 février 2024 menée par le groupe EGAE, spécialisé sur les questions d'égalité et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. 14 agent-es ont participé à la formation.

La formation portait sur « être référent-e égalité femmes-hommes », les objectifs principaux :

- Egalité femmes-hommes de quoi parle-t-on ?
- Faire sa cartographie des freins et leviers dans son champ d'actions
- Mettre en pratique l'approche intégrée de l'égalité
- Votre rôle en tant que référent-e

Par ailleurs, le 6 juin 2024, une sensibilisation autour du genre, a été proposée au groupe Egalité. Elle a permis d'aborder la différence entre sexe et genre, les notions d'identité de genre, d'expression de genre... 13 agent-es sensibilisé-es.

Le groupe Egalité

En 2019, a été décidée la mise en place d'un groupe égalité, composé d'au minimum un-e référent-e égalité par direction de la collectivité. Ce groupe de travail et d'échanges est piloté et animé par la chargée de mission Lutte contre les discriminations.

Ce groupe de travail a commencé son activité en 2020, avec l'accompagnement du groupe EGAE.

Les objectifs du groupe, définis collectivement sont les suivants :

1. Participer à la collecte et à la centralisation de données genrées des directions afin de permettre l'élaboration du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité.
2. Échanger avec les autres directions pour développer l'organisation de projets communs innovants en faveur de l'égalité à l'échelle de la Ville.
3. Identifier les besoins en matière d'égalité au sein des directions et proposer des actions. Veiller à la mise en œuvre des actions du plan d'actions.

La constitution du groupe égalité facilite l'accès aux données genrées des directions et des services et le travail transversal sur les questions d'égalité. En outre, il favorise le fait d'investir une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité.

Le groupe égalité s'est réuni cinq fois en 2024. Les réunions sont notamment des temps d'échanges privilégiés sur les différents outils traitant des questions d'égalité de genre. Ainsi, le rapport annuel en matière d'égalité et la collecte de données ont été travaillé, les plans d'actions égalité de genre et égalité professionnelle ont été présentés et réfléchis pour que chaque référent-e puisse se les approprier au sein de sa direction.

Ces réunions permettent également des temps de sensibilisation et de formation sur différentes thématiques telles que le genre, les violences sexistes et sexuelles, les stéréotypes de genre et leur

impact, l'égalité professionnelle, les outils pour l'égalité... Elles sont également des temps qui permettent de s'organiser collectivement autour de ces sujets et de mener des focus sur les réalités de chaque direction. Cela permet de monter en compétences et de pouvoir diffuser une culture de l'égalité au sein de chaque direction et de mener des actions et des projets favorisant l'égalité et à la fois par une approche corrective et intégrée.

Ces échanges permettent également d'identifier des défauts de la Ville autour de ces questions et de mener des réflexions collectives pour y pallier. Sur ce point des réflexions ont notamment été menées autour de la prévention des violences sexistes et sexuelles en interne et de leur traitement ; et des suites sont en cours de travail. Le responsable de la cellule de signalement des actes de discriminations, violences, violences sexistes et sexuelles, harcèlement moral est intervenu lors d'une réunion du groupe égalité pour précisément présenter le dispositif, son fonctionnement, et les réflexions en cours.

Pour finir, les référent-es du groupe égalité est associé à l'engagement autour des journées internationales des 8 mars, 17 mai et 25 novembre ; et des formations externes leur sont régulièrement proposées sur ces sujets.

3. PROMOUVOIR UNE CULTURE DE L'EGALITE

Les stéréotypes de genre et les préjugés perdurent dans la société et au sein des institutions, affectant ainsi les comportements de chacun·e et menant à des inégalités, des discriminations parfois, voire des violences. Il s'agit d'instaurer une culture organisationnelle et systémique favorisant l'égalité entre les genres.

La culture de l'égalité passe par la sensibilisation, l'éducation, la participation active de tous les membres de la collectivité, afin de créer un environnement inclusif et égalitaire, permettant à chacun·e de bénéficier pleinement des opportunités indépendamment de son genre et de se déployer pleinement.

Des projets de sensibilisation sur les stéréotypes de genre et leurs impacts

Tout au long de l'année, des sensibilisations auprès du public sont menées permettant de déconstruire les stéréotypes de genre. En voici quelques exemples :

- Durant tout le mois de Février, l'exposition « Histoire de corps » du collectif *Ne rougissez pas !* habillait les murs du salon de la Maison de la Jeunesse et a donné cours à de nombreux ateliers, des visites-médiation avec le psycho-sexologue Raphaël Luciani, des quizz, des débats, des podcasts, autour de la question du corps féminin.

L'exposition a été l'occasion de recevoir au sein de la Maison de la Jeunesse des classes des différents collèges de la ville. Une classe de 3^{ème} du Collège Henri Wallon accompagnée de leur professeure, ainsi que les élèves (groupe constitué de filles, en non-mixité souhaitée) du collège Romain Rolland, accompagnées par leur professeure et la référente Egalité Filles/Garçons, sont venues visiter l'exposition.

Ce projet a permis de créer des échanges avec les élèves sur l'anatomie féminine, les premiers changements, les hormones, mais aussi sur les enjeux auxquels le corps féminin est confronté.

- Le 28 février, à la maison de quartier d'Ivry Port, ont eu lieu des ateliers de débats et d'animations de prise de conscience sur l'égalité et les stéréotypes de genre. Ce projet a été organisé en partenariat avec la Maison de la Jeunesse et la Maison de quartier Centre-Ville.

Au programme : projection d'extraits du film *Dans le noir les hommes pleurent* de Sikou Niakate et organisation d'interviews filmées sous forme d'une boîte à questions. Des adultes fréquentant les maisons de quartier et un groupe de jeune ont été mobilisés pour participer à ces débats. La restitution a eu lieu le 7 mars 2024, à la maison de quartier Centre-Ville Gagarine, accompagnée d'un temps d'échange avec le réalisateur.

- Au mois d'avril, dans le cadre de la campagne de la région Ile de France « Le porno c'est pas la réf » la Direction de la Jeunesse a proposé une exposition qui reprend les grandes thématiques liées à la consommation pornographique chez les jeunes. De plus, à cette occasion la Maison de la Jeunesse a mis en place des permanences avec un sexologue.

- La Direction de la scolarité en lien avec deux sociétés savantes (SFBD/SBCF) a proposé une journée de médiation scientifique aux écoles de la ville le 15 octobre 2024. Ce sont 50 sessions qui ont été faites sur la journée, pour des enfants de 5 à 11 ans. Les chercheuses ont construit leur médiation dans le but de promouvoir la biologie auprès des jeunes et plus précisément des jeunes femmes. Ce sont donc environ 1400 enfants qui ont pu bénéficier des ateliers proposés par les chercheuses.
- La Ville propose aux écoles et accueils de loisirs de créer un projet commun, financé par la municipalité, pour répondre aux axes du PEDT.

Ainsi, dans la cadre de la pratique sportive, la réflexion sur la mixité est interrogée sur de nombreux sites depuis plusieurs années. Néanmoins, cette année l'accent a été porté sur la pratique sportive dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques et dans les projets autour de la condition terrestre.

Des ateliers de théâtre sur le thème « promenons-nous dans les contes » ont été proposés, permettant d'avoir des échanges avec les enfants sur les structures des contes et les messages qui y sont parfois véhiculés.

- Un partenariat avec l'école ESIEA permet à la Ville de collaborer sur des projets en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). En 2024, les étudiants ont créé un jeu sur l'égalité des genres pour sensibiliser leurs pairs aux inégalités persistantes. Ce constat est renforcé par un écart salarial moyen de 16,2 % et le fait que 78 % des femmes ont déjà été victimes d'un acte sexiste.

Outils et ressources en matière d'égalité sur le territoire

Les différentes structures de la Ville accueillant du public disposent de nombreuses ressources pour promouvoir l'égalité. Voici quelques exemples :

La Maison de la Jeunesse dispose de différents supports tels que des expositions, des jeux ainsi que des livres sur le sujet. Ces outils sont très utiles pour sensibiliser les jeunes et encourager des discussions constructives sur ce thème.

Pour toucher un maximum de jeunes la Direction de la Jeunesse emploie plusieurs canaux de communication, notamment des affiches, des flyers, et la page Instagram dédiée. Les agent-es créent des visuels diversifiés, incluant une représentation inclusive et variée, qui reflètent une mixité de profils. Ces visuels mettent en avant la richesse et la diversité de chacun-e, en valorisant les différences culturelles, ethniques, de genre et d'âge afin de toucher un public large et de promouvoir l'inclusivité.

Voici les chiffres clés de la page Instagram @lajeunessedivry :

Nombre de followers : 1417

Genre : 59,3 % de femmes et 40,7 % d'hommes.

Par tranche d'âge :

18/24 ans : 29%

25/34 ans : 31,4%

35/44 ans : 23,1%

45/54 ans : 11,1 %

55/64 ans : 3,4 %

65 et + : 2 %

D'autres structures publiques, telles que l'Espace Gérard Philipe, le Conservatoire de musique et de danse, les Médiathèques ainsi que les Maisons de quartier sont également équipés d'outils en accès libre au sein de leurs espaces (violentomètres, livrets, protocole sur les violences et le harcèlement sexiste et sexuel, plaquettes d'orientation pour les victimes de violences, etc.).

Tout comme la Direction de la Jeunesse, le Conservatoire de musique et de danse, le Pôle Familles etc... veillent à déployer une communication inclusive et paritaire, notamment autour de la danse (photos et illustrations de garçons autant que de filles), des différentes représentations de familles...

À l'occasion de 25 novembre, la Ville a travaillé à la diffusion de plaquettes et d'affiche contenant des numéros utiles pour les victimes et témoins de violences, également disponibles dans les différents points d'accueils de la municipalité.

IVRY
s/ SEINE

DITES STOP AUX VIOLENCES

Vous êtes victime / témoin, faites-vous accompagner !

☎ **3919** 24H/24 ET 7J/7 ☎ **17** 📱 **114** sms

Plus d'information sur arretonslesviolences.gouv.fr

Près de chez vous, à Ivry-sur-Seine :

Association Femmes solidaires
09 51 63 68 23 / femmessolidairesivry@gmail.com

CIDFF Val-de-Marne
(centre d'information sur les droits des femmes et des familles)
01 72 16 56 50 / cidff94@gmail.com

Vous êtes auteur de violences, faites-vous aider !

Avec la FNACAV (fédération nationale des associations et des centres de prise en charge d'auteurs de violences conjugales et familiales) au **08 019 019 11**

ivry94.fr
f x @ in

**IVRY CONTRE
LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES**
3919 24H/24

Malle égalité

Cette année, la Ville a amorcé un travail autour de la création d'une "Malle Égalité". Ce projet, fruit d'une collaboration notamment entre les médiathèques, le secteur de lutte contre les discriminations, la direction de la scolarité et des accueils de loisirs, et d'autres services, vise à rassembler divers supports promouvant l'égalité de genre et la diversité.

L'idée est de constituer un outil pédagogique qui rassemblera différents supports valorisant l'égalité de genre et de sexualité. Le projet prévoit de sélectionner des ressources variées qui aborderont des thématiques telles que le féminisme, la sexualité, les menstruations, les violences et les questions LGBTQI+. L'objectif est d'offrir une large palette de représentations pour sensibiliser tous les publics, des plus jeunes aux plus âgés.

Le secteur lutte contre les discriminations acquiert régulièrement de nouveaux jeux et ouvrages dans ce cadre et qui peuvent aujourd'hui être sollicités par les autres services.

Par ailleurs de nombreuses ressources sont déjà [mises en ligne](#) sur le site de la Ville (ouvrage, podcasts, films) avec les rapports égalité femmes-hommes, ou encore le plan d'actions pour l'égalité de genre...

Cette Malle a vocation à être une ressource collective, destinée à divers lieux et structures de la ville : crèches, PMI, écoles, collèges, lycées, centres de loisirs, maisons de quartier, etc.

Le développement de cet outil se poursuivra en 2025, témoignant de l'engagement à long terme de la municipalité dans la promotion de l'égalité et de la diversité.

4. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

L'engagement de la Ville envers la prise en charge des situations de violences sexistes et sexuelles est fondamental pour garantir la sécurité et le bien-être de tous les habitant-es. Il s'agit d'un problème sociétal complexe qui traverse toutes les strates de la société. Les violences sexistes et sexuelles ne se limitent pas à un groupe spécifique, elles touchent diverses personnes, quelques soient l'âge, l'origine, le statut social. Elles se produisent dans les foyers, les écoles, les lieux de travail, les espaces publics...

La prise en charge exige une approche globale impliquant tous les acteur-rices de la société, un renforcement des dispositifs d'aide et de prise en charge et une coopération des autorités compétentes

L'animation et le pilotage du réseau violences intrafamiliales (VIF)

Le réseau ivryen de lutte contre les violences à l'égard des femmes est constitué de professionnel·les de terrain régulièrement sollicité·es par des victimes de violences. Ces professionnel·les de la Ville, du Département, de l'Etat ou du monde associatif sont issu·es des domaines de la santé, du social, de la police, de la justice, etc. Ce réseau a pour objectifs de permettre aux professionnel·les de terrain de diffuser leur expertise à Ivry, de développer une connaissance fine de la problématique sur le territoire pour y apporter les réponses les plus adéquates, d'encourager les partenariats nécessaires à l'accompagnement des victimes et de soutenir les professionnel·les qui accompagnent les victimes.

L'animation et la coordination du réseau permet de développer une expertise pour repérer, informer et orienter les victimes et pour améliorer l'accompagnement global des victimes.

En 2024, le réseau s'est réuni 6 fois, avec une participation moyenne de 25 personnes pour chaque réunion.

Les réunions du réseau pour cette année 2024, ont permis aux membres de mieux se connaître les uns les autres. Certaines réunions ont été accueillies par des membres, notamment en Maison de quartier et au sein du Commissariat d'Ivry-Sur-Seine. Ces réunions permettaient de faire un focus sur les missions du membre accueillant et de voir ses locaux. Ce système a beaucoup plu et sera renouvelé l'année prochaine. Il permet aux membres de se connaître mieux afin, d'une part, de pouvoir orienter les victimes le plus précisément possible et, d'autre part, de resserrer les liens entre professionnel·les afin de faciliter les échanges dans la prise en charge des victimes. En ce sens, une réunion a permis de travailler précisément autour de l'orientation et des partenaires existants et de créer une sorte de « carte de soutien » pour les victimes de violences.

Par ailleurs, une réunion du réseau a fait l'objet d'une formation sur les violences intrafamiliales, menée par deux membres partenaires du réseau, le CIDFF et Tremplin 94. Les membres du réseau sont volontaires pour d'autres formations.

Une autre réunion a permis d'accueillir un partenaire du réseau, le service 115 du samu social et leur référente violences conjugales, afin d'expliquer au réseau leurs missions précises, leur fonctionnement. Cela a permis également d'échanger entre professionnel·les sur la collaboration qui

peut être faite entre les membres du réseau et ce partenaire et d'enrichir le réseau de connaissances et dans le but d'améliorer la prise en charge des victimes.

Les réunions font également systématiquement l'objet d'échanges autour de la coordination du suivi de situations de violences au sein du couple et de la famille. Cela permet d'améliorer la prise en charge globale. Un partage d'information et de bonnes pratiques très intense se fait.

En outre, des plaquettes d'orientation des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, l'une à destination du grand public, l'autre à destination des professionnel·les sont actualisées régulièrement et diffuser largement aux professionnel·les et aux lieux qui accueillent du public.

Pour finir et pour rappel, en 2023, le dispositif des « Bons Taxi » avait été amélioré. Ce dispositif impulsé par le réseau VIF et porté par le CCAS permet à des victimes de violences intrafamiliales qui doivent quitter leur domicile avec la plupart du temps des bagages et leurs enfants de se déplacer en taxi pour se rendre dans divers lieux. L'utilisation des « Bons Taxi » posait certaines difficultés qui ont été remontées lors de réunions du réseau et qui ont été travaillées au sein du réseau. Le CCAS a validé lors de leur conseil d'administration début novembre 2023 une nouvelle convention avec la société de taxi qui intégrait des solutions aux difficultés remontées. Pour exemple, les difficultés remontées tenaient notamment sur les possibles lieux de dépose, qui ont été élargis.

FOCUS sur des situations de violences – exemples de situations accueillies par le service du Pôle Familles

Situation 1

Contexte : Madame de nationalité pakistanaise a fui son domicile avec ses deux enfants en raison de violences subies de la part de son mari et de sa belle-famille. Elle est domiciliée par l'association Tremplin 94, membre du réseau VIF et association du schéma département de lutte contre les violences conjugales.

Le service Pôle Familles qui a accueilli Madame a pu l'aider dans ses démarches telles, retrait des majorations pour les accueils de loisirs, attribution d'un QF à 10 lui permettant de payer le tarif minimum, aide à la traduction des documents juridiques transmis par l'avocate, démarches pour aider Madame vers son autonomie (démonstration d'un virement sur l'application bancaire sur son application).

Le service Pôle Familles s'est également mis en lien avec l'Assistante sociale de l'Espace Départemental de la Solidarité (EDS) et a été facilitateur dans les autres démarches menées par Madame, notamment en permettant de l'orienter vers les professionnel·les compétent·es.

Ces démarches étaient :

Situation financière : En lien avec la travailleuse sociale de la CAF et celle de l'EDS, le service pôle familles et la Maison de Quartier Gagarine, ont aidé Madame à ouvrir un compte bancaire permettant ainsi de percevoir ses allocations et de régulariser sa dette.

Soutien alimentaire : En raison des difficultés financières de Madame constatées, notamment en raison du blocage de ses allocations (CAF), le CCAS d'Ivry a fourni des chèques alimentaires, garantissant ainsi à Madame de pouvoir acheter des denrées alimentaires.

Titre de séjour : Le service pôle Familles, avec l'appui politique de l'adjointe au maire déléguée aux politiques éducatives et de l'adjoint au maire délégué à la politique sociale, a adressé un courrier à la Préfecture du Val-de-Marne pour solliciter la délivrance d'un nouveau titre de séjour, après que l'époux de Madame l'a eu détruit avant son départ du domicile. Grâce à cette démarche, Madame a pu obtenir gratuitement un nouveau titre de séjour.

Accompagnement vers l'emploi : Le service pôle familles a aidé Madame à s'inscrire à France Travail, à rédiger son CV et sa lettre de motivation, et a soutenu le dépôt de plusieurs candidatures. Le service l'a également accompagnée lors de son premier rendez-vous.

Demande de logement social : Le service pôle Familles en partenariat avec le service habitat social a accompagné Madame dans la soumission de sa demande de logement social. Son dossier a été présenté en commission sociale, ce qui lui a permis de bénéficier de 20 points supplémentaires, portant son total à 99 points, en raison de sa situation personnelle et économique.

Protection des enfants : Dans le cadre de la situation de violences intrafamiliales, le père a enlevé les enfants sans prévenir Madame ; la chargée de la protection de l'enfance à la Ville, a signalé la situation ce qui a entraîné la convocation des parents devant le tribunal pour enfants.

Apprentissage du français : Le service pôle familles a orienté Madame vers la coordinatrice linguistique et les associations proposant des cours de français au sein de la Maison de quartier à Ivry. Elle y a pu s'inscrire aux cours.

Situation 2

Contexte : Madame est mère de 4 enfants, victime de violences conjugales physiques, psychologiques et sexuelles. Ses enfants sont également victimes de violences physiques et sexuelles de la part de leur père. Cette situation a entraîné des difficultés sociales, administratives, et financières.

Le service du Pôle Familles a constaté lors d'un rendez-vous de nombreuses blessures sur Madame et effectué un signalement au commissariat d'Ivry-sur-Seine, membre du réseau VIF et pour lequel la Brigade Locale de Protection de la Famille (BLPF) est spécialisée pour accueillir les victimes de violences intrafamiliales et traiter ces situations.

Le service du Pôle Familles a permis la réduction de charges (avec le soutien de l'adjoint au maire délégué à la politique sociale) avec l'effacement de la dette des activités péri et extrascolaires par délibération municipale du 3 octobre 2023, l'attribution d'un Quotient Familial à 10 permettant à Madame de payer le tarif minimum, la gestion des dettes avec une collaboration, par l'adjoint au maire délégué à la politique sociale, avec l'UDAF 94 concernant les dettes de la CAF (suivi et élaboration des courriers).

Par ailleurs, le service a permis d'orienter et faire le lien entre Madame et les partenaires compétents notamment pour :

Aide au logement :

- Mise en relation avec Coop'Ivry pour intégrer un protocole de cohésion sociale et maintenir Madame dans son logement actuel après la décision judiciaire de rupture de bail et la menace d'expulsion.
- Appui pour la prise en charge des dettes locatives via le Fonds de Solidarité Habitat (FSH).
- Création d'une demande de logement social en partenariat avec le service habitat social pour une mutation, afin de permettre à Madame d'accéder à un logement plus adapté à la typologie de sa famille, et ainsi bénéficier d'un loyer réduit.

Santé et accompagnement psychologique :

- Prise en charge par le CCAS d'Ivry pour les soins gynécologiques et le suivi psychologique de Madame.
- Inscription des enfants au CMPP pour un soutien psychologique adapté.

Soutien social :

- Orientation vers le CCAS d'Ivry et la travailleuse sociale de la CAF pour le rétablissement de l'accès aux prestations sociales
- Accompagnement et orientation pour les démarches de renouvellement du titre de séjour, indispensable pour l'accès aux prestations

Notons que le service du Pôle Familles est vigilant dans le cadre de ses missions à :

- La sensibilisation des agent-es à repérer les familles en difficulté, en insistant sur les situations spécifiques des femmes (monoparentalité, violences, précarité),
- L'encouragement à orienter ces familles vers la responsable du secteur relation familles, pour un suivi personnalisé et un accompagnement adapté.

- L'accueil des familles identifiées en difficultés pour évaluer leurs besoins spécifiques et proposer des solutions concrètes (droits, aides sociales, médiation).
- L'orientation vers les dispositifs municipaux ou les associations locales en fonction de leurs situations.

Les deux situations proposées ci-dessus sont des exemples de situations proposées par le service Pôle Familiales de la Ville. Néanmoins, chaque membre du réseau VIF pourrait être confronté à ces mêmes situations en accueillant une personne/ une famille victime de violences intrafamiliales. Dans ces situations de violences, il est important de noter que de multiples difficultés se posent aux familles composées en grande majorité de femmes avec enfants.

Ainsi une bonne connaissance des partenaires, professionnel·les et de leurs compétences et spécificités est un atout indispensable pour permettre une prise en charge globale des situations. Les victimes de violences intrafamiliales sont très souvent bloquées dans de nombreuses démarches ou connaissent une accumulation de problématiques les freinant dans leur mise en sécurité. Cette mise en réseau des professionnel·les permet donc de faciliter la prise en charge de ces familles et de leur proposer un accompagnement global en partenariat avec différent·es professionnel·les avec leurs champs spécifiques de compétences (accompagnement social, police, santé, santé mentale, médiation, famille, protection de l'enfance, protection maternelle et infantile, études, accompagnement juridique, logement/hébergement...)

Proposition de logement des victimes de violences

Le secteur habitat social s'inscrit activement dans le suivi et l'accompagnement des femmes victimes de violences. Il participe au réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales. Ainsi, les passerelles entre les professionnel·les se font plus facilement à travers une meilleure connaissance de ces partenaires et améliore la prise en charge.

La question du relogement des victimes de violences est fondamentale, la difficulté que représente le fait de partir du domicile sans savoir où aller. 40 % des femmes victimes de violences conjugales sont laissées sans solution d'hébergement d'urgence et il faut en moyenne 7 tentatives de départ pour qu'une femme parviennent à quitter définitivement son conjoint violent.

Depuis janvier 2019, le Département du Val de Marne a ouvert en lien avec les services de l'Etat et les associations partenaires, un lieu d'accueil de première urgence « Marielle Franco », en alternative à l'hôtel. Une deuxième structure « Olympe de Gouges » a été ouverte en 2021, qui couvre l'autre partie du Département.

Les femmes victimes de violences y sont accueillies pour une période de deux mois dans un lieu digne et sécurisé, avec leurs enfants le cas échéant, et y sont accompagnées dans leurs problématiques juridiques, sociales et psychologiques par des professionnels compétents. Cette mise en sécurité permet aux professionnels de gérer et d'évaluer les situations en vue d'une réorientation vers un dispositif plus adapté à plus long terme. Néanmoins, il est primordial pour la réussite de ce dispositif, qu'à l'issue de ces deux mois, ces femmes ne soient pas contraintes d'accepter un hébergement en

hôtel, voire pire un retour au domicile. C'est pourquoi le partenariat avec les différents acteurs est fondamental pour permettre un relogement pérenne.

Des relogements exceptionnels sont possibles grâce à la réactivité de bailleurs sociaux de la Ville pour les victimes de violences au sein du couple. Quand la personne communique au secteur habitat social son dépôt de plainte pour violences conjugales, celui-ci apporte 20 points en plus à sa demande, ce qui accélère le processus d'attribution. En 2024, sur 16 familles qui avaient indiqué un motif de demande « violences au sein du couple » et joint un dépôt de plainte, 10 familles ont été relogées dans le parc social à Ivry-sur-Seine.

Avec la participation de professionnel·les du service habitat, l'équipe du secteur habitat social connaît les différents partenaires du territoire et a les ressources nécessaires pour orienter les victimes de violences qui seraient accueillies. Un guide habitat permet aux conseillères d'orienter correctement les usager·ères et leurs donner toutes les informations et coordonnées des partenaires, notamment sur les questions de violences intrafamiliales.

Le partenariat avec l'application UMay

Ivry a été la première ville d'Ile-De-France à mettre en place l'application UMay (ex Garde Ton Corps). Dotée d'un système de géolocalisation, celle-ci vise à sécuriser les déplacements extérieurs en signalant facilement un danger éventuel, à des contacts de confiance.

Elle indique aussi des « safe places », lieux sécurisés proches. Une trentaine d'entre eux ont déjà été répertoriés sur la commune, allant de la pharmacie au supermarché en passant par le restaurant ou les services publics.

Des sensibilisations à l'utilisation et à l'usage de l'application ainsi qu'au harcèlement de rue et à l'accueil d'une personne ayant subi ce genre d'agissements ont été mises en place à Ivry. Ainsi, les Maisons municipales de quartier, l'ensemble des équipes du service Prévention et lutte contre les incivilités (PLCI), les établissements culturels et sportifs ont été formés. (Voir partie sur les formations)

De même, UMay s'assure de la sensibilisation des autres « safe place », commerçants, bars, restaurants... à ces mêmes sujets. Certaines « safe places » peuvent être retirées dans le cas où les sensibilisations ne sont pas suivies. « Un ambassadeur » de UMay s'assure de la qualité de l'accueil dans les « safe places » répertoriées et du suivi des sensibilisations.

Les membres de UMay sont présents sur des événements publics tels Ivry En Fête, des fêtes de quartier, ...

Des réunions de comité de pilotage sont tenues tous les mois entre UMay, la responsable du service PLCI et la chargée de mission lutte contre les discriminations afin de faire le point sur le partenariat mené, l'utilisation de l'application, le nombre de Safe Places, la participation aux événements, les sessions de sensibilisation, la communication... Une campagne de Communication va être relancée afin de sensibiliser à nouveau l'ensemble des habitant·es.

A fin novembre 2024 : 634 utilisateur·rices étaient répertorié·es.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Au terme de ce rapport, il apparaît que la Ville d'Ivry-sur-Seine a à cœur de s'engager dans la lutte contre les inégalités de genre sur son territoire. Cependant, comme toute démarche d'amélioration continue, l'action en faveur de l'égalité nécessite une constante remise en question et des ajustements réguliers.

Plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés pour renforcer l'engagement de la ville sur les questions d'égalité. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer la nécessité de questionner la binarité du « rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes », d'améliorer la connaissance de la cellule de signalement et son fonctionnement, de travailler à l'uniformisation des demandes relatives au "genre" et au "sexe" dans les formulaires administratifs, et de poursuivre les efforts en matière de budgétisation sensible au genre.

Le Plan d'actions égalité de genre a été élaboré et adopté en actant qu'il serait un plan d'actions « mouvant » c'est-à-dire que les objectifs pourraient évoluer et des actions nouvelles pourraient être menées.

Pour l'année à venir, la Ville souhaite mettre l'accent sur des problématiques spécifiques, telles que la lutte contre la précarité des femmes et notamment la lutte contre la précarité menstruelle, afin de répondre aux besoins concrets des habitant-es ; mais également à la prévention des violences sexistes et sexuelles, notamment au sein de la collectivité.

Il est important de souligner que l'engagement d'Ivry-sur-Seine en faveur de l'égalité ne se limite pas à son territoire. En effet, la Ville intègre cette dimension dans ses relations internationales, comme en témoignent ses actions en faveur des enfants sahraouis et des femmes maliennes. Dans le cadre des séjours d'été pour enfants sahraouis, elle garantit systématiquement une parfaite parité avec 3 filles et 3 garçons choisis chaque année. Parallèlement, la municipalité soutient l'autonomisation économique des femmes maliennes à travers un projet de maraîchage, contribuant ainsi directement à leur émancipation financière. Ces initiatives illustrent l'engagement de la ville à promouvoir l'égalité des genres non seulement sur son territoire, mais aussi à l'international.

ANNEXES

Programme du 8 mars 2024 :

IVRY
s/SEINE

MA VILLE
QUI ÉMANCIPE

Clara Zetkin
Alice Milliat
et Marsha P. Johnson
RECONNUES
Ada... Lovelace

Ivry est engagée en faveur d'un rééquilibrage
du nombre des dénominations
d'espaces publics rendant hommage
à des figures féminines remarquables.

Tout le programme sur
 **ivry94.fr**
     

 **8MARS**
Journée internationale
des droits des femmes

JOURNÉE INTERNATIONALE des DROITS des FEMMES

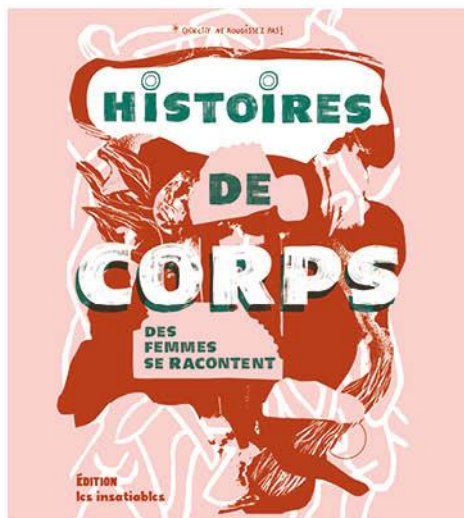
« Parmi tous les combats qui nous restent à mener, commençons par répéter, cette année encore, que le 8 mars n'est pas « la journée de la femme » comme nous l'entendons encore si souvent. Non, le 8 mars c'est la journée internationale pour les droits des femmes. C'est un jour de combat et de revendications dans un monde où les droits des femmes sont encore si souvent méprisés et bafoués : le droit de travailler à salaire égal, le droit de partager les tâches matérielles de la famille, le droit d'étudier, le droit de ne pas subir de violences physiques, sexuelles ou verbales, le droit de choisir le métier qui nous convient sans restriction de genre, le droit de marcher la nuit dans la ville sans avoir peur d'être agressée, le droit de nous habiller comme bon nous semble, le droit d'aimer qui on veut, le droit d'avoir des enfants ou de ne pas en avoir... »

Le mois de mars 2024 sera cette année encore à Ivry l'occasion de participer à de nombreuses initiatives pour revendiquer tous ces droits pour toutes, et soutenir par tous les moyens celles qui marchent vers l'émancipation.

C'est aussi l'occasion d'ouvrir les yeux dans nos quartiers, et de découvrir toutes celles que la Ville met à l'honneur avec détermination depuis des années, celles auxquelles nous redonnons leur juste place dans l'Histoire, en donnant leur noms à nos rues ou à nos équipements publics. »

*Nathalie Leruch,
adjointe au maire déléguée à l'égalité femme-homme
et à la lutte contre toutes les discriminations*

LE PROGRAMME



Du 12 février au 12 mars

Aux horaires d'ouverture de la Maison de la Jeunesse

Exposition-médiation « Histoires de corps » du collectif Ne Rougissez Pas !

Des kakémonos inspirants et inspirés issus de l'ouvrage *Histoires de corps, des femmes se racontent* du collectif ivryen Ne Rougissez Pas ! seront présentés et accompagnés d'un quizz. Public de 11 à 30 ans. Entrée libre.

Les jeudis 15, 22, 29 février et 7 mars

De 10h à 12h à La Tracterie

Ateliers de réalisation d'affiches pour l'exposition « Les femmes se ménagent. Balayons les idées reçues »

Cycle d'ateliers créatifs conduit par le collectif Ne Rougissez Pas ! (12 participantes max/atelier), en vue de l'exposition qui sera présentée du 13 au 27 mars à la Tracterie (voir plus loin).

Sur inscription auprès de la Maison municipale de quartier Petit-Ivry (44, rue Jean le Galleu / 01 72 04 66 06). À partir de 15 ans.

Mercredi 28 février

De 14h30 à 17h30 à la Maison municipale de quartier Ivry-Port

Atelier de débats et d'animations de prise de conscience sur l'égalité et les stéréotypes de genre

Au programme : projection d'extraits du film *Dans le noir les hommes pleurent* de Sikou Niakate et organisation d'interviews filmées sous forme d'une boîte à questions.

Gratuit, sur inscription auprès des Maisons municipales de quartier Centre-ville-Gagarine ou Ivry-Port.

Du 1er au 9 mars

Aux horaires d'ouverture de la Maison municipale de quartier Petit-Ivry

Ateliers créatifs de réalisation d'objets à offrir aux usagères de la Maison de quartier. Entrée libre, ateliers réservés aux femmes.

Mardi 5 mars

De 10h30 à 16h30 à la Maison municipale de quartier Petit-Ivry

Permanence d'écoute et groupe de parole entre femmes avec l'association TAM (Thérapies Arts Médiation)

De 10h30 à 13h30 : permanence d'écoute, de 13h30 à 14h30 : repas partagé avec l'association Cui&Cou et de 14h30 à 16h30 : groupe de parole.

Gratuit, sur inscription auprès de la Maison de quartier Petit-Ivry (44, rue Jean le Galleu / 01 72 04 66 06). Réservé à un public de femmes adultes.

3

Mercredi 6 mars

De 14h30 à 16h30 à la Résidence
autonomie Ambroise Croizat

Thé chanté

Initiative proposée par les femmes de l'atelier
chant de la maison de quartier « Les voix
des femmes du Petit Ivry ». Réservé aux personnes
retraitées, de la résidence ou externes.
Gratuit, sur inscription auprès de la résidence au 01 46 72 74 85.

À 15h30 à La Tracterie

Atelier de création de pancartes
pour la marche pour l'égalité

Proposé par la Direction de la Jeunesse et animé
par le collectif Ne Rougissez Pas!

Public 11-30 ans. Gratuit, sur inscription auprès de la Maison
de la Jeunesse (5 rue Raspail / 01 49 60 25 32 /
pij-ptcyb@ivry94.fr)

De 18h30 à 20h30 à la Maison municipale de quartier Petit-Ivry

Rencontre-débat : Les droits des femmes

En présence des juristes et avocat.es
de l'association KDF. Entrée libre.

Jeudi 7 mars

De 13h30 à 18h à la Maison municipale
de quartier Monmousseau

Forum « Emploi pour elles »



Venez rencontrer les entreprises
et organismes de formation
qui encouragent l'émancipation
des femmes : ateliers CV,
rencontres et recrutement.
Entrée libre. Réservé aux femmes adultes.



À 18h30 à la Maison municipale de quartier centre-ville-Gagarine

Restitution du projet d'interviews menées
lors de l'atelier sur l'égalité

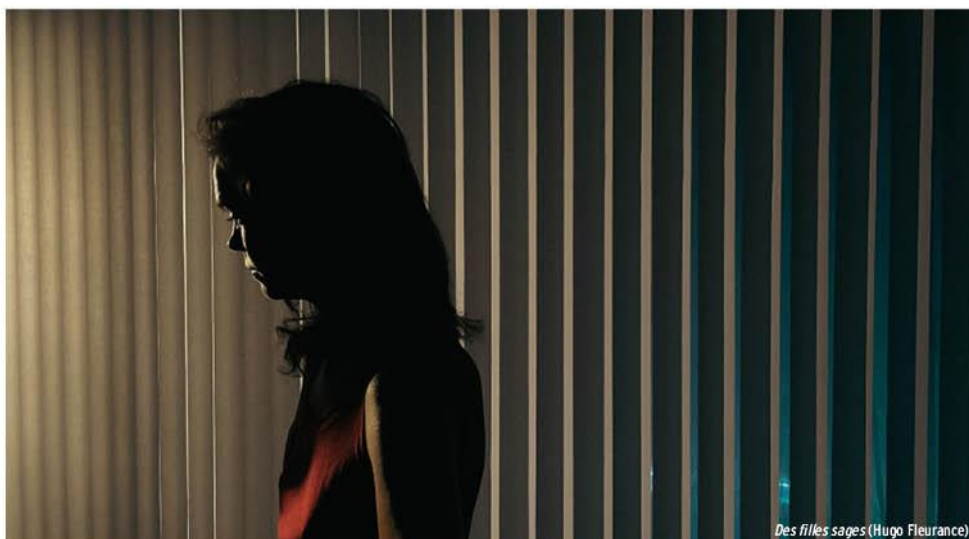
et les stéréotypes de genre du 28 février

La présentation sera accompagnée d'un temps
d'échange avec Sikou Niakate, réalisateur
du documentaire *Dans le noir les hommes pleurent*.
Gratuit, sans inscription.

À 19h à la Médiathèque municipale du centre-ville - Espace presse

Conférences populaires : Regards sur
le travail : Où en est-on aujourd'hui ?
#3 Travail gratuit : une exploitation
féminine ?

En présence de Maud Simonet, autrice du livre
Travail gratuit : la nouvelle exploitation ? (Éditions
Textuel, 2018), ce temps permettra de réfléchir
à la notion de « travailler gratuitement ».
Cette notion peut sembler saugrenue, tant l'idée
que « tout travail mérite salaire » est ancrée dans
le sens commun. Et pourtant c'est une réalité aussi
omniprésente qu'occultée, notamment au sein du
travail à vocation éthique ou citoyenne. L'ouvrage
de Maud Simonet met en lumière les tâches
exécutées dans l'ombre du salariat et qui ont pour
points communs d'être privées de rétribution
et de ne pas être considérées comme un travail
à part entière. Après plusieurs enquêtes sur
le travail bénévole, les programmes workfare
et l'engagement citoyen en France et aux États-
Unis, la sociologue propose une analyse d'ensemble.
En présence de la librairie Envie de lire.
Public adulte. Entrée libre.



Vendredi 8 mars

17h30-20h devant le magasin Auchan
du n° 107 de la rue Hoche

Collecte solidaire

L'association Femmes solidaires organise
une collecte de produits d'hygiène pour lutter
contre la précarité menstruelle avec des animations
et des temps d'information.

À partir de 18h à l'Hôtel de Ville

Salle du conseil municipal

Concours d'éloquence

« Ma voix pour l'Égalité »

Le concours réunira des élèves participants au club
égalité des collèges Romain Rolland d'Ivry-sur-
Seine et Joseph Lakanal de Vitry-sur-Seine.
Entrée libre. Tout public.

Du 8 au 31 mars

Aux horaires d'ouverture de la Maison
de la Jeunesse

Exposition « Sororité décoloniale » d'Halima Guerroumi

Illustrations et portraits de femmes engagées
et militantes offrent une immersion dans
les mouvements de lutte contre la colonisation.
Entrée libre.

Vendredi 8 et samedi 9 mars

À 20h30 au Théâtre El Duende

Représentation du film *Des filles sages*

Présenté par le collectif Gwen, ce thriller théâtral
de Lucie Brandsma et Mélissa Irma suit l'histoire
de Nora qui ne va pas bien. Ses nuits sont hantées
de cauchemars de poursuite dans lesquels elle est
la proie. Chaque soir, un homme la prend en chasse
et la tue. Autour d'elle gravitent Mathias,
son compagnon, aux prises avec le mal-être
de Nora et la violence de son métier de policier ;
Daphné, sa sœur, que l'organisation de son mariage
plonge dans le déni ; et enfin Etienne, son voisin,
game designer autodidacte, qui achève la création
de son jeu vidéo « *La revanche des Amazones* ».
Mais un jour la grande Histoire vient percuter
la petite quand, lors de la soirée annuelle
de la société *EuroIndustrie*, une femme assassine
le PDG du groupe qui était visé depuis plusieurs
mois par des accusations de viol. Cette affaire
enflamme l'opinion publique, passionne les médias
et la mystérieuse meurtrière devient le symbole
d'un renversement de la peur. Celle-ci s'immisce
dans le quotidien de Nora et colonise ses rêves...
jusqu'à les renverser. Durée 1h30.

À partir de 14 ans. Plein tarif : 16,50€, tarifs réduits possibles.

Informations et réservations sur [https://theatre-elduende.
mapado.com/event/299442-des-filles-sages](https://theatre-elduende.mapado.com/event/299442-des-filles-sages) ou au 01 46 71 52 29.

5

Du 9 mars au 28 avril

Concours d'écriture

« Femmes ! Mots ! Libertés ! »

Les Ivryen-nes de 11 à 30 ans, habitant, étudiant ou travaillant à Ivry, sont invité-es à proposer des créations artistiques sous des formes diverses (poème, chanson, slam, hip-hop, récit...) et sur des supports papier, audio ou vidéo. La thématique de l'édition 2024 porte sur « l'invisibilisation des femmes » (figures historiques oubliées ou inconnues, travail dit « invisible », écriture non inclusive...). Le concours s'organise en deux catégories : 11-15 ans et 16-30 ans. Les résultats seront communiqués en mai et les lauréats gagneront des pass pour le Festival Solidays.

Pour participer, déposez votre projet directement à la Maison de la Jeunesse (3 rue Raspail) ou par mail : direction_jeunesse@ivry94.fr

Samedi 9 mars

À 10h30 à la Médiathèque municipale
du centre-ville - Espace presse

Café littéraire en présence de l'autrice
Louise Mey

Autrice engagée et foisonnante, Louise Mey est connue pour ses romans noirs féministes, dans lesquels elle retourne les codes du genre contre lui-même. De *Les Ravagé(e)s*, à *Les Hordes invisibles* en passant par *La Deuxième femme*, elle décortique les mécanismes de violences de genre et de classe par trop ordinaires. En parallèle, elle imagine des conférences pour aider à parler des règles et à aider à faire grandir les enfants.

En présence de la librairie *Envie de lire*.
Public adulte et grands ados. Entrée libre.

Du mercredi 13 au 27 mars

les mercredis et samedis,
de 14h à 20h à La Tracterie

Cycle d'exposition « *Les femmes se ménagent. Balayons les idées reçues.* »

L'atelier-café du collectif Ne Rougissez Pas ! propose ici un cycle d'exposition consacré à la représentation des luttes et la valorisation des droits des femmes, spécifiquement dans l'espace privé autour de la question du travail domestique. Au programme : une exposition de productions artistiques, présentation d'un jeu de cartes, des projections de vidéos et d'autres temps forts...

- Mardi 12 mars à 19h : vernissage

- Mercredi 27 mars à 19h : finissage en chanson avec la chorale des « Voixzines »

Des temps de médiation spécifiques peuvent être proposés aux structures avec visites guidées et ateliers ludiques (sur inscription via latracterie@gmail.com).

À partir de 10 ans. Sans inscription, avec une participation libre à l'entrée.

Vendredi 15 mars

À 19h au Gymnase Auguste-Delaune

Débat : Le regard porté sur le corps des sportives

Proposé par l'association Femmes solidaires, en partenariat avec l'USI omnisport et l'USI handball, le débat sera animé par la journaliste sportive Mejdaline Mhiri. Entrée libre. Tout public.

AU CINÉMA MUNICIPAL LE LUXY

Jusqu'au 1er mars

Appel à film pour la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Proposez vos films en lien avec cette thématique et la Ville d'Ivry. Plus d'information sur luxy.ivry94.fr

Mercredi 6 mars à 20h30

Ciné-débat autour du film *Le balai libéré*.

Ce film retrace l'histoire des femmes de ménage de l'Université Catholique de Louvain qui, dans les années 1970, mettent leur patron à la porte et créent leur coopérative de nettoyage « Le Balai Libéré ». 50 ans plus tard, le personnel de nettoyage de l'UCLouvain rencontre les travailleuses d'hier. La projection, organisée en partenariat avec la CGT et l'association Femmes solidaires, sera suivie d'une rencontre avec la réalisatrice du film, Coline Grando. Tarif: 3,50€

Samedi 9 mars à 18h

Ciné-débat *Les échappées*.

Au printemps 2021, Louise Roussel et Océane Le Pape s'engagent dans un voyage à vélo initiatique de 3000km autour duquel elles rencontrent plus de 200 femmes gravitant dans l'univers du cyclisme et qui roulent, luttent, voyagent et travaillent pour changer le monde du vélo, leurs vies et les existences de celles qu'elles inspirent. Projection organisée en partenariat avec l'US cyclo tourisme, suivie d'une rencontre avec des protagonistes du film. Tarif: 3,50€

Dimanche 10 mars à 17h

Ciné-club matrimoine

***Une saison blanche et sèche*.**

Le film d'Euzhan Palcy dépeint les tensions raciales et politiques pendant l'apartheid en Afrique du Sud. L'histoire suit l'évolution d'Isaiah, un enseignant noir, qui devient activiste après que son fils soit tué par la police lors d'une protestation contre les politiques racistes. La séance sera accompagnée par Claudine Le Pallec Marand, historienne du cinéma. Tarif: 3,50€

Samedi 16 mars à 18h

Séance de restitution des court-métrages

« Ça tourne à Ivry » autour du 8 mars.

Entrée libre.

Samedi 16 mars à 19h30

Projection du film *Bliss*.

Réalisé par Drew Barrymore, le film suit l'histoire de Bliss, une adolescente rebelle qui découvre sa passion pour le roller derby et trouve une nouvelle communauté qui la soutient alors qu'elle lutte pour équilibrer sa vie entre sa famille et ses aspirations. Projection organisée en présence avec la section USI roller et la CATA roller derby. Tarif: 3,50€.

Dimanche 24 mars à 15h30

Ciné-philo familial *Calamity, une enfance de Martha Jane Cannary*.

Film d'animation de Rémi Chayé accompagné d'un atelier philo.

À partir de 7 ans. Sur inscription via leluxy@ivry94.fr Tarif: 3,50€

Dimanche 24 mars à 16h30

Ciné-rencontre autour du film

Smoke Sauna Sisterhood

Dans l'intimité des saunas sacrés d'Estonie, tous les rituels de la vie se croisent. Les femmes y racontent ce qu'elles taisent partout ailleurs, et dans la fumée des pierres brûlantes, la condition féminine apparaît, dans toute sa vérité et sa force éternelle. La projection sera suivie d'une rencontre avec la réalisatrice, Anna Hints. Tarifs: 3,50€.

Vendredi 29 mars à 19h30

Ciné-rencontre autour du film *Le jour*

***où j'ai découvert que Jane Fonda était brune*.**

La réalisatrice Ana Salzberg propose une plongée dans les luttes féministes des années 1970 au travers de documents d'archives et de témoignages.

La projection, organisée en partenariat avec l'association Périphérie, s'organise en présence de la réalisatrice et sera accompagnée d'un apéro-chant. Tarif: 3,50€.

Plus d'information sur: luxy.ivry94.fr

ADRESSES et COORDONNÉES

Hôtel de Ville
Esplanade Georges-Marrane
01 49 60 25 08

Cinéma municipal Le Luxy
77 avenue Georges-Gosnat
01 72 04 64 60
luxy.ivry94.fr

Maison municipale de quartier
Centre-ville - Gagarine
7 rue Truillot
01 72 04 63 21

Maison municipale de quartier Petit-Ivry
44 rue Jean-le-Galleu
01 72 04 66 06

Maison municipale de quartier Ivry-Port
46 rue Jean-Jacques-Rousseau
01 72 04 63 26

Maison municipale de quartier Monmousseau
17 rue Gaston-Monmousseau
01 72 04 66 54

Médiathèque municipale du centre-ville
152 avenue Danielle-Casanova
01 56 20 25 30

Maison de la Jeunesse
5 rue Raspail
01 49 60 25 32
pij-ptcy@ivry94.fr
Ouverture du lundi au vendredi de 9h30 à 12h
et de 13h30 à 18h, sauf jeudi après-midi.

La Tracterie
3 place du 8 mai 1945
09 80 77 92 65

Théâtre El Duende
23 rue Hoche
01 46 71 52 29
theatre-elduende.com

Gymnase Auguste-Delaune
16 rue Robespierre

Résidence autonomie Ambroise-Croizat
21 rue Jean-Marie-Poulmarch
01 46 72 74 85



**Avec l'application Umay, protégez-vous
et protégez les autres !**

L'application Umay permet d'informer ses proches
de son parcours en temps réel ou en cas de
harcèlement et d'agression mais aussi d'identifier
des lieux refuges parmi plus de 6500 safe places
recensés en France.

Une cartographie permet de visualiser en direct
les dangers et alertes signalés par d'autres
utilisateurs autour de soi.

Programme du 17 mai 2024 :



17 MAI 2024

JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LES LGBT+PHOBIES

« Cette année encore le 17 mai, nous nous dresserons ensemble contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. Cette journée ne se résume pas à une simple commémoration, mais à un cri de ralliement, une promesse d'action. Trop longtemps, nos sociétés ont marginalisé, opprimé et violenté les personnes en raison de leurs orientations sexuelles ou leurs identités de genre. Trop longtemps, l'ignorance et la haine ont dicté nos lois et nos comportements. Aujourd'hui, plus que jamais nous disons « ça suffit ! ».

Nous devons reconnaître et dénoncer sans relâche les multiples formes de discriminations auxquelles font face les personnes LGBTQIA+. Des discriminations insidieuses dans le quotidien aux agressions physiques et verbales, chaque acte de haine nous rappelle que notre combat pour l'égalité est loin d'être gagné.

C'est pourquoi, en cette période symbolique, nous prenons l'engagement solennel de redoubler nos efforts pour faire d'Ivry, une ville où chacun·e peut vivre librement, sans peur ni préjugés. À travers des événements militants, des manifestations pacifiques, des campagnes de sensibilisation, nous lutterons sans relâche pour que la diversité soit célébrée et protégée.

Venez vous joindre à nous dans cette lutte, venez donner votre voix, votre énergie, votre soutien. Ensemble, nous pouvons faire reculer l'obscurité de l'ignorance et de la haine, et faire briller la lumière de la tolérance, de l'amour et de la justice.

Rendez-vous donc le 17 mai, puis en juin, lors du mois des fiertés LGBTQIA+ et chaque jour qui suivra, pour célébrer la diversité, l'inclusion et la dignité humaine.

Avec détermination et solidarité.»

Nathalie Leruch, adjointe au maire déléguée
à la lutte contre toutes les discriminations

LES LGBT+PHOBIES, C'EST QUOI ?

Les comportements anti-LGBT+ correspondent à des attitudes hostiles à l'égard des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre à l'image de l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie ou encore la transphobie. Elles regroupent des formes diverses de violences pouvant être psychologiques, juridiques, matérielles ou physiques.

LES LGBT+PHOBIES SONT PUNIES PAR LA LOI !

Elles peuvent être une circonstance aggravante de certaines infractions pénales, c'est-à-dire qu'elles peuvent alourdir la peine encourue.

CONTACTS UTILES

Plus d'infos, plus de contacts et des recommandations bibliographiques sur la page dédiée du site ivry94.fr



01 43 57 21 47



LA COMMUNAUTÉ LGBT+ EST DIVERSE ET VARIÉE, EN VOICI UNE PARTIE :



LE DRAPEAU ASEXUEL

C'est une orientation sexuelle caractérisée par l'absence d'attraction sexuelle envers une autre personne. Les personnes asexuelles (ou « aces ») peuvent toutefois ressentir des attirances affectives. Il ne s'agit pas d'un choix volontaire et ne doit donc pas être assimilé aux concepts de célibat ou d'abstinence sexuelle.



LE DRAPEAU TRANSGENRE

Les personnes trans ne se définissent pas par le genre attribué à la naissance sur la base des seuls critères biologiques et certaines peuvent également se définir comme « non-binaires », c'est-à-dire ne pas se reconnaître comme strictement femme ou strictement homme. Nous parlons de transition quand une personne trans affirme son identité de genre de façon sociale, administrative et/ou médicale. Les transitions médicales (traitements hormonaux, chirurgie de réassignation sexuelle...) ne sont pas systématiques, parfois par choix ou en raison de la difficulté d'accès à ce type de soins. La transidentité fait référence à une identité de genre et se distingue de la notion d'orientation sexuelle : une personne trans peut être hétérosexuelle, gay, lesbienne, bisexuelle, asexuelle...



LE DRAPEAU LESBIEN

Une personne lesbienne se considère comme femme et est attirée physiquement, affectivement et/ou émotionnellement par d'autres personnes se considérant comme femmes. Le lesbianisme est aussi désigné comme « homosexualité féminine » ou « saphisme ». Une première version du drapeau a été créée au début des années 2010 et comptait sept bandes de couleurs principalement dans des nuances de roses et parfois avec une variante « lesbian lipstick » (marque d'un baiser au rouge à lèvres). Cette version a été contestée par de nombreuses lesbiennes qui se sont senties exclues du fait de cette prédominance de rose et de la vision de la féminité symbolisée par le rouge à lèvres.



LE DRAPEAU NON-BINAIRE

La non binarité est le fait de ne pas se reconnaître comme strictement femme ou strictement homme. Les personnes non-binaires peuvent se sentir ni homme ni femme, les deux à la fois, ou toute autre combinaison des deux. Il s'agit d'une identité de genre et se distingue donc de la notion d'orientation sexuelle : une personne non-binaire peut être hétérosexuelle, gay, lesbienne, bisexuelle, asexuelle...



LE DRAPEAU BISXUEL

La bisexualité est une orientation sexuelle qui se caractérise par une attirance physique, affective et/ou émotionnelle aussi bien par les femmes que par les hommes. Certaines personnes bisexuelles peuvent s'identifier comme pansexuelles, c'est-à-dire ressentir une attirance pour une personne, sans prendre en compte son identité de genre.



LE DRAPEAU DES ALLIÉS

Une alliée est une personne qui, bien qu'hétérosexuelle ou cisgenre* supporte et milite en faveur des droits des communautés LGBTQIA+. Il reprend les bandes horizontales noires et blanches du drapeau hétérosexuel sur lequel est apposée la lettre A des alliés, représentée avec les couleurs du drapeau arc-en-ciel. * Personnes dont le sexe biologique correspond à son genre d'identification.



LE DRAPEAU PANSEXUEL

Les personnes pansexuelles peuvent ressentir une attirance physique, affective et/ou émotionnelle pour une autre personne sans considérer son identité de genre. Créé en 2010 par Evie Varney, le drapeau pansexuel compte trois bandes horizontales : une bande bleue et une bande rose pour représenter l'attraction pour les personnes s'identifiant comme hommes ou femmes et une bande jaune au centre pour signifier l'attraction des pansexuelles pour les personnes se définissant en dehors des genres binaires (féminin / masculin).



LE DRAPEAU ARC-EN-CIEL

Également appelé « drapeau des fiertés », ce drapeau a été conçu par le graphiste et militant américain Gilbert Baker à l'occasion de la Gay and Lesbian Freedom Day Parade de San Francisco en 1978 et est devenu le symbole du mouvement LGBT. L'origine de ce drapeau n'est pas clairement établie mais il est possiblement une référence à la chanson Over the rainbow chantée par Judy Garland dans le film *Le magicien d'Oz*. Il compte six bandes horizontales (rouge, orange, jaune, vert, bleu, violet) alors que le drapeau d'origine en comptait huit, le rose et le turquoise ayant été retirés en raison de contraintes techniques. Il a plusieurs fois été modifié pour le rendre plus inclusif (voir plus bas le drapeau LGBT progress pride).



LE DRAPEAU INTERSEXUEL

Les personnes intersexes sont nées avec des caractéristiques biologiques sexuelles ne correspondant pas à la définition binaire des genres féminin et masculin. Ces caractéristiques peuvent être apparentes dès la naissance, se développer à la puberté ou à l'âge adulte ou passer inaperçues.



LE DRAPEAU GENDERFLUID

Se définissent comme « genderfluid » les personnes qui évoluent de façon alternée ou simultanée entre le genre féminin et masculin. Ces fluctuations peuvent se traduire au niveau de l'identité de genre et/ou de l'expression de genre.

* Manière dont une personne s'exprime ou se présente elle-même selon son genre d'identification. Cela peut différer des comportements et/ou des apparences spécifiques, pouvant reposer sur les stéréotypes féminin ou masculin (physiques, esthétiques, culturels...)



LE DRAPEAU LGBT PROGRESS PRIDE FLAG

Le drapeau LGBT progress pride est le fruit de plusieurs évolutions du drapeau arc-en-ciel qui ont été pensées afin de renforcer l'inclusion et de mieux traduire la diversité des communautés LGBTQIA+. En 2017, Amber Hikes, militante américaine des droits civiques y ajoute deux bandes, noire et brune, pour symboliser les personnes de couleur et ainsi dénoncer les violences qu'elles subissent. Un an plus tard le designer Daniel Quasar y ajoute les bandes bleue, rose et blanche du drapeau transgenre. En 2021, la militante Valentino Vecchiotti rajoute les éléments du drapeau intersexuel à savoir : la couleur jaune avec un cercle violet. Ces ajouts successifs s'organisent autour d'une forme triangulaire orientée vers la droite, symbolisant la progression des combats pour les droits.

PROGRAMMATION 2024

VENREDI 17 MAI

Ciné-débat autour du film *No Gravity*

À 20h30 au cinéma municipal Le Luxy
(77 avenue Georges Gosnat)

No Gravity est un film documentaire qui explore le thème de la diversité et de l'inclusion dans le domaine spatial à travers une perspective queer et féministe.

Sylvia Yuri Casalino, sa réalisatrice, le commente ainsi « *j'ai toujours voulu explorer des endroits inaccessibles et dangereux comme l'espace. Je suis devenue ingénieur en aéronautique, refusant le déterminisme qui en faisait un métier d'homme, et j'ai postulé pour être spationaute, mais j'ai été refusée. Passée la première colère, j'ai voulu comprendre pourquoi, ce qui a débouché sur une réflexion plus globale quant aux limites de la notion de « genre » et ses représentations* ».

La projection sera suivie d'un temps d'échange avec la réalisatrice et le collectif TPBG Ivry.

Tarif : 3,50€

DU 17 AU 24 MAI

Exposition des réalisations du projet
« Une affiche pour dire stop »

Aux horaires d'ouverture de l'équipement - Maison de la Jeunesse
(3 rue Raspail)

Présentation des productions de jeunes de l'académie de Créteil dans le cadre du projet « Une affiche pour dire stop », conduit en lien avec le concours académique « Égalité filles-garçons et lutte contre les LGBTQIA+ phobies ».

Entrée libre

JEUDI 30 MAI

Cabaret drag par le collectif
The Kings Factory

À 20h (merci d'arriver au moins 15 minutes avant) à l'Espace
Gérard-Philippe (Centre Jeanne-Hachette, entrée par la rue Raspail)

Un temps festif et militant avec un drag show et des prises de paroles sur l'histoire et les valeurs du drag, suivi d'un verre de l'amitié.

Entrée libre

MARDI 11 JUIN

Conférence-débat : jeune et queer :
vers une meilleure représentation
des jeunes LGBTQIA+

À 19h à l'Espace Gérard-Philippe
(Centre Jeanne-Hachette, entrée par la rue Raspail)

Organisée dans le cadre du mois des fiertés, cette conférence abordera la question de la représentation des luttes LGBTQIA+ auprès des jeunes. Comment favoriser une meilleure visibilité et représentation des enjeux LGBTQIA+ chez les jeunes ? Comment lutter contre les discriminations en milieu scolaire ? Comment créer des espaces bienveillants pour les jeunes LGBTQIA+ ?

En présence du collectif TPBG Ivry, de Marie Thuret, professeure et référente égalité filles-garçons et lutte contre les LGBTQIphobies au collège Romain-Rolland et d'autres expert-es sur le sujet, cette rencontre permettra d'offrir un regard croisé afin de mieux appréhender ces enjeux.

Entrée libre



Programme 25 novembre 2024 :



25 NOVEMBRE 2024

**Journée internationale pour l'élimination
DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES**



S'INFORMER / PARLER / SIGNALER

Soyons **vigilant-es** aux situations de violences



ivry94.fr



**IVRY CONTRE
LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES** 3919^{24h/24}
ET 117

25 NOVEMBRE 2024

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

En France, une femme est victime de viol ou de tentative de viol toutes les 2 minutes 30. Une femme est victime de féminicide tous les deux jours. À la mi-octobre 2024, 111 femmes étaient mortes assassinées par leur compagnon depuis le début de l'année.

Chaque année, des centaines de milliers d'enfants subissent des violences intrafamiliales. Ce ne sont pas des "monstres" qui commettent ces actes, mais des hommes de notre entourage, et parfois des figures publiques.

Les violences sexistes et sexuelles ne sont pas des faits isolés. Elles sont quotidiennes, systématiques, et concernent chacune et chacun d'entre nous. La banalisation du sexisme nourrit ces violences et discriminations qui prennent des formes diverses : harcèlement, violences physiques, sexuelles, psychologiques, économiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, cyberviolences...

À l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, mobilisons-nous massivement. Descendons dans la rue, faisons entendre nos voix et exigeons des actions concrètes pour que cessent les violences, et que la honte change enfin de camp.

Nathalie Leruch,
adjointe au maire déléguée
à l'égalité de genre et à la lutte
contre les discriminations

Programme

Du 13 au 30 novembre

La Tracterie, 3 place du 8 mai 1945

Exposition *Les femmes tissent des liens* par le collectif Ne Rougissez Pas!

La Tracterie, espace de vie culturelle et sociale du collectif Ne Rougissez Pas! accueillera une exposition participative intitulée *Les femmes tissent des liens*. Celle-ci valorisera des productions textuelles, graphiques et photographiques faites à Ivry-sur-Seine lors d'ateliers menés avec des groupes de femmes, notamment aux Maisons municipales des quartiers Petit-Ivry et Ivry-Port, en vue de la réalisation d'une future cartographie sensible et poétique de la ville. De la sphère privée à celle du collectif, de l'intime au public, de la petite à la grande histoire, cette cartographie ivryenne permettra de faire connaître la ville à travers des lieux engagés et personnels. Elle offrira une nouvelle manière d'explorer Ivry-sur-Seine à travers une lecture féministe, narrative et innovante.

Venez découvrir les témoignages, les parcours et les points de vue exprimés sur la ville, tout en participant à votre tour via des dispositifs d'ateliers.

- **Les mercredis 13, 20, 27 novembre et les samedis 16, 23 et 30 novembre de 14h à 19h.**
- **Mercredi 13 novembre de 19h à 21h : vernissage**
- **Samedi 30 novembre de 19h à 21h : finissage**

Des temps de médiations spécifiques (visites guidées et temps d'atelier) sont proposés pour des structures ou des groupes.

Sur réservation par mail via latracterie@gmail.com ou au 07 49 77 10 71. À partir de 8 ans. Entrée libre à l'exposition.

Samedi 16 novembre - De 10h à 12h

À la Maison municipale de quartier Centre-Ville – Gagarine, 7 rue Truillot

Création d'un patchwork collectif en mémoire des femmes victimes de féminicides : « Nos voix tissées : un fil rouge contre les violences »

La Maison de quartier Centre-ville - Gagarine, la Direction de la jeunesse, le groupe égalité du lycée Romain-Rolland et l'association Femmes solidaires proposent un atelier d'assemblage à la couture pour la création d'un patchwork commémoratif. Cette initiative fait suite à des ateliers proposés au public jeune qui ont préalablement peint les prénoms et âges des femmes victimes de féminicides sur des carrés de tissu.

L'atelier sera l'occasion de discussions avec les jeunes créateur-rices et les bénévoles de Femmes solidaires afin d'échanger et réfléchir ensemble sur les violences faites aux femmes.

La réalisation sera dévoilée lors du « femmage » organisé par Femmes solidaires, le 25 novembre à 18h sur la place Voltaire.

Ouvert au public entre 16 et 30 ans, ainsi qu'aux parents accompagnateur-rices.



Avec l'application gratuite Umay, protégez-vous et protégez les autres !

L'application Umay permet d'informer ses proches de son parcours en temps réel ou d'alerter en cas d'harcèlement ou d'agression, mais aussi d'identifier des lieux refuges parmi plus de 6500 « safe places » (lieux refuges) recensés en France. Une cartographie permet de visualiser en direct les dangers et alertes signalés par d'autres utilisateur-rices autour de soi.

Dimanche 24 novembre - 18h

Petit Ivry Cabaret, 11 rue Barbès

Théâtre chanté : *Conjugal*

Mis en scène et en musiques par Gildas Thomas sous la forme d'un procès dans lequel le public représente les jurés, ce spectacle aborde la notion du consentement dans le couple : Quelles sont les limites du consentement ? Comment devrait-il s'exprimer ? Ce terme de « consentement » est-il encore pertinent de nos jours ? À partir de quel moment une relation décline-t-elle, puis s'éteint ? Comment et quand en prendre conscience ? Pourquoi est-il si difficile de se comprendre dans l'intimité du couple ? À partir de quel moment un homme prend-il conscience que son geste est pénalement répréhensible ?

À partir de 18 ans. Réservation en ligne sur Yurplan



Tarif plein : 18€; tarif pour les Ivryennes : 15€ ;
tarif réduit (demandeur d'emploi, bénéficiaire
du RSA, étudiant-es, moins de 26 ans) : 10€.

Dans la limite des places disponibles

Lundi 25 novembre - De 15h à 18h

Devant le collège Henri Wallon, 3 place Danton

Stand de sensibilisation

Organisation d'un stand par un groupe de jeunes du collège Henri Wallon et encadré par les médiateur-rices de la Ville d'Ivry afin de sensibiliser sur les questions des violences faites aux femmes. Cette initiative résulte d'un travail mené en amont avec des collégien·nes via des temps d'échanges, de jeux et de création d'affiches sur cette thématique.

Destiné à un public jeune.

- 18h - Place Voltaire

Femmage aux femmes victimes de féminicides en 2024

L'association Femmes solidaires, en lien avec le groupe égalité du lycée Romain Rolland et la Direction de la jeunesse, organise un « femmage » : temps de recueillement lors duquel seront lus les noms et âges des femmes victimes

de féminicides, avant une minute de silence à leurs mémoires. Le patchwork commémoratif *Nos voix tissées: un fil rouge contre les violences* y sera dévoilé et l'association Femmes solidaires inaugurera sur la place Voltaire un « banc rouge », à la fois symbole de solidarité, de lutte contre l'injustice, d'engagement contre les violences sexuelles et sexistes et symbole de la mémoire des victimes. Accès libre. Tout public.

- 20h

Cinéma municipal Le Luxy, 77 avenue Georges Gosnat

Avant-première du film

Les Femmes au balcon

Les Femmes au balcon de Noémie Merlant aborde l'histoire de trois femmes, dans un appartement à Marseille en pleine canicule. Face à elles, un mystérieux voisin, objet de tous les fantasmes. Elles se retrouvent coincées dans une affaire terrifiante et délirante avec comme seule quête, leur liberté. Séance en partenariat avec l'association Femmes solidaires et suivi d'une rencontre avec Elvire Duvelle-Charles, journaliste, réalisatrice, autrice et fondatrice du Ciné-Club féministe Tonnerre et Elvire Emptaz, journaliste et autrice.

Tout public. Tarifs : 3,50€ (billetterie sur place ou sur le site du Luxy). Dans la limite des places disponibles.

Du lundi 25 novembre au 7 décembre

Maison de la jeunesse, 3 rue Raspail

Exposition *Ensemble contre les violences faites aux femmes*

Exposition d'affiches de Double Hélice : « Partout dans le monde, dans tous les domaines de la vie, les femmes sont exposées à des violences : au travail, dans le couple, la famille, l'école, la rue, le sport, les transports... Ces violences trouvent leur source dans les inégalités entre les femmes et les hommes, elles sont un obstacle majeur à l'équilibre et à l'évolution des sociétés. »

Tout public, entrée libre et gratuite,, aux horaires d'ouverture de la Maison de la Jeunesse.

Mercredi 27 novembre - 18h30

Espace Gérard-Philipe, Centre Jeanne-Hachette,
entrée par la rue Raspail

Rencontre avec le collectif *Les Dévalideuses* : agir ensemble contre le validisme et les violences sexistes et sexuelles

Le collectif féministe et anti-validiste Les Dévalideuses offrent un temps de rencontre pour partager des réflexions et analyses sur les préjugés et discriminations liés au handicap, tout en abordant la convergence de ces problématiques avec les luttes féministes. En clôture de la rencontre s'organiseront des ateliers participatifs pour explorer des pistes d'actions concrètes, échanger des idées et nourrir un engagement collectif autour de la lutte contre le validisme et les violences sexistes et sexuelles. Tout public. Entrée libre et gratuite.



Vendredi 29 novembre - De 17h à 19h

Maison municipale de quartier Petit-Ivry, 44 rue Jean Le Galleu

Rencontre sur les droits des femmes

Temps d'information et de rencontre avec Maître Zahra Amri-Touchen, avocate spécialisée sur les droits des femmes, suivi d'échanges et de questions avec le public.

À partir de 18 ans. Entrée libre et gratuite.

Découvrez le violentomètre

La Ville d'Ivry, en lien avec 13 boulangeries ivryennes partenaires, diffusera cette année le violentomètre sur les sachets des baguettes de pain.

Le violentomètre est un outil qui permet d'évaluer le degré de toxicité et de violence au sein d'une relation, au travers d'exemples concrets de comportements.



Samedi 30 novembre

Maison municipale de quartier Petit-Ivry, 44 rue Jean Le Galleu

- De 10h à 16h30

Groupes de paroles, en partenariat avec l'association TAM

Animés par des thérapeutes de l'association TAM (Thérapies Arts Médiation), des groupes de paroles organisés sous plusieurs formes (jeux de rôle, écriture, photolangage...) permettront aux participant·es d'exprimer leur « je ».

- De 10h à 12h

Groupe de parole dédié aux femmes.

- De 14h30 à 16h30

Groupe de paroles dédié aux jeunes.

Les séances seront suivies d'échanges afin de laisser chacun·e exprimer ses ressentis. Une collation sera proposée à l'heure du déjeuner et un goûter proposé par l'association CuiCou sera servi en clôture.

Inscription auprès de la Maison de quartier du Petit-Ivry ou au 01 72 04 66 06 / 07 67 56 64 91. Dans la limite des places disponibles.

- De 17h30 à 18h30

Maison municipale de quartier centre-ville -
Gagarine, 7 rue Truillot

Spectacle : *Hors le toi*

La compagnie Des Mots des Corps présente ici un huis clos conjugal qui interroge et traite avec lumière et poésie les violences psychologiques intrafamiliales et pose la question « quand partir face à l'emprise ? ». La représentation sera suivie d'un échange avec le public. Cette initiative est soutenue par la Préfecture d'Ile-de-France et la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE).

À partir de 13 ans. Sur inscription auprès de la Maison de quartier centre-ville - Gagarine ou au 01 72 04 63 21. Dans la limite des places disponibles.

Comment aider une personne victime de violences sexistes ou sexuelles ?

- **Écouter** le récit sans chercher à le minimiser ou l'amplifier.
- **Soutenir** la personne et être dans la bienveillance, lui dire que c'est courageux de parler.
- **Déculpabiliser.** Une victime n'est jamais responsable des violences qu'elle a subi.
- **Rediriger** : renseigner sur des associations d'aide aux victimes permettant un accompagnement psychologique, social, médical, juridique ou un éventuel dépôt de plainte.

Que dire à une personne victime de violences ?

- **JE TE CROIS**
- **TU N'Y ES POUR RIEN, C'EST LUI LE COUPABLE**
- **TU AS BIEN FAIT D'EN PARLER**
- **LA LOI L'INTERDIT**
- **JE PEUX T'AIDER**

Plus d'informations sur le site **NousToutes.org**



Besoin d'information ou d'aide ?

Vous êtes victime / témoin, faites-vous accompagner !



PAR TÉLÉPHONE

3919 24H/24 ET 7J/7

(ligne d'écoute nationale destinée aux femmes victimes de violences)

17 (Police secours, en cas d'urgence)

0 800 05 95 95 (Collectif féministe contre le viol - Viols femmes information ; gratuit / anonyme / lundi-vendredi de 10h à 19h)

119 (Enfance en danger)

01 45 84 24 24 (Association contre les violences faites aux femmes au travail)

SMS 114 (numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes)



SUR INTERNET

ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR

TCHAT D'ÉCOUTE de l'association En avant toute(s), gratuit, anonyme, sécurisé et bienveillant



PRÈS DE CHEZ VOUS À IVRY-SUR-SEINE :

ASSOCIATION FEMMES SOLIDAIRES

09 51 63 68 23 / femmesolidaires@gmail.com

CIDFF VAL-DE-MARNE (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) :

01 72 16 56 50 / cidff94@gmail.com

Vous êtes auteur de violences, faites-vous aider !

08 019 019 11 : FNACAV (Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge d'auteurs de violences conjugales et familiales).

Tous acteurs et toutes actrices contre les violences sexistes et sexuelles

Savoir pour mieux agir



Je suis témoin d'une violence sexiste ou sexuelle : comment agir ?

**La méthode des 5D propose des bons gestes à adopter
pour intervenir face à une situation d'agression sexiste ou sexuelle :**

- **DISTRAIRE** en intervenant auprès de la personne qui agresse afin de faire diversion et stopper l'interaction avec la victime (par exemple : « Tu sais où est le vestiaire ? »).
- **DIRIGER LA SITUATION** confronter l'auteur de l'agression en nommant l'acte, en s'assurant au préalable de sa propre sécurité avant d'intervenir (par exemple : « c'est du harcèlement, laisse la tranquille ! »)
- **DÉLÉGUER L'INTERVENTION** à d'autres personnes autour de soi si ce n'est pas possible de le faire soi-même.
- **DOCUMENTER LA SITUATION** en photo, vidéo ou à l'écrit afin de constituer des preuves. Toutefois, seule la victime doit décider in fine ce qu'elle veut en faire, il ne faut donc pas partager ces éléments avec d'autres personnes sans son accord préalable.
- **DIALOGUER AVEC LA VICTIME.** Si vous n'avez pas pu intervenir sur le moment, interagissez avec elle après, rassurez-là et dirigez-la vers des structures d'aide et d'accompagnement comme des associations spécialisées.